

PARTIE III

Traduction, Terminologie, Informatique

Présidents : Raymond Renard
Daniel Godfrind
Guy Efoe Wallace
Benoît Ouoba

Aspects de l'informatisation des activités terminologiques et traductionnelles

Gabriel OTMAN

Centre de Terminologie et de Néologie, INaLF, CNRS, Paris, France

Au cours de la décennie écoulée la grande majorité des colloques consacrés à la terminologie ont traité de son informatisation : *L'ère nouvelle de la terminologie* (Québec 1985), *Terminologie et technologies nouvelles* (Paris 1985), *Séminaire de terminotique* (Bruxelles 1986), *Terminologie et ingénierie de la connaissance* (Trèves 1987 & 1990), *Terminologie et industries de la langue* (Paris 1989), *Applications micro-informatiques multifonctionnelles de la terminologie* (Vienne 1989) pour n'en citer qu'un échantillon représentatif.

Ces colloques sont doublés d'autant de halls de démonstration et de commercialisation de produits informatiques. C'est dire combien l'informatique liée au secteur d'activité de la terminologie et de la traduction suscite d'enthousiasme et d'intérêt qui s'expriment dans ce foisonnement de débats et de projets plus ou moins controversés. Nous ne nous rangeons pas d'emblée dans le camp des détracteurs de ces technologies nouvelles car nous ne réfutons pas l'affirmation que l'informatique peut être source de progrès, mais elle est aussi et d'abord source de fascination et de propos déraisonnables. Le fossé du possible à la réalité, du prototype à l'industriel est trop allégrement franchi par les marchands du temple. Nous proposons ici de verser à ce dossier quelques éléments de réflexion sereins exprimés avec une certaine distance à un moment charnière du développement informatique : le stade de la banalisation et de la massification des matériels précédant la période de leur incontournableité.

Il est vrai que cette informatisation accélérée parfois frénétique que nous pouvons observer cherche à répondre à des attentes et des exigences des praticiens : exigences

de progrès techniques, exigences d'efficacité et de rentabilité et, en amont, exigences de formation.

Si l'informatique s'est banalisée sur un flanc, celui de la micro-informatique, elle s'est complexifiée sur un autre flanc, celui du traitement des connaissances. La banalisation a permis une multiplication et une diversification des utilisateurs par l'arrivée d'un public, de formation linguistique ou apparentée dans le domaine qui nous concerne, à peine initié à l'informatique. La crainte de ce public est de perdre la maîtrise d'un outil de travail dont la vitesse de croissance est exponentielle et ainsi d'avoir le sentiment intellectuellement insupportable de devenir un serviteur résigné de la technologie.

Si l'on considère que les performances intrinsèques des ordinateurs peuvent croître d'un facteur dix tous les cinq ans et que, parallèlement sur la même période, les marchés correspondants doublent en volume, la nécessité d'une réflexion en profondeur sur les effets et les enjeux de cette informatisation saute aux yeux. Ni pessimisme acharné ni optimisme forcené ne sont de mise car, quand bien même nos moyens d'infléchir la progression de l'informatisation sont limités sur l'ensemble du phénomène, ils sont réels dans la sphère qui nous concerne ne serait-ce que par le choix entre adoption ou rejet de certaines options matérielles et logicielles.

Observons donc quelques-uns des aspects de l'informatisation sur lesquels doit particulièrement porter notre attention car, même si notre connaissance de la science informatique reste superficielle, nous pouvons influencer sur ses manifestations extérieures telles que l'ergonomie logicielle ou la formation des usagers non spécialistes.

Si l'informatisation est inéluctable, elle est néanmoins multiforme et peut prendre l'aspect qui, ergonomiquement et productivement, s'apparente au mieux aux attentes de chacun. En terminologie, dans la mesure où l'option du « grand chaudron », du système centralisé hyperpuissant et hypercomplexe qui prévalait au début de la dernière décennie est aujourd'hui abandonnée, à preuve la multiplication des mini-banques de données terminologiques locales face aux mastodontes interrogeables à distance, le développement des « petits chaudrons » individualise le processus d'informatisation et responsabilise chaque utilisateur.

L'informatique en changeant d'échelle a changé de nature. Elle est capable de traiter des problèmes d'un type nouveau : on est ainsi passé des nombres aux textes, du calcul mathématique au traitement de chaînes de caractères, de la déduction algorithmique au raisonnement incertain sur des données incomplètes, voire à l'apprentissage automatique. Nous sommes au cœur d'une phase d'optimisation. Si la croissance se fait sur l'ensemble, l'optimisation, quant à elle, se fait au coup par coup sur les parties. Cette orientation vers l'optimisation passe par la prise de conscience de la faillibilité de la machine (pannes, erreurs, etc.), de la probabilité non nulle que les résultats que la machine fournit puissent être entachés d'un facteur d'erreur.

Par ailleurs, le lien entre le chercheur, la langue et l'informatique a été institutionnalisé par la création de filières du type « informatique linguistique » ou « linguistique computationnelle ». L'informatique, avec l'intelligence artificielle, est passée pour le linguiste de levier à sujet de recherche. Ce changement d'orientation a provoqué

le recours nécessaire à des modèles formels et des traitements extrêmement contraints par la machine, ce dont certains linguistes à l'esprit rigoureux se félicitent.

Mais avant de considérer son matériel sous l'angle potentiel d'outil d'investigation théorique, l'« informatisé » acquiert un outil de travail qu'il veut à la fois, comme l'annonce la publicité, « performant et convivial », et intellectuellement gratifiant.

Informatisation et qualité de travail

L'informatisation induit un nouveau mode d'organisation du travail qui passe par la recherche de trois types de tâches : les tâches entièrement automatisables, les tâches partiellement automatisables où la machine assiste l'humain et les tâches nobles, créatives, strictement réservées à l'humain. En effet, si la traduction reste un art (au même titre que la terminologie selon Louis-Jean Rousseau) et si la rédaction de fiches terminologiques laisse encore une part à la créativité, ces deux activités comportent une quantité appréciable de tâches mécaniques et routinières que la profession gagnerait à automatiser. Ainsi, à l'Université Laval, une équipe de chercheurs, autour de Pierre Auger, s'est penchée sur l'automatisation de l'ensemble de la chaîne de travail terminographique, chaîne comprenant les tâches de sélection de documents, de dépouillement et de repérage de termes, d'établissement de nomenclatures et de sélection et traitement de contextes. Plus généralement, en bureautique, on estime à 40 pour cent le taux des activités informatisables. Norbert Kalfon (1989 : 610) estime à 70 pour cent la part du travail automatisable en traduction : recherche terminologique, préparation de textes, correction orthographique et stylistique, post-édition, etc.

Cette nouvelle distribution entraînera à moyen terme une baisse de qualification pour le plus grand nombre et une surqualification pour le groupe placé au sommet de la pyramide, celui qui maîtrise les développements technologiques et stimule l'informatisation. De la massification des implantations informatiques résulte une exigence sociale à participer à cette informatisation, de bon gré pour les uns qui s'y adaptent aisément et y reconnaissent un élément de progrès, de mauvais gré pour les autres qui y résistent et vont grossir les rangs des « technopathes », ces personnes réfractaires à l'informatique en général et à l'idée de communiquer interactivement avec un ordinateur en particulier.

Il y a fort à parier que les terminologues-traducteurs atteints de technopathie, s'il en existe encore, seront condamnés à disparaître à très court terme. Des enquêtes sérieuses ont prouvé que les entreprises informatisées voyaient l'âge moyen de leur personnel diminuer. L'informatisation à outrance peut donc éliminer des catégories sociales où le taux de technopathes est plus élevé : les personnels âgés et féminins en particulier. Ce qui, à terme, ne peut être que préjudiciable à une discipline touchant aux sciences humaines où l'expérience acquise et l'intuition linguistique priment sur la performance technique.

Associer systématiquement la notion d'informatisation à celle d'amélioration des conditions de travail et de la qualité de la production, c'est aller un peu vite en besogne. En effet, avec l'informatisation est apparue une nouvelle forme de pénibilité pro-

fessionnelle : pénibilité physique (maux de tête, acuité visuelle, mal de dos...), pénibilité psychique et mentale (le « stress informatique »). En effet, l'informatisation se traduit par des cadences de travail plus élevées, imposées par la hiérarchie ou, le plus souvent, imposées volontairement. Si l'on considère, par exemple, qu'un traducteur peut traduire une moyenne de 250 mots/heure, il peut réviser 1000 à 1500 mots prétraduits par une machine dans le même laps de temps. À combien de fiches le terminographe bien équipé sera-t-il astreint? Sur un plan strictement économique, ces gains de productivité sont partiellement ou totalement annulés par une dévalorisation du produit et des personnes qui en sont les producteurs.

Oui, mais ces inconvénients — mal mesurés encore — ne sont-ils pas contrebalancés par les possibilités de déconcentration et d'extériorisation des enceintes de travail qu'autorise l'informatique, le trop fameux « télé-travail »? Il semblerait au contraire que cette atomisation des lieux de travail, qui déboucherait sur un isolement pénible, ne soit souhaitée ni par les décideurs ni par les acteurs.

Par contre une demande s'exprime unanimement pour des produits plus ergonomiques, l'ergonomie minimale étant la compatibilité entre matériels, entre matériels et logiciels et entre logiciels. Des progrès sont réalisés dans ce domaine par la réalisation d'interfaces entre traitements de texte et dictionnaires, entre traitements de texte et courrier électronique par exemple. L'ergonomie (du grec « ergon » travail) est définie comme la science de l'homme au travail, l'ergonomie informatique étant dès lors l'étude des conditions de travail de l'homme confronté à l'outil informatique et, par voie de cause à effet, la recherche de l'amélioration de ces conditions de travail ou, à tout le moins comme cela semble être le cas actuellement, leur non-détérioration.

L'ergonomie informatique ne peut plus être traitée convenablement par l'utilisateur au stade du choix des matériels mis à sa disposition sur le marché. Même si le souci ergonomique reste un paramètre important au moment de l'achat, ce ne peut plus qu'être alors l'option du pis-aller de la non-détérioration. L'ergonomie est bel et bien un paramètre de conception au même titre que la portabilité ou la compatibilité. L'ergonomie matérielle a atteint certaines limites et un niveau acceptable de satisfaction (systèmes d'exploitation, miniaturisation, extension de mémoire, normalisation des configurations, terminaux multifonctions, etc.), c'est l'ergonomie logicielle qui pose problème. À mon sens, au niveau de sophistication auquel nous sommes parvenus, toute amélioration de l'ergonomie logicielle doit obligatoirement passer par la définition d'un certain nombre de normes auxquelles devront obéir tous les produits destinés au même usage. Par exemple, l'interrogation de banques de données terminologiques quelles qu'elles soient devrait être réalisable par le truchement d'un langage quasi naturel et par des fonctions semi-transparentes non contraintes par les concepteurs de ladite banque aussi bien pour la consultation que pour l'échange de données. Cet effort, s'il est généralisé, pourra conférer à une gamme entière de logiciels un véritable air de famille et un sentiment agréable de familiarité et de convivialité pour ses utilisateurs. Toutefois, ces éléments de normalisation ne doivent en aucun cas être imposés par le plus fort au plus faible selon les lois classiques du marché. Il serait préférable qu'elles résultent d'une étude ergonomique menée scientifiquement en collaboration avec les

usagers pour exploiter le plus économiquement possible les capacités techniques de l'ordinateur et les performances intellectuelles de l'humain.

Or, ergonomie et économie ne font pas bon ménage.

Informatisation et qualité de production

Terminographie et traduction sont des activités à rendement obligé et aucun traducteur indépendant ne nous contredira sur ce point. Le rendement s'exprime par une productivité accrue qui peut se comptabiliser en fiches réalisées ou en pages traduites. Notre secteur d'activité n'appartenant pas au secteur industriel purement productif mais plutôt au secteur des services, le rendement doit aussi s'exprimer par un accroissement qualitatif. Ce progrès qualitatif peut provenir de l'aide fournie par l'ordinateur puisque ce dernier est en mesure de soumettre au traducteur-terminologue un ensemble d'éléments d'information suffisamment conséquent et pertinent pour qu'il puisse prendre la meilleure décision linguistique possible en un minimum de temps.

Ce qui revient à dire qu'un investissement informatique, comme tout investissement d'infrastructure, a un coût qui, d'une part se répercute directement sur le produit et qui, d'autre part, doit entraîner un gain de productivité tel que le coût du produit fini n'augmente pas mais baisse relativement. Les spécialistes nomment « retour sur investissement » ce principe de base de la justification d'investissement. À ma connaissance, il n'existe pas de chiffres ni de moyens de mesure des gains de productivité en terminologie ou en traduction. En bureautique par contre, une étude du Crédit Agricole situe à 30 pour cent de gain de productivité le seuil de rentabilité d'une station de travail de 45 000 F. Sans vouloir nous lancer dans une bataille de chiffres faussée d'avance du fait qu'aucune méthode de mesure de gain de productivité reconnue n'est admise par tous, souvenons-nous simplement que cette dimension devra être de plus en plus prise en compte au moment de s'équiper.

On nous parle souvent de baisse de moitié des prix du matériel tous les trois ou quatre ans. Si cette baisse brute est irréfutable, elle n'est malheureusement que partiellement répercutée au niveau des investissements dans la mesure où, heureusement cette fois, à coût égal, on peut — et on veut — investir dans des matériels plus puissants et des logiciels plus performants. Il en résulte que la masse financière nette d'investissement ne marque pas le pas mais au contraire ne cesse de progresser, l'offre étant de plus en plus attirante.

Outre le coût du matériel, notre secteur d'activité est particulièrement sensible au coût de l'information produite. Ce dernier peut très rapidement dépasser le coût du système qui la supporte, sans même oser mentionner la perte irréparable et inestimable que peut représenter la destruction accidentelle de cette information. La sécurité, heureusement de moins en moins négligée, a également un coût qui peut être exorbitant en cas de duplication complète d'un service informatique. On se contente généralement d'un compromis économiquement viable, techniquement réalisable et intellectuellement satisfaisant s'il représente un juste équilibre entre les risques et les enjeux.

Pour compléter le tableau financier, n'omettons pas de mentionner qu'une bonne part de l'investissement informatique peut être gaspillée par une sous-utilisation chronique des matériels qui peut aller jusqu'à 30 pour cent de ses capacités potentielles. Cette marge variable entre capacités techniques et utilisation pratique n'est jamais négligeable et est trop souvent si conséquente qu'elle ronge la meilleure part de la marge de productivité.

Comment y remédier? Par une meilleure formation initiale et continue prenant réellement en compte la dimension d'informatisation croissante de nos activités car l'épanouissement d'une discipline, d'un secteur d'activité et de recherche dépend directement de la qualité de la formation donnée et de ses facultés d'adaptation.

Informatisation et qualité de formation

Certains services de terminologie et de traduction ne sont pas informatisés ou sont sous-informatisés non pas en raison d'une prise de position résultant d'une option déontologique sur la question de l'informatisation mais faute de pouvoir recruter un personnel qualifié à la fois sur le plan linguistique et sur le plan informatique. La question de la formation initiale est donc à la fois cruciale et urgente car c'est souvent le seul sentiment de dépossesion du savoir qui provoque le rejet d'une technologie.

L'appareil de formation, principalement universitaire, doit remplir un double rôle : dans un premier temps une alphabétisation informatique couplée à un enseignement théorique et pratique des techniques et des méthodologies terminographiques et traductionnelles et, dans un second temps, un recyclage régulier des personnels formés en activité. Cette double formation doit allier connaissances théoriques et compétences pratiques. Si l'on se réfère au panorama très complet et précis que nous a offert la seconde livraison de *Terminologies Nouvelles* (décembre 1989) entièrement consacrée au thème de la formation en terminologie, il faut se rendre à l'évidence qu'à de rares exceptions près nous n'allons guère au-delà de l'alphabétisation et de l'information minimale concernant les matériels et les ressources disponibles : modalités d'interrogation des banques de données terminologiques, dictionnaires électroniques, SGBD et SGBDR, outils d'aide à la compilation de lexiques, interfaces, etc.

Pourtant, si l'on examine les attentes formulées par les stagiaires en formation continue, c'est à la terminographie assistée par ordinateur qu'ils veulent être formés en priorité. La formation doit continuellement s'adapter au contexte dans lequel les compétences acquises sont investies et aux évolutions de ce contexte. De plus, le terminologue-traducteur souhaite pouvoir s'engager de plus en plus dans la conception et le développement des outils informatisés qui lui sont destinés. Sa formation doit lui fournir les connaissances nécessaires à un dialogue possible avec des ingénieurs logiciels. Ce dialogue permettrait notamment aux concepteurs de systèmes de TA ou de TAO d'explorer certains mécanismes cognitifs de la traduction humaine. Il doit aussi pouvoir pénétrer les programmes, les comprendre suffisamment pour les maintenir au sens informatique du terme, les maîtriser et les faire évoluer. Par exemple, le traducteur face à son système de TAO ne peut qu'accéder à la base de données lexicales et

terminologiques qu'il peut alimenter à sa guise tandis que les modules comportant les règles syntaxiques et grammaticales ne lui sont pas accessibles même s'il y voit des imperfections auxquelles il peut apporter des améliorations. Les langages de programmation qualifiés de déclaratifs (au contraire des langages dits procéduraux) parce qu'ils permettent d'écrire des règles de production indépendantes les unes des autres — sous une forme déclarative — sont un moyen à la portée du traducteur formé et averti pour tester sans grands risques ni frais ses intuitions linguistiques. Il suffirait que les concepteurs ouvrent une voie d'accès à ce type d'intervention dans leurs programmes.

La lenteur d'adaptation de l'appareil de formation est sa principale tare face à la vitesse d'évolution du monde informatique. De plus, c'est uniquement par le levier de la formation que pourront être résolus certains aspects de l'harmonisation des méthodologies que souhaitent la plupart des praticiens de la terminologie géographiquement éparpillés dans les pays francophones. La formation se doit également d'être une porte ouverte vers d'autres disciplines connexes telles la psychologie, l'intelligence artificielle ou les sciences cognitives dont le contact et le frottement sont le ferment de la recherche fondamentale.

Et qu'en sera-t-il demain quand les compétences du terminologue-traducteur s'étendront à tout ce que nous prépare la terminotique et la traductique?

En effet, en nous autorisant une formule quelque peu osée, nous pouvons dire que, jusqu'aux années quatre-vingt-dix, l'informatisation faisait la part belle aux comportements *réflexes* et, qu'à partir de la décennie qui s'ouvre, elle s'attaque de plain pied aux comportements de *réflexion*.

Regards prospectifs sur l'informatisation de demain

Les axes de développement principaux des recherches actuelles nous conduisent vers une formalisation et une systématisation plus poussées du travail terminologique et traductionnel qui correspondent aux quatre activités principales du terminologue-traducteur : la recherche, la consultation, le tri et la transcription.

Avec l'émergence des applications de l'intelligence artificielle dans notre secteur d'activité, nous passons de l'ère du traitement de l'information à celle du traitement des connaissances; le saut est, ici aussi, autant qualitatif que quantitatif puisqu'on n'ambitionne pas moins que d'emmagasiner la « connaissance du monde » et de la rendre accessible sous les formes les plus diverses aux utilisateurs les plus nombreux possible.

Concrètement et très progressivement cela se manifestera par un accès facilité à un grand nombre de dictionnaires ou de bases de données à partir d'un simple terminal dans un mode d'interrogation homme-machine se rapprochant de plus en plus du langage naturel, par la constitution de bases de données relationnelles évoluées prenant de plus en plus en compte les relations sémantiques entre notions par le recours à des structures fondées sur les réseaux sémantiques par exemple, ou encore par le développement de la gamme des logiciels d'hypertextes qui ouvriront la voie à une vraie recherche multicritère.

Ces nouvelles bases de connaissances seront dynamiques, c'est-à-dire en croissance permanente par l'apport de connaissances grâce à des fonctions d'auto-apprentissage. Cet auto-apprentissage se fera entre autres par la ponction automatique de connaissances contenues dans des textes à partir de systèmes d'analyse et de compréhension du langage naturel regroupés en progiciels intégrés.

Le poste de travail du terminologue-traducteur évoluera en conséquence. On y aura incorporé des analyseurs syntaxiques et grammaticaux qui viendront épauler des correcteurs stylistiques. Il sera multitâche et permettra de jongler entre une multiplicité de sources d'information d'une part et d'outils de génération de textes d'autre part afin de réduire au minimum la durée entre entrée d'information et sortie du produit final sous la forme la plus élaborée possible. Le problème ne sera plus l'absence d'information ou la difficulté d'accéder instantanément à l'information requise mais la gestion du flux d'information. Il faudra éviter les effets de blocage dus à un engorgement du système par trop-plein d'information. Ici, la réflexion humaine génératrice de critères de tris affinés et pertinents sera capitale pour l'épuration de ce flux. Ces bouleversements de l'environnement de travail, des fonctions et des attributions entraînera une nouvelle définition des acteurs que nous sommes; l'appellation est déjà prête pour les uns, terminoticiens. On peut risquer « traducticien » (de traductique) pour les autres.

Ces systèmes nourris des résultats des recherches en intelligence artificielle sur le raisonnement et le fonctionnement cognitif humains seront en mesure de traiter la connaissance en simulant nos propres heuristiques mentales de spécialistes par des programmes contenus dans des biopuces.

Mais voilà que nous aussi, à l'image des gourous de l'informatisation, nous nous laissons entraîner vers les sphères nébuleuses d'une prospective lointaine et incertaine dans laquelle l'ordinateur égale ou dépasse les facultés humaines. Arrêtons-nous là sous peine de nous faire taxer de « douce rêverie ».

Conclusion

Comme tous les progrès, l'informatique mêle espoirs et menaces. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, quoi qu'on puisse penser des dangers de l'informatisation, on ne cesse d'exiger toujours davantage de ces étranges machines, toujours plus de performances au-delà des limites de ce qu'il peut sembler raisonnable d'attendre d'un appareil qui est et restera une machine inerte.

L'emprise de l'informatique ne doit pas empiéter sur l'action de l'homme, ses modes de pensée et sa faculté de créativité. Mais ce n'est qu'en hissant l'informatique à lui et non en se baissant vers elle que l'homme assurera sa maîtrise sur cette technologie. Et alors peut-être une machine à qui on demandera — en langage naturel — une collocation de « informatisation » et « aliénation » répondra que ces deux termes ne sont co-occurents dans aucune phrase contenue dans un document daté de 2000 ou au-delà, alors que le terme « informatisation humaine » s'est banalisé.

Bibliographie

- TERMINOLOGIES NOUVELLES (1989) « La formation en terminologie », Bruxelles, ACCT, Communauté française de Belgique, décembre 1989, n° 2.
- META (1989) Actes du colloque « Terminologie et Industries de la Langue », vol. 34 n° 3, septembre 1989.
- META (1987) « Vers l'an 2000, la terminotique : bilan et prospectives », vol. 32 n° 2, juin 1987.
- DE SCHAETZEN Caroline (1990) « Outils de bureautique et de télématique pour la traduction », *Lebende Sprachen* n° 3/90, p. 123-128.

Comparaison de logiciels utilisables en terminologie

Élisabeth BLANCHON

Centre de Terminologie et de Néologie, INaLF, CNRS, Paris, France

Introduction

À une époque où, c'est un truisme, l'informatique, censée résoudre tous les problèmes, a envahi tous les domaines de la connaissance et se rencontre dans tous les environnements de travail, on se trouve confronté à un nouveau problème, celui de la multiplicité des offres logicielles : quel logiciel choisir, et sur quels critères?

On répondra d'abord par ce qui devrait être une évidence : il faut avant tout procéder à une analyse de ses besoins (et de ses moyens, mais ce deuxième aspect s'impose de lui-même). En l'occurrence, on adoptera l'optique du traducteur qui dispose déjà d'un traitement de texte, sur micro-ordinateur compatible PC, et qui souhaite consulter ses données terminologiques sans quitter son logiciel, ou le moins possible, et insérer dans son traitement de texte des données de ses fiches terminologiques. En outre, ce traducteur lambda ne dispose pas nécessairement de l'aide permanente d'un informaticien ni ne souhaite apprendre lui-même à programmer : il a besoin d'un logiciel suffisamment convivial pour être directement utilisable ou ne pas exiger un apprentissage trop long.

Pour commencer on citera les principaux types de logiciels effectivement disponibles sur le marché, et utilisés en terminologie, avec pour chacun, ses avantages et ses inconvénients.

Dans un deuxième temps, on examinera un peu plus en détail les spécificités de quelques-uns de ces logiciels.

Enfin, on conclura par une sorte de cahier des charges du logiciel idéal, qui est une sorte de mise en perspective des besoins réels du traducteurs et des possibilités réelles de ces logiciels.

Les principaux types de logiciels utilisables pour gérer des données terminologiques

En réalité, n'importe quel logiciel de gestion de données, ou presque, peut être détourné de sa vocation d'origine, si tant est qu'il en ait eu une, pour être utilisé en terminologie. En effet, même si elles présentent certaines particularités, les données terminologiques ne sont que des données, et une fiche terminologique peut être traitée de la même manière qu'une fiche produit ou une fiche client.

On a donc le choix, comme dans tout autre domaine, entre les logiciels traditionnels, traitement de texte et systèmes de gestion de bases de données, et des logiciels spécifiques, en l'occurrence terminologiques.

Les traitements de texte

On peut se limiter à deux grand noms : Word 5 et WordPerfect 5, tout traitement de texte digne de ce nom permettant de réaliser les mêmes opérations, sous des dénominations variées. Il faut, en effet, pour être utilisable en terminologie, qu'un logiciel de traitement de texte permette d'enregistrer et de rappeler une structure de fiche vide, de rechercher des mots, d'afficher des fenêtres à l'écran, et offre une fonction couper-coller, toutes fonctions assez largement partagées par les traitements de texte courants.

Si l'on admet l'intérêt, largement accepté, de réaliser une FICHE terminologique, à structure bien établie, on peut préparer un document spécifique, une structure vide, reproductible à volonté, que l'on remplira au fur et à mesure des besoins, comme une fiche normale. Sous Word, on utilisera la fonction GLOSSAIRE, au moyen des commandes *Recopie* ou *Détruit*, en donnant un nom, par exemple FICHE, à cette fiche vide. Quand on voudra l'utiliser, il suffira de taper FICHE et la touche de fonction F3 pour faire apparaître cette structure vide. On peut sauvegarder ce masque comme n'importe quel document. La fonction équivalente dans WordPerfect est la fonction MEMO.

Le traitement de texte laisse également la liberté de réaliser des fiches sans structure uniforme, ce qui peut parfois être souhaitable.

Dans un cas comme dans l'autre la recherche se fera au moyen de la commande de recherche (*Cherche*, dans Word).

Le fichier terminologique n'est alors rien d'autre qu'un document parmi d'autres, traité par le logiciel comme n'importe quels lettre ou article.

Le traducteur peut passer de son document de traduction à son fichier terminologique en créant deux fenêtres (au moins) à l'écran, en allant de l'une à l'autre en

pressant une touche (F1 sous Word) pour faire une recherche, découper les informations souhaitées, et les recoller dans le document de traduction.

L'INTÉRÊT d'utiliser un traitement de texte pour gérer ses données terminologiques est évident :

- on n'a pas besoin d'acquérir un autre logiciel;
- on échappe aux problèmes d'interfaçage, de transfert de données, etc.;
- on est libre d'élaborer la fiche que l'on souhaite et de l'utiliser ou non.

C'est donc un choix de moindre coût et de simplicité et de liberté accrues.

En outre, si l'on désire ultérieurement, devant l'abondance de sa production terminologique, publier ses données sous forme de dictionnaire, on pourra directement les mettre en forme dans ce but, sans étape supplémentaire.

Les INCONVÉNIENTS sont d'un tout autre ordre :

- la recherche de termes, dans un traitement de texte, ne peut se faire que de manière séquentielle (par chaîne de caractère), ce qui peut être assez long si on le fait sur un document important;
- la recherche ne pourra se faire que sur ce seul critère d'identité de chaîne de caractère : on ne pourra pas extraire, par exemple, l'ensemble des fiches d'un même domaine, ou réalisées par un même auteur ou depuis telle date, sauf en réitérant la recherche et en recopiant dans un autre document les fiches ainsi récupérées.

En réponse aux deux inconvénients cités ci-dessus on peut toujours envisager d'avoir plusieurs « bases de données », une par domaine, par exemple.

Le problème majeur est un problème de recherche : on y perd en vitesse et en précision.

On peut citer l'Université de Rennes et le Conseil international de la langue française (CILF), entre autres, comme utilisateurs de traitements de texte pour gérer des bases de données terminologiques.

Les systèmes de gestion de base de données (SGBD)

Il nous paraît souhaitable de distinguer les SGBD généralistes (ou non spécifiques), qu'ils soient classiques ou relationnels, et les SGBD documentaires.

Généralistes ou spécifiques, les SGBD ne permettent généralement pas un transfert aisé des données vers un traitement de texte.

Les SGBD généralistes

Parmi les SGBD classiques, nous pouvons citer Reflex de Borland, dBaseIII + d'Ashton-Tate, Foxbase + de Fox Software. Parmi les relationnels, Paradox de Borland, dBase IV d'Ashton-Tate, Oracle de la société Oracle.

Leur inconvénient majeur est la faible longueur de leurs champs (254 caractères maximum pour les champs interrogeables de dBase ou Foxbase), généralement trop brefs pour gérer des informations textuelles comme la définition ou le contexte.

L'intérêt majeur de certains d'entre eux est d'être extrêmement répandus, au point d'être devenus des standards de fait, ce qui facilite les échanges et les conversions de données, car presque tous les logiciels ont prévu d'intégrer le format dBase, pour ne pas le citer, dans leurs formats d'importation/exportation.

Ils présentent également l'avantage de permettre des tris multicritères qui offrent la possibilité de sélectionner des sous-ensembles de la base.

Les SGBD documentaires

Il peut paraître singulier de mentionner ce type de logiciels, mais rappelons que la BTQ et les bases terminologiques d'IBM tournent sur Stairs, logiciel documentaire d'IBM. En outre, leurs caractéristiques sont assez différentes de celles des SGBD non spécifiques.

On citera surtout les logiciels TEXTO (Chemdata, Lyon), CDS-ISIS de l'Unesco, et EDIBASE d'Inform II Microfor.

Leur gros avantage est d'accepter des champs généralement beaucoup plus longs que les SGBD généraux et de permettre une recherche multicritère par opérateurs booléens ET, OU, NON, plus simple, avec généralement un historique des questions et la possibilité de reprendre des étapes antérieures pour les combiner avec d'autres questions.

Autres logiciels

Il faut encore dire un mot des logiciels intégrés, comme Framework, Symphony ou encore Works. En effet, leur SGBD et leur traitement de texte étant parfaitement compatibles, ils permettent d'éviter bon nombre de difficultés de transfert, au prix néanmoins d'une moindre qualité du traitement des données textuelles.

On peut également, comme on le disait au début, aller jusqu'à détourner de sa vocation d'origine un tableur comme Excel ou Lotus, pourquoi pas, avec bien sûr les limitations inhérentes à ce genre de logiciel (taille des champs, etc.).

Enfin on ne peut pas passer sous silence un Deskview ou un Windows, qui permettent la consultation en parallèle (par multifenêtrage) de plusieurs applications, sans toutefois permettre de transfert facile de données, sauf, dans le cas de Windows, entre des applications qui sont prévues pour tourner sous Windows.

Les logiciels terminologiques

Bien qu'on ait choisi de les distinguer des précédents, il faut bien rappeler que ce sont aussi des logiciels de gestion de données. Ils sont censés être adaptés au traitement

des données terminologiques, mais on se rend compte que ce traitement donne lieu aux interprétations et aux réalisations les plus diverses.

On peut en effet distinguer quatre catégories essentielles, combinables entre elles : les logiciels qui permettent un accès direct à partir d'un logiciel de traitement de texte, ceux qui n'offrent pas cette possibilité, ceux qui imposent un format de fiche prédéfini, ceux qui autorisent l'utilisateur à définir son propre format de fiche.

| | Accès direct à partir du traitement de texte | Pas d'accès direct à partir du traitement de texte |
|------------------|--|--|
| Fiche libre | Termex Multiterm | LexM |
| Fiche prédéfinie | Term-tracer Superlex Profilex Term-PC CATS | Aquila MC4 Index |

Autant dire que les avantages et inconvénients respectifs de ces logiciels dépendent du type auquel ils appartiennent. Il n'y a en effet aucune commune mesure, en matière d'ergonomie, entre un logiciel à fiche libre et pouvant être consulté directement à partir d'un traitement de texte et un logiciel à fiche prédéfinie, dont les champs, plus ou moins nombreux, correspondent plus ou moins bien aux besoins du traducteur, et qui ne permet pas la consultation à partir d'un traitement de texte.

Quelques logiciels effectivement utilisés en terminologie

On laissera de côté les logiciels de traitement de texte, dont on a dit quelques mots plus haut, mais dont certains sont bel et bien utilisés en terminologie.

D'autre part, je tiens à me limiter aux logiciels avec lesquels j'ai eu personnellement l'occasion de travailler, dans les proportions les plus diverses il faut bien le dire, c'est-à-dire Aquila, MC4, et Termex pour les logiciels de gestion de données terminologiques, Foxbase + comme SGBD non spécifique et Edibase, Isis et Texto comme logiciels documentaires.

Parmi ces logiciels, seul Termex autorise une consultation directe à partir d'un traitement de texte.

D'autre part deux des logiciels terminologiques, MC4 et Aquila, imposent une fiche prédéfinie, sans permettre l'adjonction d'aucun autre champ.

Dans tous les cas, on peut effectuer des recherches sur les termes, sur les listes de termes (index) et des recherches par chaînes de caractères. Il convient toutefois de

noter que les différents logiciels gèrent de manière variée les index ainsi que la recherche par chaîne de caractères. Ainsi Aquila, MC4 et Termex ne proposent d'index que sur les vedettes, alors que dans les autres, il est possible de créer un index sur chacun des champs, et même, dans le cas des trois logiciels documentaires, sur des mots présents à l'intérieur des champs. Quant à la recherche par chaîne de caractères, Foxbase ne l'accepte que champ par champ, alors que Termex, Isis et Edibase peuvent la faire sur l'intégralité de la fiche.

Dans tous les cas aussi, on pourra, ou l'on devra, envisager le transfert des données vers un traitement de texte pour aboutir à un résultat plus adapté aux exigences éditoriales.

Spécificité de ces logiciels

Aquila et MC4

Le plus gros reproche que l'on puisse faire à ces deux logiciels, outre l'absence de consultation possible à partir d'un traitement de texte, est de contraindre l'utilisateur à se conformer à une structure de fiche très stricte et très limitée. Les champs prévus ne correspondent pas nécessairement aux besoins du traducteur, et ne sont pas assez longs pour que l'on puisse en quelque sorte tricher.

Aquila répond à un souci terminologique d'entreprise, et de ce fait nomme contexte ce qui est un ensemble d'informations sur l'entreprise, la filiale et le produit dans lesquels on trouve le terme vedette.

MC4 présente l'intérêt louable de correspondre au format de la banque de données terminologiques EURODICAUTOM et de permettre donc une importation directe dans EURODICAUTOM. Il permet théoriquement une gestion hiérarchisée des notions, sous forme de réseau; en réalité, l'expérience prouve que cette possibilité rencontre assez vite ses limites. D'autre part, on peut lui reprocher une certaine lourdeur dans la gestion des différentes fonctions, en particulier l'absence d'accès à l'intégralité de la fiche, lourdeur liée à un souci extrême de sécurité. En effet, les différentes fonctions, de saisie, de modification, d'édition ou impression, relèvent de « modules » différents. Un mot de passe est même prévu pour pouvoir accéder au module de saisie et modification, et le logiciel demande confirmation sur confirmation et information sur information, ce qui devient fastidieux dans le cas d'un travail terminologique suivi.

Parmi les utilisateurs de MC4 on peut noter le Service de terminologie du ministère de l'Économie et des Finances français.

Nous n'avons pas d'information sur les utilisateurs d'Aquila.

Termex

C'est le seul de tous les logiciels examinés à permettre à la fois un accès direct à partir d'un traitement de texte (Word, WordPerfect, Wordstar 2000 et bien d'autres) et une structure de fiche libre.

Au risque de paraître d'un enthousiasme suspect, il faut admettre qu'il est de ce fait étonnamment souple d'utilisation : on peut à tout moment définir ou réactiver un autre masque de saisie, ou choisir de travailler sans masque. La structure de la fiche est en effet considérée elle-même comme une fiche.

On peut créer des liens de fiche à fiche, l'un de ces liens pouvant être rendu automatique par un menu d'options, les autres se constituant à la demande, du fait de l'identité du contenu d'un champ avec la vedette d'une autre fiche.

La possibilité d'appel à partir d'un traitement de texte est accompagnée d'une possibilité de découpage d'éléments de fiches pour les réinsérer dans le texte, ainsi que de la possibilité d'utiliser le mot sur lequel on se trouve dans le texte pour faire une recherche directe sur lui ou le traiter comme nouvelle vedette.

Deux fichiers peuvent être ouverts en parallèle : un fichier de travail, que l'on peut modifier, et un fichier d'archivage, protégé, un fichier de travail « parfait » pouvant être transformé en fichier d'archivage. Des bases de données terminologiques peuvent également être acquises pour certains domaines. Signalons également la possibilité de conversion vers le format en cours de normalisation internationale Micromater, ainsi qu'à partir de celui-ci.

Dans le cas d'un fonctionnement en réseau, des niveaux d'accès sont prévus pour gérer la base et protéger son intégrité.

Enfin, d'autres outils encore font de ce logiciel un outil très intéressant dans le cadre d'une activité de traduction.

On pourrait reprocher à Termex de ne pas permettre de tris multicritères, mais il semblerait que cette fonctionnalité soit à l'étude. Enfin, comme on devient exigeant dans un cas pareil, on pourrait également regretter que des possibilités d'édition réduites nécessitent un retraitement sur traitement de texte pour publier des dictionnaires.

Utilisateurs : entre autres, le Secrétariat d'État du Canada, la Cour de justice des Communautés européennes, le ministère des Postes français.

Foxbase +

Ce que l'on peut dire ici de Foxbase +, qui, il faut bien le dire, est un cousin germain ou un frère jumeau de dBase III +, exclut tout souci de programmation. Il est évident que l'utilisateur qui est prêt à consacrer un certain temps à programmer ce logiciel en fonction de ses besoins peut en tirer à peu près n'importe quoi, en particulier s'il adopte la toute dernière version Foxbase Pro.

Nous lui reprocherons avant tout la brièveté de ses champs consultables (254 caractères). Il existe, nous opposera-t-on, des champs Memo, acceptant jusqu'à 5000 caractères, mais il est impossible de procéder à une recherche sur ce type de champ.

Il autorise la plus grande liberté de conception de fiches, et même de modifications ultérieures. D'aucuns pourraient lui reprocher, surtout par rapport à MC4, l'absence de sécurité et le risque de perte d'information, que ce soit par réécriture involontaire ou par restructuration trop rapide de la fiche. En effet saisie, consultation et modification

ne sont qu'un seul et même module et l'on pourrait assez facilement détériorer des données valides par une mauvaise manipulation à la consultation, et la possibilité de redéfinition de la structure de fiche peut, si celle-ci n'est pas réalisée dans les normes, parfois implicites, engendrer des disparitions de données. En réalité, tant qu'il ne s'agit que du travail d'une seule personne, et pas de celui d'une équipe, il peut même être préférable, pour une question de simplicité de procédures, et de rapidité de saisie, de ne pas avoir trop de contraintes de sécurité.

Utilisateurs : Centre de terminologie et de néologie (CTN), CERTIL.

Texto

Plus couramment utilisé en documentation, sa définition d'origine, ce logiciel peut être très facilement détourné de sa vocation première, étant donné que la structure de fiche est totalement libre, et que ses champs, de longueur variable, n'étant pas limités dans les mêmes proportions que ceux de Foxbase, autorisent un traitement assez souple de données textuelles comme la définition ou le contexte.

Tous les champs peuvent être indexés, ainsi que des articles au sein de ces champs. C'est l'utilisateur qui en décide quand il établit la structure de sa base.

Des procédures de conversion, élaborées par des utilisateurs, permettent désormais d'importer et d'exporter des données de et vers Isis et dBase.

Ce logiciel fait figure de référence en matière de documentation en France. Il est en effet très largement utilisé et il s'est même constitué, chose appréciable, un club des utilisateurs de Texto.

On lui reprochera de se situer dans le haut de la gamme des prix, sans pour autant permettre une consultation à partir d'un traitement de texte (ce qui n'est pas sa vocation), ni une édition totalement satisfaisante sur le plan typographique, si elle l'est presque sur le plan de la mise en page.

Utilisateurs : INRA, Université nouvelle de Lisbonne.

Edibase

Il s'agit encore d'un logiciel documentaire, son originalité étant la possibilité qu'il offre de travailler en texte libre, de procéder à des interrogations en langue naturelle et d'obtenir un tableau de pertinence des résultats. On peut bien sûr utiliser des fiches, si on le désire, mais rien n'empêche de saisir des documents dans leur intégralité. Il comporte, contrairement à Texto, un module guidé d'importation et d'exportation de données. Il faut mentionner également un manuel très satisfaisant pour le néophyte.

Il semblerait également qu'Edibase intègre, dans sa dernière version, un module de repérage de termes, intégralement géré par l'utilisateur.

L'honnêteté nous oblige à avouer que nous n'avons pas encore exploré la totalité de ses possibilités, mais il semble très puissant et a en tout cas paru suffisamment

intéressant à l'Association des conseils en gestion linguistique, basée à Montréal, pour qu'elle lui consacre l'élaboration d'une « trousse » terminologique.

Utilisateurs : ACGL, Radio Canada, Téléglobe, Air Canada.

Cds-Isis

Encore un logiciel documentaire, développé par l'Unesco à Paris. Lui aussi très puissant, on ne peut que lui reprocher toutefois un côté inachevé, qui se caractérise par un manuel très insuffisant, qui rend sa découverte très malaisée, et par sa modularité, qui impose de définir successivement des formats de champs, de saisie, d'édition, d'impression, etc.

Il permet de choisir la langue d'environnement, des menus : français, anglais ou espagnol

L'indexation est possible selon quantité de critères : champs, sous-champs, tous les mots d'un champ, mots signalés par des délimiteurs. La recherche peut s'y faire au choix dans un champ, dans plusieurs champs ou sur toute la fiche, avec historique de recherche, recherche combinée, etc.

Il faut signaler également qu'un module existe, encore à l'état expérimental, de consultation de la base terminologique à partir d'un traitement de texte, et de découpage et de transfert des données de l'un dans l'autre. D'autre part, l'association INFOTERM souhaite poursuivre le développement d'Isis, et pallier en particulier sa modularité pour en faire un véritable outil de traitement terminologique.

Signalons qu'une association des utilisateurs d'Isis vient de se constituer en France et rappelons l'atout majeur d'Isis : il est diffusé gratuitement auprès des organismes publics.

Utilisateurs : Unesco, OCDE, Infoterm, Université nouvelle de Lisbonne.

Les critères à prendre en compte pour le choix d'un logiciel de terminologie

Il est bien évident que le premier des critères à examiner est celui des besoins que l'on éprouve réellement, conjointement avec les moyens dont on dispose.

Veut-on avant tout interroger sa base de données à partir de son traitement de texte ou se satisfait-on de simplement consulter sa base, même au prix d'un passage par Desqview ou pire, par le Dos? Souhaite-t-on procéder à des recherches multicritères ou suffit-il d'une recherche par chaîne de caractères? Est-on assez discipliné pour respecter une structure de fiche imposée ou réclame-t-on toute liberté de structure? Souhaite-t-on publier sous forme dictionnaire ses données terminologiques? A-t-on besoin d'importer ou d'exporter fréquemment des fichiers en provenance des logiciels les plus divers? Désire-t-on pouvoir faire un maximum de choses avec le même logiciel ou envisage-t-on d'en utiliser plusieurs en parallèle?

Ce n'est qu'après avoir procédé à cet examen de conscience, après avoir fait le point sur sa propre pratique, que l'on peut reprendre l'examen des logiciels en tenant compte des éléments suivants, dont la liste n'est sans doute pas exhaustive mais tente de tracer les grandes lignes du logiciel terminologique idéal et multiusage, encore à venir, et dont il faut arriver à trouver le compromis le plus adapté à sa propre vision des choses. On peut ainsi souhaiter disposer des possibilités suivantes :

- structure de fiche libre;
- plusieurs structures de fiche définissables en parallèle et utilisables à volonté;
- procédure d'exportation, guidée, simple, vers le plus grand nombre de logiciels existants;
- procédure d'importation, avec les mêmes critères;
- longueur de champ variable;
- indexation selon plusieurs critères;
- accès aux fiches à partir de l'index;
- recherche multicritère;
- recherche par chaîne de caractères;
- interrogation en langue naturelle;
- création de liens de renvoi de fiche à fiche;
- consultation à partir d'un traitement de texte, avec fenêtrage;
- importation de données terminologiques dans le traitement de texte;
- importation de termes à partir du traitement de texte;
- fonctionnalités avancées de traitement de texte en vue de l'édition (mise en page, polices);
- facilité de transfert vers un traitement de texte;
- aide en ligne;
- contrôle automatique ou manuel des données à partir de fichiers accessibles dans une fenêtre;
- couplage avec un correcteur orthographique;
- saisie possible par scanner;
- inclusion de données graphiques;
- consultation de dictionnaires du commerce sur support informatique;
- consultation de CD-ROM et importation de leurs données;
- consultation de banques de données externes et importation de leurs données;
- couplage avec un logiciel de repérage automatique de termes;
- couplage avec un lemmatiseur;
- couplage avec un concordancier;
- rapidité de traitement.

Il est bien évident qu'aucun logiciel du marché ne propose toutes ces options, dont bon nombre n'ont pas été évoquées jusqu'ici, quoique leur utilité soit indéniable. Bien qu'il soit fort improbable qu'un tel logiciel existe jamais, on peut toujours souhaiter que les logiciels actuels finissent par intégrer le plus grand nombre des fonctions énumérées ci-dessus et que dans l'intervalle, chacun d'entre nous puisse quand même parvenir à trouver le logiciel le plus adapté possible à ses besoins.

Bibliographie

- BÉDARD Claude (1990) « Quoi de neuf en traductique? », *Circuit*, n° 30, septembre 1990.
- MAURICE Nathalie (1989) *Évaluation des logiciels MC4, Aquila et Foxbase + dans une perspective terminologique*, mémoire présenté pour le DESS « Information et documentation », Institut d'études politiques de Paris.
- MAURICE Nathalie, BLANCHON Élisabeth, OTMAN Gabriel, BOISSY Jacques (1991) « Comparaison de trois logiciels utilisables en terminologie : Foxbase + , MC4, Texto », *Meta*, vol. 36, n° 1.
- MAYER Felix (1990) « Terminologieverwaltungssysteme », *Lebende Sprachen*, n° 3, p. 106-114.
- DE SCHAETZEN Caroline (1990) « L'ordinateur peut-il fabriquer des dictionnaires », *La Banque des Mots*, n° 40, p. 21-34.
- DE SCHAETZEN Caroline (1990) « Outils de bureautique et de télématique pour la traduction », *Lebende Sprachen*, n° 3, p. 123-128.
- Répertoire des produits et services de traitement automatique de la langue française*, (1989) Observatoire des industries de la langue, Paris, Éditions Daicadif.
- Terminogramme*, n° 55, hiver 1990, numéro spécial « Industries de la langue ».

Stratégies de professionnalisation de la formation des traducteurs

Daniel GOUADEC

*Formation des traducteurs, UFR de Langues appliquées, Université de Rennes 2,
Rennes, France*

Tout programme de formation de traducteurs entend former de véritables professionnels de la traduction. Les moyens utilisés pour y parvenir varient selon la perception que l'on a des fonctions des traducteurs, selon les contextes de formation, et selon les moyens disponibles. Nous présenterons ici, après avoir brièvement analysé les défis auxquels elles répondent et le contexte de leur mise en œuvre, les stratégies retenues dans le cadre du programme de formation de traducteurs à l'Université de Rennes 2.

Les défis

Les contraintes du marché de l'emploi sont, ou sont devenues telles que le traducteur doit nécessairement, au terme de sa formation initiale, être 1) opérationnel, 2) polyvalent (au sens de la multicom pétence confirmée) et 3) maître du clavier et de la « bidouille » informatique.

Traducteur opérationnel

Quatre facteurs principaux imposent aux traducteurs d'être capables d'autonomie opérationnelle immédiate. Ce sont le renforcement des exigences de qualité, le coût prohibitif des formations de terrain, la mise hors-circuit des débutants sur appels d'offres, et, bien évidemment, le développement des technologies liées à l'exercice de la profession.

Les exigences de qualité et de productivité ont, conjointement, fait remonter le niveau intrinsèque des premiers recrutements de traducteurs d'entreprises ou d'agences en même temps qu'elles augmentaient l'éventail des « qualités » requises. À compétence égale en traduction, la priorité va toujours à quiconque sait déjà « gérer » ses activités ou même celles des autres : le coût des encadrements de débutants est devenu prohibitif et les cadences de travail interdisent pratiquement toute prise en charge réelle d'un nouveau recruté. Il faut donc que les formations initiales se substituent au moins partiellement aux formations de terrain.

Le traducteur libéral débutant n'est guère mieux loti : s'il ne maîtrise pas intégralement la chaîne de gestion de projets, il n'a guère de chance de décrocher des marchés juteux et risqué, au moins temporairement, d'être voué à la sous-traitance de sous-traitance.

Et, bien entendu, la composante technicienne de l'activité de traduction vient compliquer les choses. Les critères de recrutement tendent à glisser progressivement et l'on recrute de plus en plus un traducteur-rédacteur capable d'utiliser tel logiciel ou tel matériel ou de concevoir tel ou tel type d'outil.

Traducteur polyvalent

La polyvalence du traducteur « opérationnel » doit être une réelle multicompétence. Pour reprendre une liste non limitative que tout le monde connaît bien, le traducteur doit maîtriser toutes les formes de traduction, toutes les formes de constitution, gestion, diffusion ou exploitation des terminologies, l'ensemble des techniques de rédaction et de documentation, l'essentiel des principes de révision, sans oublier, bien entendu, tout matériel ou logiciel « imposé » par son donneur d'ordre. Dans l'idéal, le marché recherche toujours un spécialiste du génie linguistique doublé d'un « opérateur » de haut vol.

Traducteur opérateur

Les contraintes de productivité et les jeux de la concurrence ont très largement contribué à mécaniser le lieu de travail du traducteur. Ses outils de travail incluent un logiciel de gestion de fichiers ou de bases de données terminologiques, un ou plusieurs traitements de texte, un ou plusieurs logiciels documentaires et, pour faire bonne mesure, un ou plusieurs systèmes de PAO (publication assistée par ordinateur), sans oublier les mille et un logiciels d'aide au traducteur. Bref, le traducteur doit être prêt à prendre les commandes d'un poste de travail « intégré » et l'ingénierie du traitement des données linguistiques doit devenir une composante majeure des formations.

Le contexte

Conditions générales

Les stratégies de professionnalisation décrites ici ont été élaborées et mises en œuvre dans un programme universitaire de formation de traducteurs recrutant au niveau de chacune des années du premier cycle et au niveau du second cycle, ainsi que l'impose la loi, sans la moindre sélection à l'entrée et sans le moindre test de compétence. Les effectifs sont de 40 étudiants à Bac + 1 (initiation), 30 à Bac + 2 (début de spécialisation des cursus de traduction), 25 à Bac + 3 et Bac + 4 (cursus spécialisé) et 15 à Bac + 5 (DESS d'origines diverses).

Personnel

La « professionnalisation » de la formation est née de la conjonction d'une volonté de relever les défis de l'insertion professionnelle et d'une situation de carence.

Il nous est apparu peu rationnel de créer une formation qui conduirait simplement à mettre sur le marché la copie conforme des étudiants des écoles ou centres existants. Il nous fallait définir des spécificités. En même temps, le très faible encadrement nous interdisait de mettre en place une structure pédagogique complète définie en fonction de cours standard. La seule solution consistait à créer une structure de formation par objectifs professionnalisés de telle sorte que celle-ci soit assurée sur trois postes d'enseignants-chercheurs dont un poste d'enseignant d'informatique.

Moyens

Les moyens ne manquent pas. Les cours se déroulent dans un amphithéâtre avec poste de travail d'enseignant comportant un micro-ordinateur (compatible IBM — disquettes 3,5" — en réseau sur serveur de programmes) avec projection en continu sur grand écran (système « Barco^{MD} »). Les travaux dirigés se déroulent dans trois salles comptant chacune huit micro-ordinateurs constituant autant de postes de travail d'étudiants, plus une salle comportant douze terminaux. Les micro-ordinateurs sont reliés en réseau (10Net et Ethernet) et peuvent émuler les terminaux. Une salle comptant trois micro-ordinateurs complémentaires, deux terminaux et une station VS3100 reliés au VAX8530 est réservée aux travaux de recherche. Tous les appareils ont accès aux bases de données terminologiques locales et nous disposons de RDB, Word4 et 5, Pagemaker, Paradox, MC4, Aquila, Termex, TermTracer, et des quelque dix systèmes de gestion terminologique mis au point à l'université. Les cent micro-ordinateurs de l'Université (majoritairement des compatibles IBM-PC/PS, mais aussi Macintosh) sont à la disposition des étudiants de traduction comme des étudiants d'autres filières. En travaux dirigés, chaque étudiant dispose de son poste de travail. En régime de croisière, chaque étudiant en traduction travaille au moins 20 heures par semaine sur son poste de travail.

En fait, les conditions matérielles et psychologiques de l'innovation étaient réunies dès le départ et l'option de professionnalisation systématique a constitué un atout et non une contrainte. Les trois paramètres déterminants de la professionnalisation ont été la volonté de « coller aux marchés » malgré l'interdiction de toute sélection, la pénurie des encadrements et la présence du parc informatique et des informaticiens dont le renforcement ces dernières années doit beaucoup au développement du programme de formation des traducteurs et du centre de recherche qui s'y rattache.

Les stratégies

Les stratégies de professionnalisation de la formation des traducteurs abordées ici sont au nombre de dix. Elles portent sur le développement de l'information, la définition des champs de formation et des cursus, l'intégration verticale et horizontale des cursus, la définition et la mise en œuvre systématique d'un cahier des charges pour toute tâche à réaliser, la définition d'une progressivité raisonnée des apprentissages, la recherche des indices de l'évolution des compétences (et, notamment, des régressions positives), l'analyse des rendements des diverses stratégies envisagées, la création d'un poste de travail « professionnalisé », la mise en situation de responsabilité, et la prise en compte, par anticipation, de l'évolution des marchés.

Se renseigner et renseigner sur les spécifications du produit

Les formations de traducteurs étant toutes, par vocation, professionnelles, elles doivent atteindre des objectifs conformes aux exigences de la profession (les règles de l'art) et du marché (les exigences justifiées des donneurs d'ordre).

Afin que ces objectifs nous soient connus et qu'ils soient diffusés auprès des étudiants, nous pratiquons une politique d'ouverture systématique à tout traducteur, terminologue, rédacteur, etc. qui accepte de présenter son expérience. Nous considérons surtout que les représentants des entreprises et donneurs d'ordre doivent venir avaliser la formation à l'intérieur même de l'Université, notamment par l'intermédiaire des partenariats de formation. Nous multiplions les présentations, conférences, visites, actions de partenariat et stages divers, qui permettent la mise à jour permanente des spécifications de notre « produit fini ». Ces spécifications étant connues, nous concevons chaque objectif de formation en fonction de compétences confirmées par des travaux « grandeur nature » effectués dans des conditions « vraies » de qualité, de délais, d'outils. La formation se mesure ainsi en lignes de c.v. et notre avantage principal réside dans le fait que la maquette qui définit la formation impose uniquement le respect d'un nombre d'heures de cours. Nous pouvons donc créer, réaménager ou supprimer des enseignements d'une année universitaire à l'autre à la seule condition de ne pas accroître indûment la charge horaire. En pratique, nous introduisons librement de nouvelles activités dans une structure de formation totalement ouverte.

Définir les champs et les cursus

Les spécifications du « produit » étant définies, nous organisons le cursus selon un tronc commun fixant les règles de l'art et un ensemble de composantes aléatoires renvoyant à des créneaux, des pratiques, ou des « avances » spécifiques. Ce sont ces composantes aléatoires qu'il a fallu définir avec soin.

Dans la définition des champs (ou domaines) d'application des compétences, deux grandes questions se posent. La première question concerne la « plus-value » apportée par l'activité du traducteur. Elle conduit à faire un choix entre sur-spécialisation technique du traducteur et polyvalence. La seconde concerne la part de « plus-value » que la formation apporte au traducteur. Elle conduit à s'interroger sur les domaines et spécialisations les plus porteurs d'emploi ou de rémunération.

Les réponses que nous avons données à ces deux questions sont fort simples : nous formons le traducteur de telle sorte qu'il puisse s'intégrer à une équipe à laquelle il apportera une compétence linguistique-langagière hyper-spécialisée appuyée sur des compétences techniques générales. Il reçoit donc, en complément à sa formation spécifique de technicien de la manipulation des langages, une formation technique générale et une formation plus spécialisée en informatique auxquelles il doit ajouter, par auto-formation, une sur-spécialisation technique individualisée.

La formation technique générale s'organise au fil d'un ensemble de travaux terminographiques portant obligatoirement sur des secteurs croisés ou composites et conduits sous l'autorité d'un technicien confirmé. La formation en informatique prend la forme de cours et travaux pratiques. L'autoformation s'organise autour des activités documentaires.

Les champs d'application et les modalités générales de la formation « technique » étant ainsi définis, les domaines de compétence langagière d'un traducteur en fin de formation (Bac + 4) incluent obligatoirement :

- la traduction générale,
- les conduites de la traduction spécialisée,
- la rédaction générale et la rédaction de notices,
- la révision de traductions (dont la post-édition),
- la révision de rédactions,
- la conduite des activités de documentation,
- la constitution de données terminologiques,
- la gestion des données terminologiques,
- la totalité des formes d'exploitation des terminologies,
- la gestion des données phraséologiques,
- la gestion et l'amélioration d'un poste de travail intégré.

La question cruciale devient alors la suivante : Comment « intégrer » les divers éléments de formation ?

Intégrer les éléments de formation

Trois formules d'intégration sont nécessaires. Il faut d'abord imbriquer les unes dans les autres les activités contribuant à l'acte de traduction qui définit l'axe majeur de la formation (terminologie, documentation, rédaction, etc.). Il faut ensuite intégrer des divers « moments » de formation. Il faut enfin, dans un contexte de faiblesse quantitative des encadrements, intégrer la pyramide des années.

Intégrer les activités constitutives de l'acte de traduction a été facile dès l'instant où nous avons décidé que chaque objectif de formation correspondrait à un produit-traduction donné. Ce produit étant défini (par un cahier des charges), les apports de connaissances, de ressources, d'outils et de procédures relevant de chacune des activités concernées sont effectués au moment voulu et dans des conditions de pratique spécifique. L'intégration exploite le schéma de progressivité des apprentissages qui sera considéré ultérieurement. En fait, le programme se construit tout seul, à condition que la structure pédagogique soit suffisamment souple pour permettre les « cours à la demande ».

L'intégration des divers moments de formation par activité s'effectue sans grande difficulté. Elle repose sur un enchaînement systématique. En un premier temps, un cours unique expose à l'ensemble des étudiants du programme les enjeux, méthodologies et procédures relatifs à l'activité concernée. Ce cours unique exposant les règles, risques et principes conduit à la définition du cahier des charges type. Il est suivi d'une démonstration sur poste de travail d'enseignant, par conduite effective de l'ensemble ou d'une partie de l'activité concernée, avec affichage sur écran géant. Le fichier comportant l'ensemble des données et états de réalisation de la tâche est enregistré sur l'un des disques durs réservés et mis à la disposition de tous les étudiants (polycopie de disquettes). Une ou plusieurs séances de travaux pratiques, par niveau, permettent toutes les mises au point nécessaires en situation de réalisation de la même activité. L'enseignant intervient pour renseigner et réviser. Tout élément significatif est noté sur la disquette de l'étudiant. Lorsqu'une règle émerge, elle fait l'objet d'une directive. Les règles et directives générées en travaux pratiques sont périodiquement fusionnées et le fichier commun normalement copié et étudié par l'ensemble des étudiants de la filière. Parallèlement, un fichier commun des erreurs types se constitue par groupe d'année puis par fusion inter-années et devient accessible à tous les étudiants de la formation.

Lorsque les travaux pratiques confirment que les techniques et procédures sont maîtrisées, les premiers travaux internes-externes débutent. Il s'agit de travaux confiés par des donneurs d'ordre extérieurs à l'Université et réalisés par les étudiants sous le contrôle des enseignants-réviseurs. Les procédures pédagogiques restent les mêmes, à savoir : définition du cahier des charges spécifique, constitution d'un fichier commun de règles de procédures et d'un fichier commun des erreurs types. Le serveur permet en outre l'exploitation d'un système dit de « conférence », grâce auquel chaque traducteur ou rédacteur ou terminologue peut à tout moment poser une question à tous ses partenaires, à l'informaticien responsable du système, au chef de projet, et au réviseur-enseignant. Les réponses sont communiquées à tous et contribuent à l'affi-

nement du cahier des charges. Une fois les travaux internes-externes maîtrisés, les étudiants passent aux travaux externes et aux stages.

Reste l'intégration par années. Une fois encore, les conditions de pénurie ont intégré la pyramide des années en ce sens que les réalisations diverses sont effectuées par des groupes constitués verticalement. Ces groupes incluent donc des étudiants de seconde année (dans un rôle d'observateurs), de troisième année, et de quatrième année. Dans ces groupes, chacun apporte sa contribution dans les limites de ses compétences et en fonction de ses affinités. Le groupe est le véritable creuset de formation : l'inter-révision est la règle et quiconque maîtrise un savoir ou un savoir-faire le transmet à l'ensemble de ses « collaborateurs ».

L'ensemble de la formation repose sur trois règles : une règle de solidarité à l'intérieur du groupe, une règle de généralisation des partenariats d'entreprises, et une règle absolue de transfert de compétences, notamment en retour de stage.

Définition d'un cahier des charges pour chaque activité

Pour chaque réalisation effective (réalisation d'un dictionnaire relatif à la traduction commandée, traduction d'un document, révision d'un lexique, définition d'une structure de fichier terminologique, rédaction d'une notice technique, etc.) un cahier des charges strict doit être établi. Ce cahier des charges :

- précise l'ensemble des directives, normes, et conventions;
- indique les responsabilités de chacun;
- stipule le modèle d'organisation du travail retenu;
- régit la conduite des activités;
- fixe les protocoles d'échange d'information;
- normalise la présentation du produit (feuilles de style);
- fixe les délais et l'échéancier par activité ou sous-produit;
- liste les ressources disponibles ou recommandées ou imposées;
- précise les outils et supports éventuellement imposés;
- définit au besoin les modalités de négociation avec le donneur d'ordre;
- pose les critères de qualité révisable (seuil en-deçà duquel le réviseur refuse légitimement d'intervenir);
- pose les critères de qualité livrable (seuil de qualité finale);
- fixe les conditions de rétribution (notation ou paiement des participants à l'activité).

La définition du cahier des charges par consultation du donneur d'ordre puis réflexion collective constitue en fait le premier acte pédagogique. Il pose le formateur dans sa fonction de personne-ressource chargée d'arbitrer, de conseiller, de guider. Il définit, pour le formateur, des fonctions d'« aide en salle » et de chef d'agence virtuelle.

Définir la progressivité

À ceux qui craindraient de voir le « professionnel » tuer le « pédagogique », on s'efforcera de faire valoir que la professionnalisation nourrit la pédagogie. En effet, les

objectifs de qualité obligent à définir des paliers ou niveaux de compétence, aussi bien dans une perspective d'enseignement que dans une perspective de pratique.

Les recherches que nous avons conduites montrent que la formation du traducteur peut s'organiser par strates correspondant à des objectifs cohérents, homogènes et réalisables en totalité, et non pas par cumul de « solutions » à des problèmes parcellisés plus ou moins aisément répertoriables. Nous définissons donc la progressivité des apprentissages selon un axe central de types de traduction enchâssés : traduction signalétique, traduction sélective-documentaire, traductions synoptiques, traductions banalisées et traductions absolues. Chacun de ces types correspond à un palier formant la condition nécessaire du passage au type suivant et chacun d'entre eux correspond à un « produit » dont la validité est incontestable dans l'économie du marché de la traduction. En tout état de cause, chacun d'entre eux correspond à un objectif pédagogique parfait et parfaitement cohérent.

Chaque type de traduction repose sur un cahier des charges précis et mobilise un niveau clairement défini de compétence pour chacune des activités contributives (compréhension, terminologie, rédaction, etc.). Le passage d'un type (niveau) à l'autre s'effectue par glissement et non par saut qualitatif extrême, et l'étudiant n'est jamais amené à dépasser son niveau de compétence.

Soit, ainsi, la traduction sélective-documentaire qui doit fournir, sous une forme simplifiée, la seule information « utile » à un donneur d'ordre particulier, sans obligation de rédaction d'un texte, mais en veillant à ce que l'information soit parfaitement transparente et en incluant donc toute explication nécessaire. Ce type de traduction requiert une parfaite maîtrise de la délimitation des cadres d'information, un repérage des trames d'objets, un repérage systématique des segments « utiles », un réaménagement des relations thématiques, une réorganisation de la structure profonde des données, la construction d'un index documentaire sans faille, une recherche documentaire complète, la mise en place de tout élément capable d'annuler les écarts culturels, le traitement complet et en contexte de l'ensemble des termes spécialisés. Pour simplifier à l'extrême, la traduction sélective-documentaire annule les effets de rédaction, trie l'information, met en place des ponts avec l'univers de référence. Elle réduit les objectifs et les contraintes qui sont ceux de la traduction totale et totalement textualisée mais conserve leur caractère absolu à ceux des sous-objectifs qu'elle pérennise. Elle garantit surtout que les bases sur lesquelles reposera le type suivant sont justes.

Le principe de progressivité trouve une autre application générale : chacun doit s'arrêter dès l'instant où sa compétence elle-même s'arrête. Ceci constitue la règle de fonctionnement des groupes de travail. Chacun apporte sa pierre à l'édifice commun et un étudiant de seconde année peut être appelé à définir l'index documentaire ou à effectuer un inventaire terminologique transmis pour traitement aux étudiants de troisième année avant révision par des étudiants de quatrième année.

Repérer les indices de progression

Les passages d'un type-niveau de traduction à l'autre et, donc, d'un état de compétence composite à l'autre, constituent la clé du système. La professionnalisation des travaux,

leur volume considérable (il est courant qu'un groupe de 5 étudiants ait à traduire un texte de 80 pages en 10 jours), et le principe de révision systématique par le formateur accélèrent le repérage des indices de l'évolution des compétences.

Le cahier des charges énumère les différentes sous-tâches constitutives de la tâche de traduction (ex. saisie de l'original, repérage des récurrences, extraction des termes spécialisés, repérage des stéréotypies, index documentaire, liste des hybrides, recherche des « équivalents », notes documentaires, échantillons, traduction, pointage, contrôle d'homogénéité, contrôle de lisibilité, vérifications techniques, essais, validation) avec, pour chacune, un ensemble de directives. L'affectation des tâches s'effectue en fonction des niveaux atteints et des désirs de spécialisation des uns et des autres. Le principe de responsabilité collective fait que tout sujet recevant une « contribution » d'un autre sujet en vérifie nécessairement la qualité. Ce sont donc les membres d'une même équipe de production qui définissent les compatibilités de niveaux et les indices de progression en référence aux données du cahier des charges : une « pièce » contribuant à l'ensemble n'est acceptée que si elle répond aux critères de la qualité « livrable » au niveau suivant. La vérification est de type ascendant par contrôle de qualité des composants et de type descendant par retour après chaque niveau subséquent et, bien entendu, après le niveau final de révision par le formateur ou le donneur d'ordre.

La révision systématique des travaux permet de faire apparaître des lignes de force, de connaître parfaitement chacun des sujets, et de suivre les progressions des uns et des autres. En pratique, nous nous attachons à deux types de phénomène qui sont, d'une part, les erreurs types et, d'autre part, les indices significatifs. Les erreurs types sont recensées et signalées à l'ensemble du groupe concerné, puis de tous les groupes, toute nouvelle occurrence postérieurement à leur signalisation étant considérée comme faute fatale. Les indices significatifs sont les indices de progression (état neutre) et les indices de régression « positive ». Ces derniers témoignent d'un changement d'état ou de comportement apparaissant en précurseurs de sauts quantitatifs et dus, selon toute vraisemblance, à une déstabilisation de comportements acquis. Ils signalent des moments critiques dans la mesure où ils correspondent à des phases dans lesquelles tout (y compris les comportements aberrants) peut se mettre en place mais aussi dans lesquelles le formateur doit intervenir pour guider, expliquer, rassurer. On peut citer, à titre d'exemple, les régressions « positives » inévitables que constituent le surclassement des terminologies dans la traduction signalétique, les ruptures pronominales dans la traduction sélective, la déstabilisation syntaxique dans la traduction banalisée, la divergence systématique dans les premières phases de la traduction absolue, etc.

Les indices de progression/régression temporaire déterminent la chronologie des interventions personnalisées. Celles-ci portent un peu sur les stratégies génériques de la traduction et beaucoup sur les stratégies spécifiques liées à des particularités de domaines ou de types d'activités. La relation entre le traducteur en formation et le formateur passe par l'objet à traiter et non plus par le cours sur le traitement de l'objet.

Analyser les rendements des stratégies / comportements / procédures

Suivre la progression générale d'un groupe et les progressions particulières de chacun des membres du groupe ne suffit pas. Il faut s'interroger sur le rendement des diverses

procédures et stratégies dans des conditions tendues : délais particulièrement raccourcis, terminologie imposée par le donneur d'ordre, terminologie imposée par des traductions antérieures, traduction, dans un ordre aléatoire, de fragments ou sections d'un même document, illustrations nombreuses, contraintes de limites de nombre de caractères, etc. Il s'agit d'analyser, entre autres, les conditions et effets de la division du travail, de la traduction par couches, de la traduction dictée, de la post-édition. Former des traducteurs, c'est aussi les préparer aux situations particulières et particulièrement tendues qu'ils risquent de rencontrer dans leur future vie professionnelle. L'expérience prouve que, dans ce type de situation (habituellement) exceptionnelle, tous les acquis basculent et tous les comportements aberrants réapparaissent. Mais c'est aussi dans ce type de situations que l'on peut sceller définitivement les bonnes habitudes. Les « ratages » splendides induits par la mise en place de conditions de tension ont une vertu capitale : ils démontrent la faillite de comportements ou stratégies d'apparence logique et il n'est alors nul besoin de discours pour mettre en place des stratégies efficaces.

Créer le poste de travail

Il n'est pas de professionnalisation réelle sans le recours aux outils professionnels. Nous utilisons donc un poste de travail. Mieux, chaque étudiant crée son poste de travail.

Chacun commence, au fil de ses activités diverses, par définir les fonctionnalités souhaitées au-delà du traitement de texte, de l'accès aux bases existantes, et de toutes les fonctions standard. En règle générale, les demandes portent sur la mise en place automatique d'une gestion d'écrans par type de tâche, l'importation de graphisme et de données, la consultation des dictionnaires en ligne, l'extraction automatique des termes, la constitution d'un inventaire des blocs récurrents, la recherche automatique des contextes en fonction de listes d'indices spécifiques, le tri des inventaires sur contenus d'anti-dictionnaires, la définition des indices contextuels positifs, la génération automatique de demandes de documents, la génération automatique de données terminographiques, les substitutions terminologiques, les substitutions phraséologiques, les importations de structures de formulaires, et toutes les formes de guide.

Une fois définies les fonctionnalités souhaitées, chacun élabore l'algorithme de mise en place. Cette élaboration relève du travail pratique permanent en informatique.

Les différentes composantes du poste de travail sont ensuite élaborées (développées) individuellement ou par groupes, avec, bien entendu, bourse d'échanges finale. La progression de mise en place est toujours la même : simulation en traitement de texte, émulation en traitement de texte, développement de système dédié.

À l'Université de Rennes 2, nous avons deux *a priori* absolus. Le premier dit que le traducteur traite principalement du texte, que le logiciel le plus radicalement interfacé avec le traitement de texte est ce traitement de texte lui-même, et que l'on peut tout faire au stade artisanal avec le traitement de texte. Le second dit que la puissance de calcul, c'est l'affaire des gros calculateurs et que le passage au stade non artisanal

suppose la mise en œuvre d'un gros système. Entre les deux il n'y a que du vent commercial.

Or donc, chaque étudiant commence par simuler, pas à pas, manipulation par manipulation, la fonction qu'il souhaite créer (ex. chercher automatiquement dans plusieurs fichiers existants tous les contextes = phrases dans lesquels se trouve la chaîne de caractères xxx, regrouper tous les contextes dans un même fichier, chercher dans ce fichier tous les contextes contenant un indice certain de présence d'une définition, et ainsi de suite).

Une fois la simulation maîtrisée et la nature des divers problèmes posés clairement dégagée, l'étudiant écrit la macro-commande qui réalisera automatiquement la fonction en traitement de texte. En pratique, nous disposons actuellement d'une cinquantaine de macros de traitement de texte allant de celle qui prépare automatiquement l'écran pour la traduction, avec fenêtre du texte à traduire, fenêtre de la traduction, fenêtre de consultation des dictionnaires, fenêtre d'aide-mémoire, etc. à celle qui remplace automatiquement dans un texte les légendes des figures en passant par celle qui propose des schémas standard de démonstrations mathématiques et par celle qui met en évidence les principes et limites de la traduction automatique. L'imagination a pris le pouvoir et il n'y a rien de plus pédagogique que de tenter de mécaniser ou d'automatiser un processus.

En bout de course, l'étudiant définit un cahier des charges destiné à servir de guide à la mise en place de la fonction considérée sur le gros système et sur les stations de travail multifenêtrées.

Mettre en situation de responsabilité

Chacune des activités, sous-activités ou composantes d'activités précédemment considérées engage des responsabilités particulières des étudiants.

Quelle que soit son année d'études, chaque étudiant participe à la totalité des activités de projets : traduction, rédaction, révision de traduction, révision de rédaction, révision de travaux terminologiques, terminographie, saisie, documentations, constitution des bases de données phraséologiques, réalisation de macro-commandes. À ce titre, et quelles que soient ses attributions spécifiques par ailleurs, il applique les directives précises du cahier des charges et rend compte au chef de groupe (ce dernier ayant défini les seuils de qualité).

À Bac + 3 ou au-delà, chaque étudiant remplit, pour trois projets au moins au cours de l'année universitaire (un projet terminologique, un projet documentaire et un troisième projet au choix), les fonctions de chef de groupe. Il doit alors faire appliquer les directives du cahier des charges, fixer les seuils de qualité à partir desquels il intervient en réviseur, faire appliquer les directives et critères, et rendre compte au chef de projet.

À Bac + 4 ou au-delà, chaque étudiant remplit au moins une fois les fonctions de chef de projet. À ce titre, il définit le cahier des charges en accord avec le donneur d'ordre, élabore les directives qu'il transmet aux chefs des divers groupes participant

à son projet, fixe les seuils de qualité, fait appliquer les directives et critères. Il rend compte au formateur responsable et au donneur d'ordre.

La structure de responsabilité ci-dessus constitue la colonne vertébrale du système. Elle contribue à mettre en place des principes de gestion de projets aux termes desquels tout est prévu, puis vérifié, dans le moindre détail. La règle, impitoyable, dit qu'un travail est refusé tant qu'il ne répond pas aux critères de qualité imposés. Elle dit aussi que le chef de projet ou de groupe est responsable de toute carence due à une absence, une ambiguïté ou une imprécision des directives. Elle contribue à généraliser l'esprit de collaboration.

Devancer les évolutions du marché

Dans la perspective que nous avons retenue, les lignes de force du marché sont implicitement présentes en permanence. Elles le sont dans la définition de types de traduction se démarquant du « tout traduit ». Elles le sont dans la mise en place de types variés de gestion des traductions. Elles le sont aussi dans la recherche des accroissements de productivité liés à l'amélioration des stratégies individuelles ou collectives mais aussi et surtout au développement des aides au traducteur, à la répartition des tâches, au recours à la traduction dictée. Elles le sont enfin dans la prise en compte de nouveaux types de pratique et, notamment, dans l'avènement — peut-être regrettable — de la post-édition.

Mais il ne suffit sans doute pas de suivre les évolutions rapides des conditions d'exercice de la profession. Il est utile de tenter de les prévoir et de mettre déjà en place les bases de la future formation continue des traducteurs. Nous avons, à cet égard, choisi trois voies qui, à des degrés divers, nous paraissent prometteuses. Ce sont, par ordre d'importance croissante, la constitution de banques de données phraséologiques, la définition d'un poste de travail multifonction et l'informatisation des traducteurs.

La première voie nous amène à réfléchir sur les stéréotypies nationales en traduction et débouche sur la mise en place de canevas naturels de traduction et rédaction. La seconde voie prend appui sur un principe de détournement du logiciel « naturel » des traducteurs (traitement de texte sur micro-ordinateur) pour en faire un outil de travail et un outil de formation capable de tout. La troisième voie conditionne tout le reste mais, pour que les choses aillent dans le bon sens, nous pensons qu'il faut donner aux traducteurs les moyens de prendre le pouvoir informatique.

Conclusion

Aussi étrange que cela puisse paraître, l'accès à un parc de matériel abondant ne conditionne nullement tout ce qui précède. Il faut en fait considérer qu'il existe deux options.

L'option maximale correspond à la formation de traducteurs appelés à exploiter des matériels divers et à travailler dans un univers lourdement informatisé. En pareil cas, le centre de formation doit disposer d'un environnement comparable et y préparer, mais il ne s'agit que d'une plus-value par rapport à la seconde option.

L'option minimale correspond à une situation de carence en matériel et formateurs en informatique. En pareil cas, on fait abstraction de l'outil et de la compétence particulière, mais rien n'invalide la philosophie générale du système.

Il faut considérer, en tout état de cause, que l'ensemble a été conçu pour faire face à la criante pénurie de formateurs. Il permet à un minimum d'enseignants-réviseurs de gérer la formation et les travaux en terminologie, traduction, rédaction, etc. d'un nombre important d'étudiants. L'option d'encadrement de travaux effectifs constitue la seule réponse possible dans la mesure où elle sollicite chacun à son niveau dans une perspective qui reste définie par un objectif de réalisation de tâche complète. Elle fait intervenir une définition d'objectifs par directives, un encadrement permanent des activités, un suivi en continu des évolutions, une correction quasi immédiate, une prise en charge des comportements. Elle permet surtout de déléguer en cascade une bonne part de la formation par transfert-transmission de savoirs et savoir-faire à l'intérieur des groupes. Elle conduit à mettre en œuvre une structure de responsabilités. Elle importe dans l'institution universitaire, en les réévaluant au besoin, les modes de fonctionnement, contraintes, pratiques, outils, et responsables des services de traduction. Elle reste viable quand bien même elle n'est plus assistée que par gomme et crayon.

Quelques logiciels utiles aux traducteurs ou aux terminologues. Les hypertextes et l'analyse des contextes

Charles DOUTRELEPONT

Département de français, Université de Carleton, Ottawa, Canada

Il y a fort longtemps, au XIII^e siècle, un cardinal dominicain, Hugues de Saint-Cher, de Paris, eut l'idée de recenser tous les mots qui figuraient dans la Bible¹. Hugues souhaitait disposer d'une liste complète des mots de la Bible, plus précisément ceux de la Vulgate, version médiévale de l'Écriture sainte. Près de 500 moines, sous la direction de Hugues de Saint-Cher, ont ainsi répertorié et classé par ordre alphabétique tous les mots de la Vulgate du XIII^e siècle. Dès le départ, le projet fut sensiblement modifié : Hugues ne souhaitait pas disposer uniquement d'une liste de mots, mais aussi d'un index. Commentateur de la Bible, ce dominicain voulait pouvoir retrouver les différents contextes dans lesquels tel et tel mot s'observe. Dès le XIII^e siècle, on a ainsi disposé d'index bibliques, c'est-à-dire de listes de mots au sein desquelles chaque mot est accompagné de sa ou ses références au texte. Par index, il faut entendre un inventaire des mots-formes, si l'on veut être précis, puisqu'un mot qui figure plus d'une fois dans la Bible, par exemple, n'apparaît qu'une seule fois dans l'index qui y est rattaché. Pour ce qui est des références, chaque mot est associé à l'ensemble des références qui renvoient aux différents passages de la Bible au sein desquels le mot apparaît. À partir de cette liste de mots accompagnés de leur référence, il est possible

1. Les éléments qui concernent les concordances de la Bible sont empruntés à J. Cochrane et G. Chouinard, *Concordance et Index de la Bible, Tome II, Nouveau Testament*, Distribution évangélique du Québec, 1987, p. III.

de savoir où les mots se manifestent dans le texte. Mais pour étudier ces mots dans leurs différents contextes, il demeure nécessaire de parcourir le texte dans un mouvement allant d'un contexte à l'autre et dans un va-et-vient répété de l'index aux contextes.

Au xvi^e siècle, on élabore un outil plus sophistiqué, la première concordance. Comme dans un index, tous les mots du texte figurent dans une concordance mais, contrairement à l'index, la concordance rassemble toutes les occurrences des mots d'un texte. C'est donc dire que, si un mot s'observe sept fois dans un texte, il est repris sept fois dans la concordance. Contrairement à l'index aussi, chaque occurrence prend place au sein de son contexte original, celui du texte. La disposition traditionnelle d'une concordance consiste à regrouper toutes les occurrences d'un même mot sous une rubrique, un mot-vedette. Sous cette rubrique, toutes les occurrences du mot apparaissent, en général à raison d'une occurrence par ligne, dans leur contexte respectif. Par rapport à l'index, la concordance rapproche les contextes dans lesquels s'observent les mots : elle dispose ces contextes les uns à la suite des autres, et elle favorise, par conséquent, les comparaisons de tous ordres.

La concordance comporte cependant certaines limites; les contextes y sont le plus souvent limités à quelques lignes et, surtout, la dimension de ces contextes y est constante du début jusqu'à la fin. Pour pallier cette lacune, chaque occurrence est encore pourvue d'une référence au texte, d'un renvoi, qui permet, au besoin, de retourner au texte original et d'obtenir un contexte plus large que celui que fournit la concordance.

La première concordance française, la concordance de la Bible, basée sur les versions Segond et Synodale de l'Écriture, a été publiée en 1566 à Genève, vraisemblablement sous l'influence de Calvin.

Index, concordance, ces outils, désormais produits par ordinateur, demeurent encore aujourd'hui des instruments utiles pour ceux qui souhaitent explorer les mots dans leurs différents contextes. Dans les pages qui suivent, nous présenterons les logiciels qui permettent cette exploration.

Deux types de logiciels sont actuellement disponibles pour l'étude des mots en contexte : ceux qui ont été conçus pour le traitement en lot et ceux destinés à une utilisation en mode conversationnel. Le premier type de logiciels, employé depuis une quarantaine d'années, permet de produire des index et des concordances sur papier. Le deuxième type, plus récent, autorise une exploration des contextes à partir d'un dispositif visuel, d'un écran cathodique; cet instrument de travail d'un type nouveau est beaucoup plus souple et offre de nouvelles possibilités aux chercheurs.

Les logiciels de traitement en lot qui permettent de générer concordances et index sont bien connus des chercheurs. À partir d'un texte enregistré sur un support informatique, disque ou disquette, rubans ou bandes magnétiques, l'ordinateur découpe le texte en mots. Un mot y est défini comme toute suite de caractères comprise entre deux espaces blancs, deux signes de ponctuation ou un espace blanc et un signe de ponctuation. Dans le cas des index, les différentes occurrences d'un mot sont accompagnées de leurs références au texte ou, en langage informatique, de leurs « adresses »,

alors que dans le cas d'une concordance, les différentes occurrences d'un mot sont imprimées dans leur contexte.

Sur le plan des réalisations, les index informatisés ont précédé les concordances. En 1949, le père R. Busa², à Gallarate, en Italie, a entrepris la saisie sur cartes perforées de la *Somme théologique*, de saint Thomas d'Aquin, l'*Index Thomisticus*. Dès les débuts de l'entreprise, l'*Index Thomisticus* n'était pas un index au sens strict, complété qu'il était par la concordance des œuvres. À partir de 1960, de nombreuses concordances ont été publiées et des progiciels ont été mis au point pour en faciliter l'élaboration : JEUEMO³, à l'Université de Montréal, OCP⁴, l'Oxford Concordance Program, à Oxford. Conçus au départ pour de gros ordinateurs universels, certains de ces progiciels sont aujourd'hui disponibles sur micro-ordinateur; c'est le cas de l'Oxford Concordance Program. Des logiciels de traitement de texte, comme Nota Bene, permettent aussi d'envisager la production d'index ou de concordances.

Dans tous les cas, les concordances produites à partir de tels logiciels demeurent des concordances conçues pour être imprimées. Dans le cas des logiciels conçus pour effectuer un traitement en lot, le papier demeure donc un support essentiel. C'est sur papier que les résultats sont disponibles au terme du traitement. Cette considération n'est pas sans conséquence.

Facteur difficilement quantifiable mais essentiel, l'information qu'il faut considérer est multipliée par 10 ou par 20. Par exemple, dans le cas d'un document de 200 pages, une concordance imprimée de ce document fera, à raison de 10 mots de contexte par mot concordé, près de 2000 pages. Si l'on souhaite avoir 20 mots de contexte, on atteint vite une masse considérable de 4000 pages, et cela toujours pour un document original de 200 pages. Les chercheurs qui ont eu recours à des instruments de travail de ce type connaissent les inconvénients des concordances imprimées sur les imprimantes des centres de calcul : manipulation délicate d'une masse de papier de mauvaise qualité et reliure médiocre, si tant est que l'on puisse relier l'ensemble. De plus, le document ainsi produit s'use très rapidement. Quand ces concordances sont publiées et diffusées dans le commerce, leur prix est souvent élevé, puisqu'il est directement relié à la quantité de papier imprimé.

Ces concordances posent encore un autre problème, celui de la dimension des contextes, qui est fixe et arbitraire. Le nombre de mots réservés au contexte, à gauche et à droite du mot-vedette, est parfois trop peu élevé, parfois trop élevé. Pour certains mots, il est souhaitable de disposer de deux ou trois mots de contexte, tandis que pour d'autres, il faut avoir deux paragraphes de contexte. Il est évidemment possible de changer les paramètres d'impression des concordances, d'augmenter ou de diminuer, par exemple, le nombre de mots souhaités. Mais ces changements supposent non

-
2. BUSA S.J. R. (1976) « Computer Processing of Over Ten Millions Words : Retrospective Criticism », A. Jones and R. F. Churchouse (eds.), *The Computer in Literary and Linguistics Studies*, Cardiff, University of Wales Press, p. 114-17.
 3. BRATLEY P., S. LUSIGNAN, F. OUELLETTE (1974) « JEUEMO : A Text-Handling System », *Computers in the Humanities*, p. 234-49.
 4. HOCKEY S. (1985) « Literature and the Computer at Oxford University », p. 53-79, B. DERVAL et M. LENOBLE (éd.), *La critique littéraire et l'ordinateur*, Montréal.

seulement que l'on modifie les paramètres de la concordance, mais aussi que l'on reprenne l'exécution complète du programme. Les logiciels de ce type sont conçus pour un traitement en lot, en différé, ce qui a pour conséquence que l'utilisateur du programme ne peut intervenir à partir du moment où le programme est lancé. Toute modification des paramètres entraîne une nouvelle exécution du programme.

Les logiciels conçus pour un traitement en mode conversationnel, les « langages de programmation orientés objet » que l'on appelle « hypertextes », permettent au contraire à l'utilisateur d'intervenir en cours de traitement. À partir de tels logiciels, il est possible, par exemple, de modifier en tout temps les paramètres de présentation d'une concordance, celle-ci étant explorée d'abord à partir de l'écran. C'est là un des avantages de ce deuxième type de logiciels. Nous allons maintenant les aborder en détail, en examinant, à titre d'exemple, le fonctionnement, les caractéristiques et les possibilités de TACT. TACT⁵ est un système de repérage de l'information qui a été conçu à Toronto, par les membres du Centre for Computing in the Humanities. Au Canada, TACT est distribué gratuitement aux institutions universitaires membres du Consortium pour les ordinateurs en sciences humaines.

Techniquement, TACT est un hypertexte, c'est-à-dire un programme qui gère des blocs d'information structurés, ou si l'on veut des ensembles d'informations hiérarchisés, délimités. Ces considérations sont fondamentales, car elles peuvent rendre compte de la différence essentielle entre ce type de logiciels et les logiciels conçus pour le traitement en lot.

Les informations gérées par les programmes de traitement en lot sont des informations linéaires, puisque, dans ce système, mot concordé, mot indexé, références et contextes sont disposés sur une seule ligne. À partir de ces informations linéaires, divers tris peuvent être opérés : tri par ordre alphabétique, tri par ordre alphabétique inversé, etc. Contextes et références sont paramétrisables : on peut augmenter ou réduire la taille des contextes, on peut trier les mots selon des critères de fréquence. L'essentiel, c'est la structure linéaire de l'information.

Contrairement aux programmes de traitement en lot, les programmes du type TACT, les hypertextes, gèrent des blocs d'information hiérarchisés et délimités, des « nœuds ». Ces blocs d'information peuvent être constitués d'informations de nature très variée. Il peut s'agir du texte intégral sur lequel porte l'analyse du chercheur; il peut s'agir d'une liste de mots que l'on souhaite étudier dans leurs contextes, il peut s'agir d'options de présentation d'un index ou d'une concordance. Les blocs d'information sont en outre délimités par des symboles qui en indiquent les bornes. Ce peut être des signes qui indiquent le début ou la fin d'un titre, des caractères qui encadrent les données d'un champ d'information d'une fiche terminologique. Tous ces « blocs d'information » ont en commun une caractéristique essentielle : ils sont accessibles en tout temps. Concrètement, ces « blocs d'information » apparaissent à l'écran sous la forme de fenêtres, c'est-à-dire d'encadrés à l'intérieur desquels figure ladite information.

5. Pour en savoir plus sur TACT on peut consulter le guide de l'utilisateur, *TACT, User's Guide, Version 1.1*, Toronto, University of Toronto (Centre for Computing in the Humanities), 1989, 135 p.

Dans le cas de TACT plus précisément, on peut distinguer cinq niveaux hiérarchiques, allant de la base de données textuelles proprement dite aux différents modes de présentation possible, index et concordance, par exemple.

Au niveau inférieur de la structure se situe le texte, ou plus exactement la base de données textuelles. Pour pouvoir être géré par un hypertexte, un texte doit d'abord être transformé en un ensemble structuré d'informations. La base de données textuelles contient le texte, mais celui-ci a subi un premier traitement informatique : à chaque mot du texte correspond une référence interne, une « adresse logique » de l'ordinateur. La base de données textuelles est également structurée grâce à un certain nombre de délimiteurs de champs d'information. Citons, par exemple, les symboles qui déterminent le début et la fin d'un titre, le début et la fin d'un domaine d'application dans le cas d'une fiche terminologique, etc.

À ce premier niveau hiérarchique s'ajoutent d'autres niveaux, qui constituent eux-mêmes d'autres « nœuds », c'est-à-dire d'autres blocs d'information. Dans le cas de TACT, on distingue quatre autres niveaux : la liste complète des mots du texte, les critères de sélection, la liste des mots sélectionnés, les modes de disposition.

La liste complète des mots du texte constitue un bloc d'information. Elle ne demande aucune glose; ce sont tous les mots du texte. La liste des critères de sélection permet de spécifier selon quels critères les mots seront sélectionnés. TACT permet encore d'isoler automatiquement des suites de caractères en vue, par exemple, d'une étude des préfixes ou des suffixes, des mots de même famille, etc. TACT autorise également une sélection automatique de mots selon, par exemple, des critères de fréquence, selon aussi des critères de co-occurrence. Il est encore possible d'obtenir automatiquement à l'écran les passages d'un texte au sein desquels figurent, par exemple, les mots « amour » et « anarchie ». Tels sont quelques-uns des critères de sélection automatique de TACT. La liste des mots sélectionnés permet de choisir directement certains mots, de les pointer un à un dans la liste des mots du texte. Enfin, le dernier niveau est celui des modes de présentation des blocs d'information à l'écran.

Quatre modes de présentation de base sont disponibles : présentation des résultats sous forme de graphe de distribution, sous forme d'index, sous forme de concordance ou examen des mots dans leur contexte naturel, celui du texte de départ. Diverses options, correspondant elles aussi à des « nœuds », sont envisageables en tout temps : concordance de plusieurs lignes, index des mots avec contexte, index des mots avec fréquence ou sans fréquence, etc. L'impression des blocs d'information est évidemment possible et l'utilisateur peut résoudre le problème que pose parfois l'homographie.

Enfin, tous ces blocs d'information, accessibles en tout temps, rappelons-le, peuvent également être affichés dans des fenêtres contiguës. Toutes ces fenêtres, contiguës ou hiérarchisées, peuvent être déplacées, modifiées, rappelées à volonté.

En raison de cette souplesse, les hypertextes augmentent considérablement les possibilités des chercheurs en sciences humaines. Grâce à ces logiciels, la manipulation des données textuelles et l'étude des mots en contexte sont simplifiées. Le chercheur peut immédiatement vérifier ses intuitions; il peut passer de contextes très réduits à des contextes aussi larges que le texte lui-même. Enfin, si l'on songe aux possibilités

qu'offrent les lecteurs optiques, on peut envisager la constitution de bases de données textuelles de dimension réduite, de bases de données personnelles.

Dans le cas des logiciels conçus pour le traitement en lot, les résultats obtenus ne diffèrent guère de ceux obtenus par les 500 moines qui travaillaient sous la direction d'Hughes de Saint-Cher ou par les disciples de Calvin. L'apport de l'informatique demeure limité : l'ordinateur rend sans doute l'entreprise plus systématique et plus rapide, il en élimine surtout l'aspect fastidieux. Mais dans le cas des documents manipulés avec un hypertexte, le texte devient malléable. Aux yeux du chercheur, le texte acquiert, grâce à ce type de logiciels, une malléabilité que l'imprimé lui refusait.

Forme d'un dictionnaire électronique

Gaston GROSS

Laboratoire de linguistique informatique, Université Paris 13, Villetaneuse, France

Le Laboratoire de linguistique informatique travaille depuis quelques années à l'élaboration d'un dictionnaire électronique du français. Le travail a commencé avec le recensement et la description des noms composés. Nous avons ainsi fait une liste de plus de 100 000 noms composés correspondant à environ 500 types différents (ce travail a été fait par Michel Mathieu-Colas). Pour gérer cette masse d'information de façon unifiée, nous avons mis au point une série de champs constituant la description de chacune de nos entrées. Dans la mesure où nous constituons un dictionnaire électronique, nous ne pouvons avoir recours à une définition lexicographique pour rendre compte du « sens », c'est-à-dire de l'emploi des mots du lexique. Aucun logiciel n'est capable à l'heure actuelle de comprendre les définitions sémantiques qui figurent dans les dictionnaires destinés à la consultation humaine. Nous sommes donc contraints d'avoir recours à des informations formelles standardisées. L'objet de cette communication est de présenter la nature de ces informations. Chaque « article » du dictionnaire électronique est constitué de 13 champs : les six premiers sont de nature morphologique; trois autres décrivent les propriétés sémantiques et syntaxiques de l'entrée; les deux suivants définissent le domaine et le niveau de langue; les derniers enfin sont réservés à la traduction.

Les champs morphologiques

Le premier champ est constitué par l'entrée. Nous avons ensuite les champs suivants.

Le **champ M** représente le type morphologique. En particulier on note, pour les noms composés, le type auquel on a affaire : **NAdj**, **N de N**, **AdjN**, **Vn**, **V Dét N**,

etc. Rappelons que notre typologie comprend plus de 500 classes. Cette notation est importante pour la reconnaissance des composés dans les textes. En effet, pour un système informatique, un mot est défini comme une suite de caractères séparée par deux blancs. Cette définition exclut des séries discontinues comme les noms composés. Il est donc indispensable de noter les blancs qui ne sont pas des ruptures syntaxiques. Par la suite, nous indiquerons, soit ici soit dans un autre champ, si la suite est totalement figée, c'est-à-dire si elle n'a aucune variante et doit toujours être traduite de la même façon, ou s'il y a des figements partiels (comme dans *élections présidentielles*, *élections cantonales*, *élections sénatoriales*).

Le champ G indique la catégorie grammaticale : s'il s'agit d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe, etc. Pour les noms, nous signalons le genre et les indications de liberté ou non de nombre, ex : *nm*, *nf*, *nms*, *nmp*, *nfs*, *nfp*. Figure ainsi, pour des noms donnés, le caractère obligatoire du pluriel (*les eaux usées*, *les funérailles*) ou du singulier (*gentillesse*, *voûte céleste*).

Le champ F décrit les variations morphologiques des catégories susceptibles d'être fléchies : noms, adjectifs, verbes. Nous adoptons les types de flexions qui ont été élaborées au LADL (en particulier dans les dictionnaires *DELAS* et *DELAFF*). Les noms et les adjectifs comprennent en français 80 types de flexions différentes (notés, par exemple, *N1*, *N2*, *N3*, *A1*, *A2*, *A3*) et les verbes 98 types (notés *V1*, *V2*, *V3*). Ces indications sont nécessaires pour la reconnaissance et la génération automatique de toutes les formes qui apparaissent dans les discours.

Le champ V rend compte des variantes graphiques. Il peut s'agir des variantes habituelles, comme les polygraphies (*événement* et *évènement*; *compte rendu* et *compte-rendu*; *steak* et *steack*) ou, dans le cas des noms composés de lectures non compositionnelles, comme dans *cordon bleu*, *livre blanc*, *pied de biche*, *va-et-vient*, etc.). On signalera si une suite figée appartient à un ensemble plus vaste, en fait s'il s'agit d'un sous-ensemble d'une expression (*la fleur de l'âge*, à *la fleur de l'âge*; *corps de garde*, *une plaisanterie de corps de garde*).

Les champs syntactico-sémantiques

Nous représentons ici l'ensemble des informations nécessaires à la reconnaissance et à la génération de phrases correctes. Notons que dans le cadre du lexique-grammaire, dans lequel nous nous plaçons, il n'y a pas de distinction de nature entre des « niveaux » syntaxique, sémantique et lexical. La notion fondamentale est celle d'« emploi » de l'opérateur qui regroupe ces trois niveaux. Dans cette théorie, l'opérateur et la phrase se confondent, puisque la phrase n'est que la réalisation des arguments possibles de l'opérateur. Les informations nécessaires à la description de chaque mot sont prises en charge par trois champs, respectivement les champs T, C, W.

Le champ T rend compte des propriétés des éléments lexicaux par des traits de nature syntactico-sémantiques comme :

- humains (hum)
- animal (an)

- inanimé concret (inc)
- inanimé abstrait (ina)
- locatif
- comptable ou non
- collectif (col)

On aurait ainsi :

hum : homme
hum, col : foule, jet-set, humanité, administration
an : chat
an, col : troupeau
in : graphique, plan, lettre
inc : caillou
ina : courage
in, col : tas, cuisine chinoise

Le champ C correspond aux classes d'objets que nous décrirons dans la deuxième partie de cet article. Il s'agit d'un concept nouveau de la grammaire désignant des ensembles sémantiques homogènes (*les vêtements, les moyens de transport, les outils, les sentiments*, par exemple) et qui ont des propriétés syntaxiques spécifiques. La mise en évidence des classes d'objets est très importante pour l'apprentissage des langues et pour la traduction.

Le champ W est réservé aux substantifs abstraits, c'est-à-dire prédicatifs. Comme les verbes, les substantifs prédicatifs sont des opérateurs. Ils ont donc, eux aussi, un domaine d'arguments qui leur est propre. En ce qui touche la logique des prédicats nous avons le schéma suivant :

opérateur (arg1, arg2, arg3)

Ce schéma est développé en phrase après deux opérations : la linéarisation qui place correctement les arguments de part et d'autre de l'opérateur et l'actualisation, qui, dans le cas des verbes, consiste à leur adjoindre un suffixe temporel. Cette possibilité n'existe pas pour les substantifs. En revanche, un substantif prédicatif est « actualisé » par des verbes à sens très « vagues », sémantiquement « vides » qui conjuguent pour ainsi dire ces substantifs. Il s'agit de verbes comme *faire, avoir, être, être Prép, donner, recevoir*, etc. appelés **verbes supports** :

Luc a décrit la ville.

Luc a fait la description de la ville.

Luc admire cette attitude.

Luc a de l'admiration pour cette attitude.

Luc voyage en Italie.

Luc est en voyage en Italie.

Luc a giflé Max.

Luc a donné une gifle à Max.

Luc a été giflé par Max.

Luc a reçu une gifle de Max.

L'introduction des verbes supports dans la description des langues est cruciale pour le traitement des langues et, en particulier, pour la traduction.

D'une part, les verbes supports permettent de rendre compte de la polysémie des opérateurs nominaux. Prenons le mot *charge*. Ses différents sens peuvent être mis en évidence par les différents supports que nous allons employer :

Luc a donné à Max la charge de faire ce travail.

Luc a la charge de faire ce travail.

Ce travail est une charge pour Luc.

Luc est en charge de ce travail.

Cette batterie est en charge.

Un notaire a une charge.

D'autre part, la construction à verbe support rend compte de la constitution des groupes nominaux et, en particulier, de la nature de la préposition :

Luc a du respect pour cette attitude.

Le respect de Luc pour cette attitude

Luc est en admiration devant cette attitude.

L'admiration de Luc devant cette attitude

Luc porte un jugement sévère sur Max.

Le jugement sévère de Luc sur Max

Luc a fait un salut à Max.

Le salut de Luc à Max

Observons au passage que dans la plupart des dictionnaires les arguments des prédicats nominaux sont donnés au génitif (subjectif ou objectif). À partir de ce génitif, on ne peut pas découvrir le verbe support qui a été effacé. L'inverse est vrai cependant. Il faut donc, pour définir une construction à opérateur nominal, donner systématiquement le verbe support adéquat.

Domaines et registres de langue

Nous décrivons ensuite des informations plus générales.

Le champ S rend compte du domaine dans lequel le mot en question prend sa signification. Pour le moment, nous nous servons des domaines que nous donnent les grands dictionnaires et les encyclopédies. Nous nous efforçons cependant de rendre les domaines les plus pointus possible.

Le champ R note les niveaux de langue comme *familier, populaire, littéraire, vieux, régional*, bref toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation de l'élément lexical en question.

Les traductions

Les champs E et D reçoivent les traductions anglaises et allemandes, respectivement. Par la suite, une traduction dans d'autres langues est envisagée.

La notion de classes d'objets

Les relations sémantiques constituées dans le cadre de la phrase sont définies essentiellement par les compatibilités qui existent entre l'opérateur de cette phrase et son domaine d'arguments. Cette observation est mise clairement en évidence quand une forme morphologique donnée a plusieurs emplois. On voit alors que chaque emploi a des domaines d'arguments spécifiques. Le cas du verbe *regarder* constitue un exemple simple :

Les spectateurs regardent la rixe.
Cette affaire regarde les élèves.
La façade regarde la mer.
Je vais regarder ta dissertation.

Ces différents emplois (synonymes approximativement de *observer*, *concerner*, *donner sur*, *examiner*) ont tous des arguments différents. Ces arguments sont décrits, en particulier depuis le début de la grammaire générative, par des traits syntaxiques (ou plutôt syntactico-sémantiques) comme *humain*, *concret*, *abstrait*, *comptable*, *massif*, etc. Si l'on essaie de rendre compte ainsi d'un grand nombre d'opérateurs (des verbes, des substantifs ou des adjectifs prédicatifs, par exemple), le caractère restreint et peu discriminant dans leur combinatoire de ces traits a pour conséquence que des verbes seront décrits comme ayant un environnement identique alors que l'intuition nous pousse à les dissocier. Les verbes *manier* et *apprécier* auront la même distribution dans les phrases suivantes :

Luc a manié ce marteau.
Luc a apprécié ce marteau.

Il n'y a cependant aucune raison d'établir sur la base d'une distribution aussi restreinte une quelconque similitude linguistique. Les ouvrages qui font un classement de cette nature, comme en Allemagne les grammaires ou les dictionnaires de valence¹, donnent au lecteur une impression de répétition et de superficialité parce qu'ils ne rendent pas compte du sens précis de la relation entre l'opérateur et ses arguments.

D'autre part, le fait que l'on ait privilégié dans la tradition linguistique l'étude des opérateurs a eu pour corollaire une désaffection évidente pour les arguments et leur nature sémantique. Prenons l'exemple suivant :

Luc a regardé cet arbre.

1. Nous pensons en particulier aux travaux faits à Leipzig :

Wörterbuch zur Valenz und Distribution der Verben (HELBIG, SCHENKEL, VEB Bibliographisches Institut Leipzig, 1983); *Wörterbuch zur Valenz und Distribution der Substantive* (SOMMERFELD, SCHREIBER, VEB Bibliographisches Institut Leipzig, 1977). On peut renvoyer aussi à H. SCHUMACHER, 1986: *Verben in Feldern*, De Gruyter, Berlin.

Le verbe *regarder* sera défini par le fait qu'il a comme sujet un substantif humain et pour objet un substantif concret, inanimé, comptable, etc. Les traits que nous venons d'indiquer serviraient aussi à rendre compte de l'emploi suivant :

Luc a planté cet arbre.

Or, il est évident que la relation entre *regarder* et le substantif *arbre* et celle entre *planter* et ce même substantif *arbre* ne sont pas du tout de même nature. Je sais beaucoup plus de choses sur la nature sémantique (ou pragmatique) du mot *arbre* à l'aide de l'opérateur *planter* qu'avec l'opérateur *regarder*. On pourrait objecter que le verbe *planter* est lui aussi ambigu du fait qu'il a dans son domaine d'arguments des substantifs de nature sémantique différente :

Luc a planté un clou dans le mur.

Luc a planté des choux dans son jardin.

À quoi on peut répondre que rien n'oblige à postuler qu'une classe sémantique naturelle soit définie par un seul opérateur. Si nous ajoutons à la définition de *arbre*, outre le verbe *planter* un opérateur comme *abattre* :

Luc a (planté + abattu) cet arbre

nous nous rendons compte que seuls les mots désignant des arbres sont susceptibles de figurer dans ce double environnement. On *plante un clou* ou *des choux* mais on ne les *abat* pas, on les *arrache* ou on les *récolte*. Nous venons de faire un trajet inverse à celui qui est fait habituellement. Au lieu de sous-catégoriser un opérateur à l'aide d'arguments, nous avons utilisé un opérateur (ou plutôt la combinaison de plusieurs opérateurs) pour définir un argument et, de façon plus générale, ce que nous appellerons une **classe d'objets**. Nous sommes amenés à considérer que les études de linguistique n'ont pas apporté beaucoup de lumière sur la relation sémantique ou pragmatique entre les opérateurs et leurs arguments. Il est assez clair que le verbe *regarder* n'a pas la même « proximité » avec le substantif *arbre* que le verbe *planter*. Le verbe *regarder* va sélectionner une classe énorme de substantifs qui n'ont en commun que le fait d'être des concrets, c'est-à-dire des objets susceptibles d'être vus. Ces objets n'ont entre eux aucune autre relation que celle-là mais diffèrent entre eux par un nombre indéterminé, mais très grand, de propriétés spécifiques. *Regarder* et *planter* sous-catégorisent donc de façon tout à fait différente leurs objets. Dans la mesure où, par rapport au substantif *arbre*, un verbe comme *planter* n'indique pas seulement qu'il s'agit d'un concret mais aussi à quel type de concret on a affaire, nous disons qu'il s'agit d'un **opérateur approprié**. La focalisation exclusive sur l'opérateur de la phrase et la description squelettique des arguments à l'aide de quelques traits réducteurs n'ont pas rendu possible une description approfondie du comportement linguistique des substantifs.

Prenons un autre exemple. Tous les dictionnaires, qu'ils soient scolaires, universitaires, destinés à un lecteur humain ou à un traitement automatique, utilisent le trait **humain** pour rendre compte du comportement linguistique des mots de cette catégorie. Mais y a-t-il quelque chose de commun entre des noms comme *homme*, *frère*, *menuisier*, *maire*, *régiment*, *parisien*, *salle*, *traître*, *tuberculeux*, *monsieur*, *accordéoniste*, *conducteur*, etc.? Tous ces substantifs désignant des humains constituent en fait des **classes d'objets** différentes. Par rapport à *homme* que l'on peut considérer comme un

humain « pur », *frère* est un relationnel, *menuisier* désigne une profession, *maire* une fonction, *régiment* est un collectif, *parisien* est un locatif, *salle* désigne un collectif par métonymie, *traître* est un nom de « qualité », *tuberculeux* désigne un malade, *monsieur* est un « appellatif », *accordéoniste* un instrumentiste, *conducteur* est un substantif prédicatif déverbal.

Ces classes d'objets ont chacune des propriétés syntaxiques particulières qui sont l'expression de chacune de ces classes d'objets.

Les noms de relations ont nécessairement un « complément », ce qui explique que leur détermination comprenne, en fait, un complément de nom ou un possessif :

*Luc est frère.

Luc est (mon frère + le frère de Paul).

Les noms de profession peuvent se passer de déterminant après le verbe *être* :

Luc est menuisier.

Ils ont aussi des « opérateurs appropriés » :

Luc (exerce + pratique) la menuiserie.

Luc est dans la menuiserie.

Ces mêmes opérateurs ne peuvent s'employer avec les substantifs désignant des fonctions, qui sont, elles, des compléments naturels de verbes comme *élire*, *désigner* ou *nommer*. On ne peut pas non plus, sauf ironie ou jeu de mots, leur adjoindre le complément *de profession* :

?Luc est maire de profession.

Les collectifs humains ont un comportement sémantique et pragmatique très particulier : ils sont en général compatibles avec des opérateurs désignant des activités intellectuelles ou psychologiques :

Le régiment est heureux de partir.

Le régiment a répondu positivement à cet appel.

Mais non avec ceux, par exemple, qui mettent en jeu des parties du corps :

Le professeur a mordu l'étudiant au mollet.

*Le professeur a mordu le régiment au mollet.

Les humains locatifs sont associés à des toponymes et ont une syntaxe particulière :

Luc est parisien.

Luc (est de + habite + vient de) Paris.

Les métonymies à partir de locatifs ont en partie les mêmes propriétés négatives : les propriétés spécifiques des noms partie-du-corps sont suspendues, il y a des restrictions sur l'emploi du pluriel, etc.

Les substantifs de « qualité » peuvent fonctionner comme attribut (Luc est un traître), la forme emphatique est possible (C'est un traître), ce sont des « vocatifs » (Espèce de traître! Traître!), ce sont des compléments naturels de verbes comme *traiter* N1 de N2.

Les noms désignant des malades ont aussi un comportement linguistique autonome, comme on le voit dans ces paraphrases :

- Luc est tuberculeux.
- Luc a la tuberculose.
- Luc (souffre + est mort) de tuberculose.

Les « appellatifs » sont des vocatifs par excellence. C'est ce qui fait que leur utilisation en position d'argument puisse être considérée comme déviant de la norme, comme dans le langage enfantin :

« Va dire bonjour au Monsieur! »

Une classe comme celle des instrumentistes est bien définie du point de vue syntaxique, sémantique et pragmatique :

Un accordéoniste joue de l'accordéon.

Il reste cependant une ambiguïté : un instrumentiste peut être soit un amateur soit un professionnel. Dans ce dernier cas, les ensembles ne sont pas disjoints. Enfin, les substantifs prédicatifs forment une immense classe qui a la même extension que les verbes qui leur sont associés.

On voit donc que la classe des humains regroupe des sous-ensembles qui ont des particularités linguistiques bien définies. Ces sous-ensembles constituent des classes sémantiques et pragmatiques qui les motivent et que nous appelons classes d'objets. Nous pensons que ce sont ces classes qui sont le niveau d'analyse adéquat et non pas un trait aussi général que *humain* qui banaliserait toutes ces particularités et ne rendrait pas compte des faits de langage que nous venons d'évoquer rapidement.

Sur le modèle de ce que nous venons de dire, nous pouvons ainsi mettre en évidence des classes d'objets, qu'ils soient abstraits ou concrets. Nous insistons cependant sur le fait que ces classes ne sont pas décrites indépendamment de leur comportement réel dans le discours, c'est-à-dire indépendamment de la syntaxe. Les classes d'objets relèvent dans notre esprit à la fois de la syntaxe, de la sémantique et de la pragmatique, c'est-à-dire en fin de compte de la cognition.

Les classes d'objets ont un assez grand pouvoir explicatif sur la façon dont les objets sont perçus par l'esprit humain dans le cadre de la langue. Soit la classe des **habits**. Les opérateurs appropriés sont les suivants :

- Luc a (mis + enlevé) sa veste.
- Luc a changé de veste.
- Luc porte une veste.

Sur la base de ces quatre verbes, il est possible de dresser la liste de tous les habits du français. Une recherche méthodique, mais non exhaustive, nous en a fait trouver environ 800. La définition que nous venons de donner inclut cependant un mot comme *lunettes*. Pour la langue, les *lunettes* sont un vêtement :

- Luc a (mis + enlevé) ses lunettes.
- Luc a changé de lunettes.
- Luc porte des lunettes.

Cette assimilation opérée par la langue permet peut-être de rendre compte d'un emploi tout à fait inattendu :

Luc a chaussé ses lunettes.

Applications à la traduction

Si l'on reprend l'opposition que nous avons établie entre les opérateurs « généraux » comme *regarder*, qui ne découpent parmi les substantifs que des ensembles très vastes, peu spécifiques et correspondant à des traits syntactico-sémantiques comme *humain* et les opérateurs « appropriés » qui constituent des classes d'objets, on se rend compte que cette opposition a une importance inattendue dans le domaine de la traduction.

En effet, le premier type de verbe ne pose pas de problèmes particuliers de traduction. Une phrase comme :

Les enfants ont regardé le spectacle

pourra se traduire terme à terme et le verbe aura le même sens quel que soit le complément, à condition qu'il puisse être interprété comme un objet concret ou un événement. Tout se passe comme si les opérateurs à très large spectre correspondaient, dans les langues, à une expérience commune de l'humanité et que, de ce fait, la relation entre opérateurs et arguments était, pour ainsi dire, stable et commune aux langues.

En revanche, les opérateurs appropriés posent des problèmes délicats de traduction : leur comportement n'est pas toujours prédictible. De ce point de vue, ils sont l'objet de difficultés de traitement similaires aux mots composés, dont le sens n'est pas non plus prédictible. Prenons la classe d'objets <*vêtement*>. Parmi les verbes appropriés nous avons relevé à l'instant *porter* :

Luc porte un chapeau neuf

qui ne se traduit pas par *carry* mais par un verbe spécifique *wear* :

Luc is wearing a new hat.

On observera qu'en anglais aussi les *lunettes* font partie du *vêtement* puisqu'ils ont le même opérateur approprié :

Luc wears spectacles.

Le verbe *porter* s'il s'applique à la classe d'objets <*blessure*> aura une traduction différente :

Luc porte des cicatrices.

Luc bears scars.

Si la classe d'objets est une <*partie du corps*> (ici spécifique), la traduction sera encore différente :

Le chameau porte deux bosses.

The camel has two humps.

Prenons un exemple qui met en jeu l'apprentissage du français. Les verbes appropriés de la classe d'objets <moyen de transport> sont, entre autres, *voyager par, prendre* :

Luc a voyagé par le train.

Luc a pris le train.

Dans ce cas, le verbe *prendre* a comme synonyme *emprunter* :

Luc a emprunté le train.

Cette synonymie n'est cependant possible qu'avec les moyens de transport collectifs. En effet une phrase comme :

Luc a emprunté le vélo

signifie qu'il l'a demandé à un voisin ou qu'il l'a volé. La notion de classes d'objets a donc un intérêt évident dans l'enseignement.

Voici d'autres exemples d'utilisation des classes d'objets pour désambigüiser des opérateurs :

Opérateurs verbaux :

prendre (objet) : *etwas ergreifen*

prendre <photo> : *ein Foto machen*

prendre <moyen de transp> : *ein Taxi, Flugzeug nehmen*

prendre <voie> : *Wir sind (auf der) Autobahn gefahren*

prendre <coups> : *Schläge kriegen*

prendre <ordre> : *ein Befehl übernehmen*

tirer (voiture) : *einen Karren ziehen*

tirer <gibier> : *schießen*

tirer <imprimé> : *drucken*

tirer <temps> : *abreißen (drei Jahre Gefängnis abreißen)*

tirer sur le <couleur> : *ins < > spielen*

poser (un objet) : *etwas hinlegen*

poser <avion> : *ein Flugzeug aufsetzen*

poser <revêtement de sol> : *Fliesen legen*

poser <rideau> : *eine Gardine aufhängen*

avoir (objet) : *besitzen, haben*

avoir (abstrait) : *Mut haben*

avoir <action> : *einen Kuß bekommen*

avoir <prix, récompense> : *den ersten Preis erhalten*

avoir <moyen de transport> : *den Zug gerade bekommen*

avoir <gibier> : *treffen (fusil)*

avoir <âge> : *X Jahre alt sein*

faire (objet) : *etwas herstellen*

faire <Poss habitation> : *putzen*

faire <instrument de mus> : *Klavier spielen*

faire <sport> : *Sport treiben, Fußball spielen*
faire <langue> : *Englisch studieren, lernen*
faire <matière enseignée> : *Medizin studieren*
faire <monument> : *ein Schloß besichtigen*
faire <maladie> : *Fieber haben*
faire <culture> : *anbauen : Er baut nur Weizen an*
faire <métier> : *ein guter Lehrer (werden, sein)*
faire <prix> : *kosten*
faire <contenu> : *dieser Tank faßt fünfzig Liter*
faire <poids> : *haben, schwer sein*

pondre (œuf) : *legen*

pondre <enfants, plo> : *x Kinder kriegen*

pondre <écrit> : *verfassen, zusammenschmieren*

pousser (personne, objet) : *(an)stoßen*

pousser <voiture> : *schieben*

pousser <cri, parole> : *ausstoßen*

pousser <porte> : *aufstoßen*

pousser <moteur> : *hochjagen*

lancer (objet) : *werfen*

lancer <bombe> : *abwerfen*

lancer <satellite> : *starten*

lancer <cri> : *ausstoßen*

lancer <artiste> : *fördern*

lancer <produit> : *einführen*

lancer <gibier> : *aufjagen*

défricher <forêt> : *einen Wald roden, urbar machen*

défricher < sujet> : *aufbereiten, in Angriff nehmen*

battre (humain) : *prügeln*

battre <adversaire> : *schlagen*

battre <tapis> : *einen Teppich klopfen*

battre <vêtement> : *ein Kleid ausklopfen*

battre <plat> : *Teig schlagen*

battre <céréales> : *Korn dreschen*

piloter <avion> : *fliegen*

piloter <moyen de transp> : *fahren*

piloter <bateau> : *lotsen*

charger (véhicule) : *beladen*

charger <batterie> : *laden*

charger <four> : *einen Hochofen begichten*

charger <ennemi> : *angreifen*

essuyer <vaisselle> : *das Geschirr abtrocken*
essuyer <superficie> : *abwischen*
essuyer <meuble> : *abstauben*
essuyer <lunettes> : *putzen*
essuyer <événement malheureux> : *mitmachen*
essuyer <attaque> : *Verluste erleiden*
essuyer <partie du corps> : *sich X abwischen*

égrener <céréales> : *entkörnen*
égrener <fruit> : *rebeln*
égrener <chapelet> : *den Rosenkranz abbeten*

emprunter (argent) : *sich Geld leihen*

emprunter <outil> : *ich nehm kurz ihren Hammer*
emprunter <mot> : *ein Wort (aus N) entlehen*
emprunter <voie> : *eine Straße benutzen, befahren*
emprunter <moyen de transp> : *nehmen*

jouer à (jeu) : *spielen*
jouer <sentiment> : *Verzweiflung mimen*
jouer <air> : *spielen*
jouer <instrument> : *Geige spielen*
jouer <spectacle> : *Rolle aufführen*
jouer les <rôles> : *die Naive spielen*
jouer à <sport> : *Fußball spielen*

Opérateurs adjectivaux :

abandonné <animal> : *herrenlos*
abandonné <lieu> : *verlassen*
abandonné <chantier> : *aufgelassen*
abandonné <attitude> : *gelöst*

abondant <moisson> : *reich*
abondant <nourriture> : *reichlich*
abondant <pluie> : *ausgiebig*
abondant <langue> : *reich*
accablant <chaleur> : *drückend*
accablant <douleur> : *quälend*

accessible <personne> : *empfänglich*
accessible <œuvre> : *verständlich*
accessible <lieu> : *erreichbar*

actif <personne> : *aktiv*
actif <vie> : *betriebsam*
actif <militaire> : *aktiv*
actif <médicament> : *wirksam*

actif <verbe> : *im Aktiv stehend*

actif <travailleur> : *berufstätig*

aigre <fruit> : *sauer*

aigre <alcool> : *sauerlich*

aigre <vent> : *scharf*

aigre <voix> : *grell*

aigu (objet) : *spitz*

aigu <pointe> : *spitz*

aigu <voix> : *grell, schrill*

aigu <note> : *hoch*

aigu <douleur, sensation> : *heftig, stark*

aigu <maladie> : *akut*

aigu <conflit> : *heftig*

aigu <intelligence> : *scharf*

anémique <malade> : *blutarm*

anémique <plante> : *kümmertlich*

anémique <style> : *farblos*

Applications à la traduction automatique : remplacement de l'arbre sémantique

Il existe au moins un consensus parmi les linguistes qui s'occupent de près ou de loin de traduction automatique : sans composante sémantique, la traduction automatique ne peut pas marcher. Les informations sémantiques y sont prises en charge par des codes sémantiques (800 environ pour un système de traduction automatique comme SYSTRAN, taxonomisés en six arborescences : *Choses, Actions, États, Qualités, Lieux, Positions relatives*). Le monde est dans ce système divisé en six grandes sphères et chaque terme-mot doit appartenir à l'une de ces sphères. À l'intérieur de chaque taxonomie, à chaque division correspondent un « nœud » et un code qui ne couvrent qu'un seul concept. Si, par exemple, un terme reçoit un code X, il recevra automatiquement les codes afférents aux nœuds supérieurs jusqu'au taxon de tête. Si un seul de ces codes ne s'applique pas au terme en question, le code inférieur, qui semblait pourtant convenir, ne doit pas lui être appliqué, à moins que l'on utilise un « stoppeur », suivi d'un code issu d'un des cinq autres taxons applicables.

Par exemple, le code <PROF> (profession) fait partie de l'arbre des <Qualités>, mais on peut l'appliquer à des personnes humaines, à condition de le bloquer par <CHAR> et de lui donner le code <HUMANS>, de l'arbre des <Choses>. Prenons d'autres exemples. RÉSOVLABLE recevrait selon le système sémantique SYSTRAN, le code <SOLUT> (solution) et les nœuds supérieurs <RESMENT> (result of a mental action), <RESPON> (response) et <QUAL>, le taxon, alors que SOLUTION recevrait les codes <SOLUT>, <CHAR> (le stoppeur), <PROCESS>. Mais ne devrait-il pas recevoir simplement <RESAC> ou <CHGST> (change of state) du

taxon <PROCESS>? À moins que ce ne soit un <CHCOMP> (chemical compound) dans l'arbre de <THINGS> ou un <COMP> (composition) tout court! Que choisir parmi les codes

- <DIRMOT> (directional motion)
- <DMFR> (directional motion from; leaving)
- <DMTFD> (directional from/to; definite)
- <DMTFI> (directional from/to; non specific)
- <DMTO> (directional motion to a place)

quand il s'agit de coder les verbes *voyager* ou *rouler*? On imagine les affres pour le codeur!

On comprend bien vite que cet extrême raffinement de concepts hiérarchisés ait donné lieu, dans la réalité, à une utilisation sommaire de moins de 10 pour cent des codes, ceux dont le concept ou parfois seulement le symbole mnémonique semblait clair et bien délimité. La pratique réelle du codage a évolué vers une petite cinquantaine de codes évidents comme :

- NATION : nationalité
- CHELM : élément chimique
- PROF : profession
- PLANT : végétal
- ANIMAL : animal
- HUMANS : être humain
- MOTION : mouvement
- etc.

On s'aperçoit qu'il s'agit là beaucoup plus de classes d'objets, au sens où nous les avons définies plus haut, que de concepts hiérarchisés. Et s'il est important de savoir que attraper un <ANIMAL> n'est pas attraper une <MALADIE>, faut-il vraiment savoir que <ANIMAL> est un hyponyme de <INDIVIDU> (opposé à <GROUPE>), lui-même hyponyme de <ANIMÉ> (opposé à <INANIMÉ>), de <PHÉNOMÈNE> (opposé à <CONCEPT>) et de <CHOSE> (opposé aux autres taxons comme <ACTION> ou <QUALITÉ>)? Alors que <MALADIE> serait un hyponyme de <ÉVÉNEMENT> (opposé à <SUBSTANCE PHYSIQUE>), de <INANIMÉ> et de <PHÉNOMÈNE>, autrement dit, finissant en fin de compte dans la même vaste catégorie que <ANIMAL>.

Ces réflexions et ces exemples nous amènent à constater ce que les arbres sémantiques ont d'abstrait, d'artificiel et d'inutile, c'est-à-dire de redondant quand il s'agit d'obtenir une traduction adéquate pour un domaine d'arguments particulier d'un opérateur.

Enfin, les taxonomies supposent que l'on trouve un code adéquat pour un terme dans un des arbres sémantiques. Les mélanges sont fortement déconseillés. Or beaucoup de mots sont à cheval sur plusieurs concepts ou, plus exactement, sur plusieurs classes d'objets et, tout en étant les arguments possibles de certains prédicats, influent sur des structures de natures différentes. Une *cotte de maille* est à la fois un <objet métallique> et un <vêtement>, puisqu'une cotte de maille peut *rouiller* et qu'on peut *porter* ou *mettre une cotte de maille*.

Les classes d'objets permettront de décrire les substantifs avec beaucoup plus de souplesse : l'objectif est d'établir une bijection entre chaque opérateur et son domaine d'arguments, décrits selon les classes d'objets. On sait d'expérience qu'un assez grand nombre de verbes de fréquence élevée posent des problèmes terribles de traduction ou de traitement automatique (de même d'ailleurs que d'apprentissage, en cas de langue seconde, comme nous l'avons vu plus haut). Ces problèmes peuvent être résolus si ces verbes sont décrits à l'aide des classes d'objets. Ainsi pour *prendre* :

prendre <aliment, boisson> : prendre un steak, du thé
prendre <moyen de transport> : prendre le train
prendre <contenant> de <aliment, boisson> : prendre un verre
prendre <voie> : prendre l'autoroute, un sentier

De même peut-on rendre compte de *être en* :

être en <vêtement> : être en pyjama
être en <matière> : être en fer, bois, verre
être en <moyen de transport> : être en train
être en <matière enseignée> : être en Lettres, Droit
être en <pays> : être en France
être en <locatif> : être en prison

Les classes d'objets permettent de monosémiser des verbes qui ont des emplois particulièrement nombreux.

Dans ces conditions, le codage ayant été fait à la fois sur l'opérateur et sur chaque argument, la compatibilité sémantique sera respectée. Il nous faudra donc faire la liste la plus complète possible de chaque classe d'objets. Ce travail est nécessairement de longue haleine. En effet, il convient, pour chaque classe d'objets, d'examiner méthodiquement tout le lexique des noms. On ne voit pas comment on pourrait établir ces classes autrement. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucun travail, à notre connaissance, qui soit en chantier. Ce travail de recension ne peut pas être informatisé. Seul un cerveau humain est en mesure de déterminer si un élément fait partie ou non d'une classe d'objets déterminée.

Domaines d'applications de la notion de classes d'objets

Le premier intérêt de ce projet est de nature théorique. La mise au point de la notion de classes d'objets, définies de façon interne au système de la langue et à l'aide d'éléments lexicaux et non de traits abstraits, permet de poser de façon nouvelle la relation entre les différents niveaux d'analyse linguistique : la syntaxe, le lexique, la sémantique et la pragmatique. Pour la description des éléments linguistiques, cela reviendra à ouvrir un nouveau champ dans les banques de données. À côté de ceux rendant compte des traits de sous-catégorisation des noms (humain, concret, abstrait, etc.) et des domaines (chimie, biologie, médecine, psychologie, psychiatrie, etc.), nous proposons d'ajouter le champ des classes d'objets. Le premier travail que nous venons de faire sur un millier de mots a montré que la combinaison de ces trois champs a permis d'éviter pour la description de ces mots toute ambiguïté. Du point de vue

conceptuel, nous posons les relations sémantiques entre opérateurs et arguments de façon nouvelle.

Sur le plan des réalisations, on peut envisager les applications suivantes :

- a) Dans le domaine de l'enseignement des langues première et surtout seconde, qu'il s'agisse de télé-enseignement ou de l'enseignement assisté par ordinateur (EAO), la description des classes d'objets permet de rendre compte de façon claire de constructions considérées comme bizarres ou idiosyncratiques (exemple : *chausser ses lunettes*).
- b) Dans le domaine de la traduction automatique, les contacts que nous avons eus avec la société SYSTRAN ont montré que le remplacement de l'arbre sémantique par les classes d'objets permettrait d'éviter un très grand nombre de fautes dues à la non-reconnaissance du sens du verbe. Les adaptations ne sont pas d'une grande complexité. Il faudrait :
 - créer des tables de conversion entre nouveaux codes et anciens codes;
 - supprimer les nœuds supérieurs;
 - créer des routines de transfert sur la base de codes de classes d'objets.
- c) Enfin, on peut envisager sérieusement de créer un « documentateur automatique ». On a constaté depuis le traitement automatique des langues que l'essentiel de l'information d'un texte est pris en charge par les substantifs. Nous envisageons de coder tous les noms (environ 50 000 noms simples et plus de 100 000 noms composés que nous avons recensés par ailleurs) au regard des trois champs dont nous avons parlé :
 - les traits syntactico-sémantiques;
 - les domaines;
 - les classes d'objets.

Une fois ce dictionnaire électronique constitué, on peut envisager de faire passer un texte donné (un article de journal ou un texte scientifique, par exemple) dans ce dictionnaire. Tous les substantifs recevraient ainsi les marques correspondant à chacun de ces trois champs. En cas d'ambiguïté le codage des mots du contexte permettra de choisir la solution adéquate. Comme on sera en mesure de connaître le domaine et la classe d'objets de tous les noms du texte, on pourra ainsi prendre connaissance du contenu de ce texte. Si l'on associe à ce traitement des procédures statistiques sur la fréquence des domaines et des classes, on pourra savoir si un texte parle de chirurgie mais aussi s'il s'agit d'une présentation d'instruments chirurgicaux (classe d'objets) ou d'actes chirurgicaux (autre classe d'objets).

Conclusion

Si l'informatique offre, à l'avenir, pour le traducteur une possibilité d'avoir un accès aux données beaucoup plus rapide qu'auparavant, il ne faut pas oublier qu'une traduction est un passage d'une langue naturelle à une autre langue naturelle. Pendant longtemps, le traitement automatique du langage, en particulier la traduction auto-

matique à ses débuts, était censé pouvoir résoudre les problèmes de façon quasi indépendante de la nature de la grammaire. Nous savons maintenant que nous ne pouvons pas nous passer de dictionnaires. Les expériences de traduction automatique en grandeur réelle (style SYSTRAN) montrent de façon évidente que la plupart des fautes sont liées au lexique. Si l'on décrit les mots, dans un cadre théorique comme celui du lexique-grammaire qui ne conçoit pas la grammaire, la sémantique et le lexique à des niveaux différents, on décrit alors les opérateurs en fonction d'emplois, or la matière première du traducteur, ce n'est pas les mots, ce sont les emplois.

Bibliographie

- CHOMSKY N. (1970) « Remarks on Normalisation », *Readings in English Transformational Grammar*, Jacobs Rosenbaum (éd.), Toronto, Waltham.
- DUBOIS J. (1961) « La notion d'unité sémantique complexe et sa neutralisation dans le lexique », *Cahiers de Lexicologie II*, Paris, Didier.
- FRASER B. (1970) « Idioms within a Transformational Grammar », *Foundations of Language*, VI.
- MAKKAI A. (1978) « Word Structure », *Universal of Human Language*, J.H. Greenberg (éd.), Stanford, Stanford University Press.
- GROSS G. (1986) « Typologie des noms composés », *Rapport ATP*, CNRS, Université Paris 13.
- GROSS G., VIVES R. (1986) « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue Française*, 69, Paris, Larousse.
- GROSS G. (1988) « Degré de figement des noms composés », *Langages*, n° 90, Paris, Larousse.
- GROSS G. (1989) *Les constructions converses du français*, Genève, Droz.
- GROSS M. (1981) « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages* 3, Paris, Larousse.
- GROSS M. (1982) « Une classification des phrases figées du français », *Revue québécoise de linguistique*, 11, 2.
- GROSS M. (1990) *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe de l'adverbe*, Paris, Asstril.
- HARRIS S.Z. (1976) *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Le Seuil.
- LEVI J.N. (1973) « Where Do all those Other Adjectives Come from? », *Papers from the Ninth Regional Meeting : Chicago Linguistic Society*, Chicago.
- LEVI J.N. (1978) *The Syntax and Semantics of Complex Nominals*, New York, Academic Press.
- ROHRER CH. (1967) *Die Wortzusammensetzung im modernen Französisch*, Diss., Tübingen.
- RUWET N. (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Le Seuil.
- WARREN B. (1978) *Semantic Patterns of the Noun-Noun Compounds*, Gothenburg, Gothenburg Studies in English 41.
- WARREN B. (1984) *Classifying Adjectives*, Gothenburg Studies in English 56, AWE International.

À la recherche d'écosystèmes terminologiques

Daniel BLAMPAIN, Philippe PETRUSSA, Marc VAN CAMPENHOUDT

Institut supérieur des traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique à Bruxelles

L'intitulé de cette communication est né du thème de ce colloque consacré à « l'environnement traductionnel ». Il correspond bien à la démarche que notre équipe mène dans un milieu universitaire de formation et de recherche.

Notre intention est de présenter les objectifs et les premiers résultats d'une recherche qui se déploie à partir d'un département de linguistique appliquée, en collaboration avec les départements d'informatique, de langues et divers milieux scientifiques et techniques. La pertinence de l'analogie posée par le titre apparaîtra progressivement.

Nous sommes partis d'un constat sur la place occupée par la terminologie dans l'environnement traductionnel, qu'il s'agisse du milieu professionnel ou d'un milieu de formation : la LUXURIANCE de la terminologie est telle que l'utilisateur a peine à s'y retrouver.

1. Le développement des sciences et des techniques a multiplié les besoins en terminologie et les produits foisonnent « sauvagement », des entreprises aux institutions.
2. Le mot « terminologie » est devenu tellement polysémique que l'on oscille chez les praticiens entre la tentation de ramener la terminologie à une simple question de lexique, voire de lexicographie, et celle de l'assimiler à une science du langage, à une réflexion théorique dont ils n'ont que faire dans la pratique de l'urgence qui est la leur.
3. Depuis près de vingt ans, des banques de terminologie se déclarent au service du traducteur. Si nous laissons de côté les produits imprimés, nous pouvons

dire que dans un bureau de traduction bien équipé ou dans un institut comme le nôtre, la consultation des banques se résume, pour des raisons économiques, à celle de TERMIUM sur CD-ROM et d'EURODICAUTOM. Mais même au sein de ces deux banques, le concept de « luxuriance » est tellement d'application que le traducteur retrouve parfois la solitude et le découragement de l'explorateur au sein des forêts vierges.

- 3.1. Ces banques sont encombrées. Elles ont accumulé des termes de langue courante et de langue de spécialité. L'obsolescence ternit l'intérêt de beaucoup d'interrogations.
- 3.2. La sélection des domaines reste générale et peu efficace.
- 3.3. Elles sont construites à partir de systèmes informatisés anciens et lourds, voire peu rentables. La sélection de fiches ou de données à l'intérieur de fiches reste un problème qui témoigne de l'archaïsme du système de consultation.

L'utilité de ces banques — nous le voyons tous les jours — est pourtant réelle. Elles sont le fruit d'une longue expérience de traduction qui sert nos étudiants, mais pour ces derniers l'urgence et la rentabilité ne se posent pas dans les mêmes termes que pour le traducteur professionnel. La consultation des sources, fondamentale pour un questionnement scientifique ou simplement pour une traduction sérieuse, correspond par exemple dans TERMIUM à une manœuvre qui doit se faire crayon en main et qui prend beaucoup trop de temps. Que penser d'autre part d'un traitement dit « terminologique » qui présente le mot (le terme?) accompagné d'une définition, avec ou sans référence, suivi de ses équivalents dans d'autres langues avec la traduction de ladite définition?

4. Enfin, le concept de « terminologie », déjà fragmenté entre des méthodologies différentes, s'est trouvé plongé dans la luxuriance du champ des industries de la langue, où l'on entend chanter les sirènes de la TAO, chant programmé par des « logiciels toujours plus performants » qui alimenteront la « station de travail du traducteur de l'an 2001 ». « Le miroir aux alouettes », s'exclamait un traducteur professionnel au colloque de Paris consacré à la terminologie et aux industries de la langue (19-20 janvier 1989). Il reposait en termes crus — avec une audace incroyable dans ce contexte — cette question : « Combien de traducteurs savent ce qu'est la terminologie et savent *en faire* ? »

Devant cette luxuriance, qui ne peut apparaître comme un signe de bonne santé qu'aux esprits romantiques, à l'écart des mythes, renversant humblement la TAO en OAT (outils d'aide à la traduction), nous proposons de saisir la problématique de la terminologie à un niveau précis et expérimental, avec un certain nombre d'exigences scientifiques auxquelles les « entreprises » de terminologie sont aujourd'hui dans l'impossibilité de répondre. Seul le milieu universitaire peut prendre en considération la terminologie en tant qu'activité linguistique descriptive, non soumise à des projets politiques ou normatifs, et contribuer à la mise au point d'« écosystèmes terminologiques ».

Par rapport à la « luxuriance » décrite ci-dessus, nous retrouvons donc la pertinence du concept d'« écosystème », qui implique non seulement l'étude d'équilibres et la

partition d'une entité en systèmes relativement autonomes dont il est possible d'analyser la structure et le fonctionnement, mais aussi la mise en évidence de mécanismes de régulation qui permettent une adaptation optimale aux conditions changeantes de l'environnement.

En d'autres termes, le traducteur confronté aux problèmes posés par les langues de spécialité et amené à devoir maîtriser — plus rapidement que par de simples lectures de familiarisation — les notions fondamentales de domaines et de sous-domaines, devrait avoir à sa disposition des instruments terminologiques informatisés, susceptibles d'être constamment remis à jour, qui lui permettent d'accéder aux réseaux notionnels structurant ces micro-domaines de haute spécialité.

Les options théoriques sur lesquelles reposent notre travail sont les suivantes :

1. Toute démarche terminologique doit se fonder réellement sur les notions. La terminologie sera comprise comme la totalité structurée des notions d'un domaine de spécialité. La plate-forme théorique mise au point par Wüster et reprise par Felber se retrouve ici. Les conséquences du choix de cette approche conceptuelle, que l'on trouve aussi bien en sémantique ou en psycholinguistique, sont importantes :

1.1. La terminologie ne peut être assimilée à une lexicographie de domaines spécialisés.

1.2. Elle ne se ramène pas à la rédaction de fiches, aussi complètes (ou utopiques) soient-elles, ou à l'élaboration d'arborescences documentaires.

1.3. Elle ne doit pas se limiter à la problématique posée par Wüster que l'on trouve aujourd'hui fétichisée, peut-être parce que la terminologie en tant que science du langage n'a guère qu'un demi-siècle d'existence, comme le rappelait A. Clas à Genève, lors du colloque sur « L'enseignement de la terminologie » (septembre 1988).

2. La fonction cognitive et classificatrice de la terminologie est privilégiée. La terminologie exprime un système de connaissances. Les notions sont à percevoir dans le sens épistémologique d'ensembles de caractères qui nous permettent de reconnaître des objets et dans le sens logique d'éléments d'ordonnement du savoir.

En somme, la terminologie conçue par référence à de véritables systèmes notionnels reconnus dans des domaines thématiquement homogènes constitue le seul moyen de revitaliser le mot « TERME », dont la valeur sémantique est conditionnée par sa place dans un système.

3. À une représentation adéquate de la connaissance transmise par les langues de spécialité doivent être alliés les progrès réalisés en matière de logiciels.

A. Clas, dans un article publié dans *Meta* (32-2) en 1981 (« Les nouveaux lexiques ou une stratégie de création de mini-banques »), déclarait, lui qui a porté TERMIUM sur les fonts baptismaux, qu'il croyait en l'avenir de mini-banques sur micro-ordinateur qui ne visaient plus la collectivité mais l'individu et qui répondaient au besoin de trouver équivalents, synonymes, abréviations...

Nous avons le souci d'aller au-delà de cette demande. Il est d'ailleurs significatif que notre démarche n'est pas isolée et que le Secrétariat d'État d'Ottawa s'intéresse aujourd'hui, après vingt ans de pratique terminologique, à un logiciel qui se réfère aux réseaux notionnels (CODE, projet pilote établi en collaboration avec l'Université d'Ottawa).

Le logiciel *Termisti* (version expérimentale)¹

Le logiciel *Termisti*, conçu dans le cadre d'une recherche, n'est pas le énième produit propulsé sur le marché des gestionnaires de données terminologiques. Afin de mieux comprendre la structure notionnelle des vocabulaires de spécialité, il se fonde sur des acquis théoriques et informatiques stables et décrit des micro-glossaires homogènes. Cette pratique scientifique repose sur divers principes :

1. Tous les idiomes envisagés doivent pouvoir servir de langue source ou de langue cible dans le cadre de n'importe quelle combinaison (3 langues = 6 sens de traductions).
2. Ceci implique une approche notionnelle où la notion est conçue comme « internationalement conditionnée » : c'est la confrontation des notions présentes dans chaque langue envisagée qui détermine le nombre de notions à prévoir dans la banque pour rendre compte du réel. En d'autres termes, il y aura autant de notions homonymes en langue source qu'il y a de notions correspondantes en langue cible.
3. La fiche terminologique doit distinguer le savoir consacré à la notion et le savoir consacré aux diverses désignations de cette notion dans les différentes langues envisagées.
4. Au sein d'un micro-glossaire, les notions peuvent être reliées par des liens verticaux et horizontaux formant une arborescence rigoureusement structurée. Ce mode d'organisation notionnelle constitue une aide à la consultation pour le traducteur et permet de rendre compte de notions hyponymes rarement définies dans les sources spécialisées du fait qu'elles sont situées au bas d'une hiérarchie espèce-genre.
5. Des règles de fonctionnement des arborescences peuvent être exploitées dans une perspective de gestion automatisée du savoir. En effet, l'organisation notionnelle du savoir n'est qu'une étape préalable au travail du traducteur. Le rôle du logiciel est de proposer une démarche intelligente d'exploitation du contenu de l'arborescence. Ainsi, il pourrait proposer des modifications de liens lors de l'ajout d'une nouvelle langue (c'est-à-dire de nouvelles notions) ou résoudre les impossibilités de traduction d'une notion en exploitant le réseau. Le projet tente actuellement de découvrir les algorithmes qui, dans l'avenir, permettront d'accomplir de telles tâches.

1. La version expérimentale de *Termisti* a fait l'objet d'une démonstration au cours de l'exposé.

6. Le savoir notionnel engrangé peut être utilisé dans de nombreuses directions, notamment pour la production de glossaires et de lexiques modulables par le choix des champs et des relations en fonction des besoins du traducteur. On distinguera donc l'engrangement du savoir terminologique et son exploitation strictement terminographique.

Répondre à ces exigences, c'est réfléchir à des règles pertinentes qui se dégageront de l'observation de terminologies dans leur usage réel. Les contextes et les définitions véhiculent, en ce sens, de nombreuses informations sur la place de la notion dans l'arborescence.

Contenu

Fiche

La fiche de *Termisti* applique les principes notionnels et tente de développer les acquis théoriques de l'école de Vienne. Une même notion peut donc être désignée dans une infinité de langues et une même langue présenter un nombre indéterminé de termes pour désigner ladite notion.

La plupart des champs correspondent à ceux qui ont été prévus par EURO-DICAUTOM². Le choix de cette base se justifie d'abord par son approche notionnelle, ensuite par le fait qu'elle sert de standard à d'autres logiciels et, finalement, par le souci de notre Institut de développer un logiciel qui soit cohérent par rapport aux instruments que peuvent déjà consulter nos étudiants traducteurs.

L'extrait qui figure ci-dessous donne une idée des champs disponibles dans la fiche. La notion « vergue » ici présentée appartient à la mâture des navires. Ce micro-domaine propre à la marine a été décrit à l'aide de l'actuelle version de *Termisti* parce qu'il correspond au centre d'intérêt d'un membre de l'équipe et que son caractère très structuré en fait un champ d'expérimentation particulièrement fécond.

Relations notionnelles

Nous l'avons affirmé, l'un de nos objectifs est d'approfondir la démarche notionnelle et de découvrir des principes de structuration de la connaissance. Les notions sont structurées sous la forme d'arborescences, non seulement pour enrichir la consultation, mais aussi pour permettre, dans l'avenir, une gestion du savoir assistée par ordinateur.

Établir des liens

Dans la version actuelle, on peut donc établir des relations entre les notions (non les termes) selon les principes de l'École de Vienne, comme cela a déjà le mérite de se

2. Cf. EURODICAUTOM, *Manuel de l'alimentateur*.

ÉCRAN 2

F2 = Sauvegarde F3 = Terme synonyme F4 = Terme équivalent F1 = Aide

Fiche terminologique

N° 0000245

Date : 25/04/91

Nom : MVC

Terme : vergue

Gram. : NF Fiabilité : 5 Dom. Lench : TR Dom. Eurodicautom : CNB69

Contexte

Comme les mâts et le beaupré, les vergues sont constituées par des virures de tôle (demi-coquilles rivetées), formées de deux troncs de cône assemblés par leur base; elles ont, en beaucoup plus allongé, la forme des anciennes

Note

Caractéristique

Définition

Les vergues sont des espars* généralement cylindriques, mais effilés à leurs extrémités; elles sont placées en croix sur l'avant des mâts et se désignent par le nom des voiles qui y sont enverguées; par exemple : sur la vergue de misaine est enverguée la misaine; sur la grand'vergue, la grand-voile; sur les vergues de hune, les huniers.

Rentrer la notion

Termisti — FR → EN

faire dans le logiciel *MC4* conçu à l'université de Clermont-Ferrand. Dans la continuité de WÜSTER et conformément à la norme ISO³, on distingue donc des relations hiérarchiques (espèce-genre et partie-tout) et non hiérarchiques, ici dites *coordonnées* (par exemple, les relations spatiales devant-derrrière ou dessus-dessous, la relation cause-effet, etc.).

Attentifs aux développements de l'intelligence artificielle, on a dès à présent tenté d'exprimer ces liens par des prédications qui permettent une grande souplesse d'accès, notamment par une inversion de la perspective. Par exemple, si la notion X est située devant la notion Y, on prévoira le prédicat à deux arguments : *X est devant Y* et sa formulation inverse *Y est derrière X*.

3. ISO 704, *Principes et méthodes de la terminologie*, 1987, p. 3-4.

RELATIONS HIÉRARCHIQUES

| | prédication | prédication inverse |
|-------------|--------------------|----------------------------|
| Générique : | X peut être un Y | Y est un X |
| Partitive : | X comporte un Y | Y est une partie de X |

où X est une notion superordonnée et Y, une notion subordonnée

RELATIONS COORDONNÉES

| Prédication | Prédication inverse |
|----------------------|----------------------------|
| X est devant Y | Y est derrière X |
| X est au-dessus de Y | Y est en dessous de X |
| X est la cause de Y | Y est dû à X |
| X croise Y | Y croise X |

...

où X et Y sont des notions coordonnées

Passer par une prédication nous semble, en effet, indispensable si l'on veut prochainement arriver à établir le réseau à partir du savoir contenu dans les définitions et les contextes. En outre, la tentative d'une description exhaustive de micro-glossaires nous a appris que les ouvrages terminographiques fournissaient très rarement des données sémantiques pour les notions hyponymes que la hiérarchie espèce-genre situe au plus bas de l'arborescence et que l'on appelle parfois « feuilles de l'arbre ». On s'est rendu compte que toute tentative de définition de ces notions aboutissait à coordonner les prédications qui situent lesdites notions dans l'arborescence. À cet égard, l'établissement de liens apparaît comme une activité éminemment définitoire.

Consultation du Réseau

Ainsi, la notion *vergue de grand hunier fixe* n'est jamais définie dans les ouvrages terminographiques consacrés au vocabulaire de la marine marchande; tout au plus elle mentionnée sous la notion hyperonyme *vergue*. En terminologie, tenter de définir ce qu'est une vergue de grand hunier fixe, revient à préciser que cet objet est tout à la fois :

- un type de — *vergue de grand hunier*
 - *vergue de hunier fixe*
- situé — en dessous de la *vergue de grand hunier volant*
 - au-dessus de la *grand-vergue*
 - derrière la *vergue de petit hunier fixe*
 - devant la *vergue de perroquet de fougue fixe*

Lorsqu'on interroge *Termisti* à propos des liens qui unissent cette notion aux autres, on obtient précisément une telle réponse, illustrée par les écrans présentés ci-dessous. Bien sûr, on peut demander des informations sur chacune des notions liées et voyager dans l'arborescence; par exemple, on pourrait remonter la filiation espèce-genre pour trouver un hyperonyme défini, puis demander quelles en sont toutes les parties, etc.

ÉCRAN 5

ENTER = Sélection F3 = Voir F1 = Aide

Consultation du réseau notionnel

Notion

vergue de grand hunier fixe

↓

est devant

↓

0000134

↑

est derrière

↑

Consultation des termes

10/10

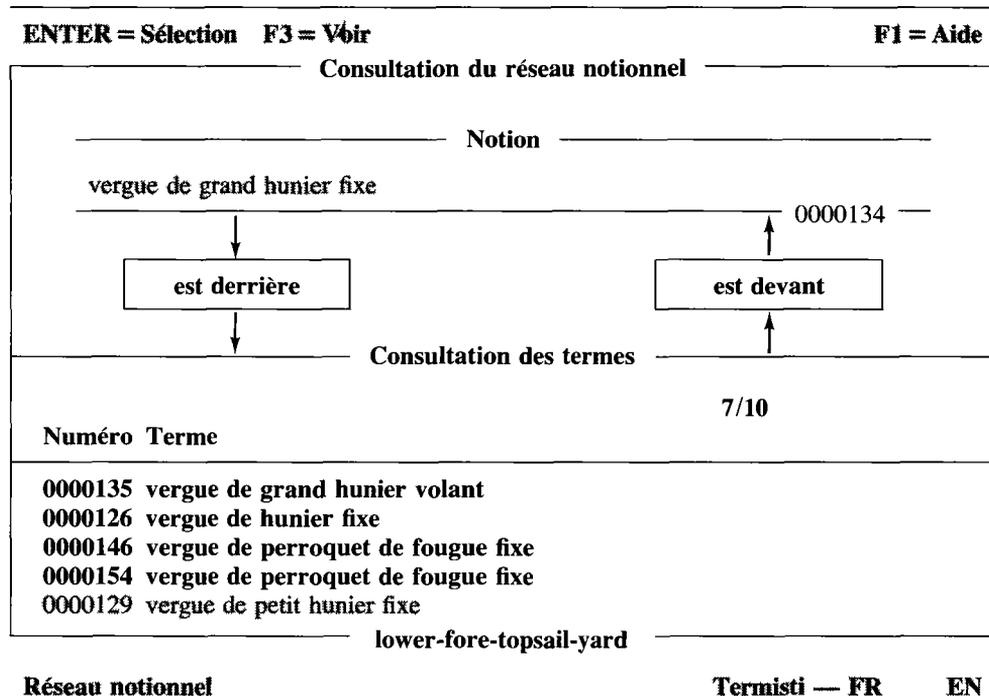
| Numéro | Terme |
|---------|------------------------------------|
| 0000135 | vergue de grand hunier volant |
| 0000126 | vergue de hunier fixe |
| 0000146 | vergue de perroquet de fougue fixe |
| 0000154 | vergue de perroquet de fougue fixe |
| 0000129 | vergue de petit hunier fixe |

lower-jigger-topsail-yard

Réseau notionnel **Termisti — FR → EN**

Dans sa version expérimentale, *Termisti* apparaît donc comme un gestionnaire de notions terminologiques établies en base de données et entre lesquelles le terminologue établit des relations dans l'idée de mieux informer l'utilisateur.

ÉCRAN 6



Conclusion

La définition des termes organisés en systèmes structurés correspondant à une organisation notionnelle doit nous amener à progresser dans la compréhension de la dénomination et de la communication de savoirs spécialisés.

1. S'il est vrai qu'une terminologie scientifique ou technique est toujours insuffisante, nous croyons aboutir à une terminologie aisément mise à jour dans les sous-domaines concernés, qui peut servir les spécialistes comme les traducteurs en reflétant la pluralité mouvante des systèmes de connaissances.
2. Par l'observation des notions, de leurs relations et de leur désignation dans diverses langues, on espère approfondir la connaissance des vocabulaires de spécialité et pouvoir préciser aisément lors d'une démarche néologique, le caractère homogène ou hétérogène de structures de dénomination.
3. Nous souhaitons enfin surtout répondre à des exigences actuelles par la construction de micro-glossaires adaptés aux besoins précis des traducteurs, alliant convivialité et conceptualisation.

S'il est vrai que la terminologie se référant à l'organisation conceptuelle a des effets formateurs⁴, son étude approfondie doit aboutir soit à la fin de la mythologie des arborescences telle que l'entretiennent aujourd'hui certaines pratiques terminologiques, soit à l'alimentation limitée, pertinente mais multiple du poste de travail du traducteur. Dans cette seconde hypothèse, nous pourrions parler de contribution à une « écologie traductionnelle ».

4. D. BLAMPAIN, « La formation en terminologie des traducteurs et interprètes au niveau universitaire », *Terminologies nouvelles* 2, déc. 89, p. 11-13.

Des fichiers terminologiques aux bases de connaissances

Bruno DE BESSÉ

École de traduction et d'interprétation, Université de Genève, Genève, Suisse

Introduction

Pour obtenir une traduction de qualité, il convient de disposer d'outils terminologiques nombreux, variés, exhaustifs, adéquats et fiables. On estime en effet que la recherche terminologique peut représenter plus de 50 pour cent du temps consacré à la traduction dans les domaines scientifiques et techniques, juridiques et économiques.

Le recours à l'informatique s'est donc imposé comme la seule solution capable de permettre la rapidité d'entrée des informations terminologiques, leur regroupement selon les besoins des utilisateurs, ainsi que leur tenue à jour constante et rapide. Ainsi, depuis quelques années, la profession de traducteur connaît-elle une évolution importante. Le traducteur fait de plus en plus appel à l'informatique pour le seconder. Il abandonne progressivement son crayon et sa gomme, son dictaphone, sa machine à écrire, ses dictionnaires traditionnels, le fichier qu'il a constitué dans une boîte à chaussures. Aujourd'hui le traducteur rédige à l'aide du traitement de texte, consulte les banques de terminologie et les dictionnaires automatisés, et crée ses propres outils terminologiques. On assiste à la création d'un véritable poste de travail du traducteur, combinant ces différentes aides informatiques.

Les produits

Les grandes banques

Les grandes banques de terminologie ont été les premières aides informatiques utilisées par les traducteurs.

Les grandes banques font leur apparition entre 1963 et 1975 : DICAUTOM en 1963 (banque de la Commission des Communautés européennes) qui devient EURO-DICAUTOM en 1973, LEXIS en 1966 (banque de l'Office fédéral des langues (*Bundessprachenamt*) du ministère de la Défense du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne), TEAM en 1967 (banque de la société SIEMENS), BTUM en 1970 (banque de l'Université de Montréal) qui sera reprise en 1975 par le Bureau des traductions du gouvernement du Canada et deviendra TERMIUM, BTQ en 1974 (banque de terminologie du gouvernement du Québec).

On s'est très vite rendu compte que seule l'informatique offrait la possibilité de gérer des fonds terminologiques particulièrement importants qui ne sont plus maîtrisables par les moyens traditionnels.

Une banque de terminologie est un dictionnaire informatisé. Le dictionnaire traditionnel est un recueil d'articles; la banque de terminologie est une collection de fiches. La fiche terminologique d'une banque est tout à fait comparable à l'article d'un dictionnaire. Elle contient habituellement les informations suivantes : une entrée, une définition, l'indication de domaine, des synonymes s'il y a lieu, les équivalents de l'entrée dans une ou plusieurs langues, et, le cas échéant, un exemple d'emploi (le contexte), des marques d'usage, des informations encyclopédiques.

Plusieurs grandes banques de terminologie fonctionnent actuellement : la banque de terminologie du Canada (TERMIUM), la banque de terminologie du Québec (BTQ), la banque de terminologie de la Commission des Communautés européennes (EURO-DICAUTOM), la banque de terminologie de l'Office fédéral des langues, dépendant du ministère de la Défense de la République fédérale d'Allemagne (LEXIS), la banque de terminologie de la société SIEMENS (TEAM).

Certaines banques sont disponibles sur CD-ROM.

Brève présentation de deux banques de terminologie

*EURODICAUTOM

EURODICAUTOM est un système de gestion de terminologie multilingue créé par la Commission des Communautés européennes, pour aider les traducteurs et les fonctionnaires des institutions européennes dans la recherche d'équivalences terminologiques dans les langues officielles de la Communauté européenne.

Les langues traitées dans EURODICAUTOM sont l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le français, le grec, l'italien, le néerlandais et le portugais.

EURODICAUTOM contient 470 000 fiches terminologiques (chaque fiche contenant en général cinq à six langues) et 120 000 abréviations.

Les principaux domaines sont : administration publique et privée, automatisation, Communautés européennes, commerce, économie, électrotechnique, environnement, finances, industries chimiques, droit, sciences médicales et biologiques, mécanique générale, industrie minière, arts graphiques, physique, sidérurgie et fonderie, techniques et industries, transports, travail.

EURODICAUTOM est accessible à toute personne qui en fait la demande. L'accès se fait par les réseaux télématiques et le serveur ECHO. L'accès est gratuit. Les utilisateurs ne paient que les frais de télécommunications.

Seule l'interrogation est possible. L'utilisateur n'a pas la possibilité de saisir lui-même de nouveaux termes.

EURODICAUTOM est incompatible avec les traitements de texte. Il n'est donc pas possible d'insérer les termes dans le traitement de texte.

*TERMIUM

TERMIUM est la banque de terminologie du gouvernement du Canada. Elle est essentiellement utilisée par ses fonctionnaires aux niveaux fédéral et provincial.

Les langues traitées sont l'anglais et le français. Quelques collections terminologiques sont disponibles en espagnol et allemand.

TERMIUM contient environ 900 000 fiches.

Les domaines principaux sont : sciences, industries, transport et manutention, administration et gestion, économie, sciences humaines, médecine, écologie, défense, postes et télécommunications, électricité, agriculture.

TERMIUM n'est pas accessible en ligne au grand public en dehors du Canada, à l'exception des organisations internationales et des administrations nationales. Il est toutefois possible de s'abonner à la version CD-ROM de cette banque.

Seule l'interrogation est possible. L'utilisateur n'a pas la possibilité de saisir lui-même des fiches nouvelles. La banque offre la possibilité de signaler les « termes absents » (à inclure dans la banque).

TERMIUM est incompatible avec les traitements de texte. Il n'est donc pas possible d'insérer des termes dans le traitement de texte.

Les banques moyennes

Les banques moyennes se caractérisent par des moyens informatiques modestes, un nombre limité de termes, une spécialisation dans un domaine particulier et un nombre d'utilisateurs restreint. De nombreuses banques moyennes ont été construites en Europe, en particulier par les grandes entreprises.

Les CD-ROM

Plusieurs recueils terminologiques et lexicographiques sont disponibles sur CD-ROM.

On trouvera ci-après la présentation de quelques-uns de ces outils.

TERMIUM

Description :

Banque de terminologie bilingue (anglais-français) couvrant tous les domaines.

Contenu :

900 000 fiches (anglais-français) extraites de la banque de terminologie du Secrétariat d'État du Canada.

Fonctionnement :

- Pas résident.
- Interface utilisateur en français ou en anglais.
- Index des termes anglais, des termes français, des mots anglais et des mots français.
- Possibilité d'interroger à partir des mots contenus dans la définition, dans le contexte ou dans la note.
- Possibilité de faire défiler l'index.
- Possibilité d'utiliser les opérateurs booléens pour combiner plusieurs clés de recherche.
- Possibilité de copier des fiches sur le disque dur, sur une disquette ou de les imprimer.
- Possibilité de créer différents formats d'affichage.
- Possibilité d'utilisation en réseau à certaines conditions.
- Mise à jour : trois fois par an.

TERMDOK 89

Description :

Banque de terminologie technique multilingue (langues : suédois, anglais, français, allemand, espagnol, russe, danois, norvégien, finnois).

Contenu :

Glossaires du Centre suédois de terminologie technique; normes suédoises; extraits de documents préparés par le Centre suédois de terminologie technique; banque de terminologie du Centre norvégien de terminologie technique; banque finlandaise de normes et glossaires; 100 000 fiches (anglais-français) extraites de TERMIUM; 47 000 fiches (anglais-français) extraites de NORMATERM.

Fonctionnement :

- Possibilité d'installation comme programme résident.
- Trois langues de travail (anglais, français, suédois).
- Logiciels d'interrogation et de formation sur le CD-ROM.
- Possibilité d'utiliser le résultat d'une recherche pour la recherche suivante.
- Possibilité de limiter la recherche à quelques bases seulement.
- Possibilité de combiner plusieurs clés de recherche.
- Possibilité de faire défiler l'index.
- Possibilité d'afficher jusqu'à quatre fiches à la fois.

- Affichage par défaut de tous les mots commençant par les caractères du mot clé.
- Possibilité, grâce à la fonction calepin, de sauvegarder temporairement jusqu'à 2000 caractères, qui peuvent ensuite être imprimés, sauvegardés sur disquette ou transférés dans un programme de traitement de texte.
- Pas de possibilité d'utilisation en réseau.
- Mise à jour : annuelle.

Le Robert électronique

Description :

Ensemble d'outils d'aide à la rédaction fondé sur la base de données servant à préparer la nouvelle édition du *Grand Robert de la langue française*.

Contenu :

Nomenclature de 100 000 entrées; dictionnaire de 80 000 articles; anthologie littéraire de 160 000 citations; dictionnaire analogique comprenant un million de synonymes, homonymes, dérivés, composés et antonymes; liste d'abréviations et de signes conventionnels; annexe bibliographique; conjugaison complète de tous les verbes.

Fonctionnement :

- Possibilité d'installation comme programme résident.
- Compatible avec les principaux logiciels de traitement de texte.
- Possibilité d'effectuer soit une recherche abrégée (structure et sens principaux), soit une recherche détaillée (pour chaque sens : définition principale, exemples, éléments de phraséologie, renseignements analogiques, définitions secondaires, remarques et commentaires grammaticaux).
- Possibilité d'interroger par chaîne de caractères.
- Possibilité d'insérer les éléments sélectionnés dans le fichier de travail.
- Possibilité d'interroger à partir d'une graphie fautive.
- 450 000 formes verbales.
- Vérificateur orthographique.

ZYZOMYS

Description :

Dictionnaire électronique du français sur disque optique compact.

Contenu :

Dictionnaire de notre temps (Hachette); *Dictionnaire des synonymes* (Hachette); *Atlas pratique* (Hachette). 400 000 formes de la langue actuelle à partir de 72 000 entrées dont 21 000 noms propres; plusieurs dizaines de cartes en couleurs.

Fonctionnement :

- Pas résident (à l'exception du vérificateur d'orthographe).
- Possibilité cependant de récupérer l'information dans le traitement de texte.
- Possibilité d'interroger par mot vedette.
- Possibilité d'interroger à partir des mots ou des chiffres contenus dans la définition.
- Possibilité d'interroger par chaîne de caractères.
- Possibilité d'interroger par date.
- Possibilité de visualiser les tableaux de conjugaison.
- Possibilité d'afficher les cartes géographiques.
- Possibilité d'utilisation en réseau.
- Mise à jour : annuelle.

The Original Oxford English Dictionary

Description :

Dictionnaire unilingue.

Contenu :

Oxford English Dictionary en 12 volumes; pour chaque entrée : étymologie, citations et renseignements divers; 42 millions de mots; 252 259 entrées; 1 860 000 citations.

Fonctionnement :

- Pas résident.
- Possibilité d'interroger par mot clé, par étymologie ou par domaine.
- Possibilité de retrouver des citations par la date, par le nom de l'auteur, par des mots y figurant ou par le texte de la citation.
- Possibilité de sauvegarder des formats de recherche.
- Possibilité d'utiliser des caractères spéciaux, en particulier pour l'étymologie.
- Possibilité d'utilisation en réseau.

Merriam-Webster's Ninth New Collegiate Dictionary

Description :

Contenu du *Merriam-Webster's Ninth New Collegiate Dictionary* (articles, illustrations et prononciation enregistrée de toutes les entrées).

Contenu :

160 000 articles.

Fonctionnement :

- Pas résident.
- Enregistrement numérique de la prononciation américaine standard.
- Possibilité d'affichage en caractères normaux ou larges.

- Illustrations du dictionnaire incluses dans le CD-ROM.
- Noms propres compris dans la nomenclature.

The New Grolier Electronic Encyclopedia

Description :

Encyclopédie unilingue.

Contenu :

Academic American Encyclopedia en 21 volumes (33 000 entrées; 9 millions de mots).

Fonctionnement :

- Pas résident.
- Possibilité d'ouvrir jusqu'à 10 fenêtres contenant des informations.
- Possibilité d'étendre la recherche par des liens automatiques.
- Possibilité de combiner plusieurs clés de recherche.
- Possibilité d'afficher l'historique de la recherche.
- Possibilité de tronquer les clés de recherche.
- Possibilité de transférer les informations sur une disquette ou de les imprimer.
- Possibilité d'utilisation en réseau (version MS-DOS).

CD-WORD 12 + 1

Description :

Ensemble de 18 dictionnaires bilingues ou multilingues en 12 langues.

Contenu :

Harrap's Shorter French-English, English-French Dictionary; Harrap's French-English, English-French Dictionary of Data Processing; Harrap's French-English, English-French Science Dictionary; Harrap's Concise German-English, English-German Dictionary; Harrap's Business Dictionary : English-French, French-English; Compact Dictionary of Exact Science and Technology, English-German, German-English; etc.

Fonctionnement :

- Possibilité d'installation comme programme résident.
- Compatible avec les principaux logiciels de traitement de texte.
- Possibilité d'interroger des couples de langues sans l'anglais, en utilisant l'anglais comme langue pivot.
- Possibilité de choisir les dictionnaires et les langues.
- Possibilité d'interroger à partir de vedettes, d'entrées secondaires ou d'exemples.
- Possibilité d'interroger en inversant la langue source et la langue cible, et d'interroger sur les constituants d'un mot composé.
- Possibilité d'effectuer une recherche sur une liste de mots.
- Pas de possibilité d'utilisation en réseau.

Les logiciels

Il existe un grand nombre de logiciels qui permettent aux traducteurs de construire leur propre banque.

Voici une courte présentation de quelques logiciels choisis parmi les plus connus.

AQUILA

Aquila est un logiciel de gestion et d'exploitation de base de données terminologiques multilingues qui peut être utilisé parallèlement à un traitement de texte, mais qui n'est pas résident. Il gère deux langues simultanément et peut accueillir quatorze langues en implantation. L'organisation et la recherche des données se fait de manière pyramidale. Les liens entre les différentes langues se font automatiquement.

Il s'agit d'un programme monoposte avec une interface utilisateur en français, en allemand, en anglais, en italien, en espagnol.

La fiche a 13 champs structurés et peut contenir 642 caractères : terme dans la langue source (78 caractères), nature (3 caractères), genre (un caractère), source (50 caractères), terme dans la langue cible (78 caractères), nature (3 caractères), genre (un caractère), source (50 caractères), domaine (3 caractères), secteur (3 caractères), maison (3 caractères), définition (135 caractères), note technique (234 caractères).

Plusieurs glossaires sont disponibles, notamment dans les domaines suivants : électronique, télécommunications, informatique, aéronautique, droit-économie, technologies, mécanique.

Le logiciel est compatible avec tous les traitements de texte connus.

PROFILEX

Profilex est un logiciel pour dictionnaire électronique qui permet entre autres de rechercher des termes et de les transférer dans un texte, de créer ou de modifier une fiche sans interrompre le travail dans le traitement de texte, d'effectuer des restrictions de domaine.

Le logiciel est conçu pour la confection de dictionnaires unilingues, bilingues ou multilingues.

Il existe en version monoposte et en version multiposte avec une interface utilisateur en allemand, en français et en anglais.

Les champs sont de longueur variable. Quatre cent trente caractères sont disponibles pour chaque langue. Il est possible d'annexer au champ principal un ou plusieurs champs complémentaires. Les synonymes sont séparés par des points-virgules. Les autres informations figurent entre parenthèses.

Le nombre d'entrées dans le dictionnaire n'est limité que par la capacité de mémoire du disque dur.

Tout fichier terminologique sur support magnétique peut être mis en mémoire à l'aide de programmes de conversion.

Le logiciel est compatible avec tous les traitements de texte.

SUPERLEX

Superlex comprend trois modules : *Superlex-Glossarium*, *Superlex-Windows* et un programme d'impression.

Superlex-Glossarium est un éditeur pleine page qui permet de créer et de modifier des dictionnaires.

Superlex-Windows est résident et peut être appelé à tout moment pour afficher un terme et l'insérer dans une traduction. Il est possible de créer de nouvelles fiches ou d'ajouter de nouveaux termes sans quitter le traitement de texte. Langue source et langue cible peuvent être inversées par une touche sans qu'il y ait double sauvegarde.

Le programme d'impression comprend un pilote d'impression permettant d'obtenir des sorties en deux langues.

Le logiciel existe en version monoposte et en version multiposte.

La fiche est bilingue. Chaque langue dispose d'un champ. La fiche ne peut contenir plus de 304 caractères. Un champ est constitué de 4 lignes de 38 caractères : la première ligne contient le terme; les autres lignes contiennent les informations sur le terme. Des champs bilingues peuvent être annexés si cela est nécessaire.

Le logiciel peut gérer jusqu'à 90 dictionnaires contenant chacun 65 000 fiches bilingues.

La conversion de données est possible par l'interface ASCII.

Le programme est compatible avec la plupart des traitements de texte.

TERMEX

Termex est un logiciel de gestion de fichiers terminologiques qui offre la possibilité d'ajouter, de modifier ou de supprimer des entrées, à partir d'un traitement de texte. Des programmes utilitaires permettent de fusionner plusieurs dictionnaires et d'en extraire des sous-ensembles.

Le logiciel existe en version monoposte et en version multiposte. Il fonctionne avec les caractères romains et les caractères cyrilliques, et a une interface utilisateur en allemand, français, anglais.

Il n'y a pas de limitation du nombre de champs. La longueur d'une fiche est variable et peut aller jusqu'à 50 lignes.

Le nombre d'entrées maximal est d'un million de fiches, les seules limites sont celles du système d'exploitation, du disque dur et des disquettes.

Des programmes utilitaires permettent de convertir des collections terminologiques vers ou à partir de fichiers standard de traitement de texte.

Des dictionnaires sont disponibles dans plusieurs domaines : aéronautique, économie, informatique, commerce international, etc.

Le logiciel est compatible avec la plupart des traitements de texte.

TERM-PC

Term-PC est un logiciel pour le travail terminologique professionnel qui permet de créer, de gérer et d'exploiter des fichiers terminologiques unilingues ou multilingues, et de récupérer des fichiers terminologiques et de les réviser.

Le logiciel existe en version monoposte (MS-DOS) et en version multiposte (SINIX) avec une interface utilisateur en allemand, anglais ou espagnol.

Le format standard du masque offre 10 champs par langue : terme, abréviation, définition, contexte, source, mot clé, domaines et deux champs libres. La fiche peut contenir 4000 caractères.

Le format peut être modifié, et en particulier agrandi, selon les besoins de l'utilisateur.

Le nombre d'entrées n'est limité que par la capacité du disque dur.

La conversion de fichiers au format ASCII, ou l'inverse, par disquette ou téléchargement est possible.

Term-PC est compatible avec TEAM, banque de terminologie de la société Siemens fonctionnant sur gros système.

Des dictionnaires sont disponibles dans plusieurs domaines : informatique, mécanique, technique des câbles, etc.

Ce système n'offre pas la possibilité d'insertion dans le traitement de texte. Un logiciel supplémentaire est nécessaire pour la connexion entre *Term-PC* et les logiciels de traitement de texte.

TERMTRACER

TermTracer est un logiciel qui donne accès à des dictionnaires bilingues pendant l'utilisation du traitement de texte. Il est possible à tout moment de consulter les différents dictionnaires bilingues, de les modifier ou même d'en créer de nouveaux. Le programme permet l'insertion des équivalents dans le traitement de texte. Des utilitaires permettent d'inverser les langues dans un dictionnaire, de fusionner et de comparer deux dictionnaires.

Le logiciel existe en version monoposte et en version multiposte.

La fiche se compose de cinq champs dont les dimensions sont fixes, et comprend 261 caractères : terme (maximum 64 caractères), équivalent (maximum 64 caractères), forme (maximum 5 caractères), usage (maximum 64 caractères), autres informations (maximum 64 caractères).

La taille des dictionnaires est uniquement limitée par la mémoire disponible.

Il est possible de convertir des glossaires au format ASCII, ou l'inverse. Des dictionnaires sont disponibles dans plusieurs domaines : informatique, économie et commerce, médecine, droit.

Le programme est compatible avec la plupart des traitements de texte.

Et les autres...

En outre, de nombreux utilisateurs ont mis au point des logiciels pour la gestion de leurs données terminologiques. Ces produits sont destinés à l'usage personnel de leur auteur et ne sont pas en général commercialisés.

Évaluation

Les grandes banques

Pour le traducteur, une banque de terminologie a théoriquement l'avantage d'être exhaustive, d'être à jour, d'être accessible en tout temps et en tout lieu.

L'utilisation des banques permet-elle au traducteur d'augmenter à la fois la quantité et la qualité de son travail? Difficile à quantifier avec précision, le gain de temps ainsi réalisé par le traducteur se situerait dans le meilleur des cas entre 10 et 20 pour cent.

Les critiques formulées par les traducteurs qui consultent ces banques sont bien connues. Ils leur reprochent le trop grand nombre de réponses fournies. Les utilisateurs souhaiteraient avoir la possibilité d'affiner les questions et de limiter le nombre de réponses non pertinentes. Ils regrettent le nombre important de questions restées sans réponses. Les termes recherchés ne se trouvent pas dans la banques. Les taux de réponse sont extrêmement variables d'un domaine à l'autre, allant de 50 pour cent à 75 pour cent. Ils considèrent que leurs contenus ne sont pas assez spécialisés. Ils trouvent que leur mise à jour est lente.

L'utilisateur n'a pas de possibilité d'alimenter lui-même ces banques.

À l'intérieur de l'organisme qui dispose d'une banque, la banque de terminologie peut être interrogée en mode conversationnel ou en différé. Pour les utilisateurs extérieurs, seule l'interrogation en mode conversationnel est possible.

Pour interroger une banque de terminologie l'utilisateur extérieur doit passer par les réseaux télématiques. La procédure d'accès aux réseaux est en général considérée comme laborieuse. Les coûts d'utilisation dépendent de la durée de la communication et du volume des données transportées. Leur interrogation est en général considérée comme coûteuse.

Pendant l'accès au réseau, le traducteur ne peut utiliser son traitement de texte.

Les banques moyennes

Les CD-ROM

Le CD-ROM permet de stocker une très grande quantité de données. Un disque peut contenir 250 000 pages dactylographiées. *Le Grand Robert* en 10 volumes tient sur un seul disque.

Grâce aux CD-ROM, le traducteur peut non seulement consulter les banques de terminologie ou les dictionnaires, à faible coût, mais encore intégrer directement le résultat de ses recherches dans la traduction qu'il est en train de préparer.

En outre, les banques de terminologie sur CD-ROM offrent des possibilités d'interrogation qui ne sont pas disponibles en ligne.

Les CD-ROM présentent également l'avantage de pouvoir être interrogés à tout moment, sans avoir à se soucier des encombrements téléphoniques ou des problèmes de réseaux, etc.

L'interrogation du CD-ROM s'effectue à l'aide d'un logiciel qui est livré avec chaque produit. Il n'y a malheureusement pas encore de langage commun d'interrogation, ce qui signifie qu'il faut apprendre un langage d'interrogation pour chaque CD-ROM.

Le CD-ROM est un support qui permet seulement la lecture des informations qu'il contient, mais pas la saisie de nouvelles données.

Les CD-ROM ne sont pas toujours régulièrement mis à jour.

À signaler enfin qu'avec la multiplication du nombre des CD-ROM, la distinction faite traditionnellement entre banques de terminologie et CD-ROM prend une dimension nouvelle. On retrouve en effet, au-delà du support, l'opposition traditionnelle entre dictionnaires de mots et dictionnaires de choses.

Les logiciels

Tout traducteur dispose de son propre fichier terminologique, qu'il garde précieusement et un peu jalousement. Ce fichier contient des termes rares, des tournures et expressions particulières, et surtout des termes nouveaux qui ne figurent encore dans aucun dictionnaire, et qui ont été trouvés au prix d'une longue et laborieuse recherche.

L'informatique peut simplifier la gestion de ces ressources. Mais il ne saurait être question de saisir ces glossaires à l'aide d'un traitement de texte. Un système de gestion de base de données (SGBD) serait sans doute plus approprié pour ce travail, s'il n'existait pas déjà sur le marché de nombreux programmes spécialement conçus pour la gestion de la terminologie.

Les outils informatiques ne manquent pas dans ce domaine et l'utilisateur a plutôt l'embaras du choix. Depuis quelque temps en effet, on assiste à une multiplication des produits, qui peuvent être évalués selon différents critères.

Ces programmes sont-ils résidents ou non résidents, monopostes ou multipostes? Ces logiciels ont-ils été conçus comme des logiciels de banque de données? Comment les champs sont-ils organisés? Il convient également de prendre en compte le mode de gestion de la mémoire et les possibilités d'échange de données.

Le logiciel est-il utilisable en même temps que le traitement de texte, ou bien l'utilisateur doit-il aller d'un programme à l'autre? Dans ce cas, il n'est pas possible de transférer automatiquement un terme dans une traduction, ni d'alimenter le fichier terminologique pendant l'utilisation du traitement de texte.

Toutefois, les programmes à fonctionnement multitâche, de même que les nouveaux systèmes d'exploitation, permettent de pallier en partie cet inconvénient grâce au système des fenêtres. Il est ainsi possible de travailler avec un traitement de texte dans une fenêtre et avec un logiciel de terminologie dans l'autre.

La plupart des logiciels de terminologie sont conçus pour fonctionner en version monoposte ou en version multiposte. Ils répondent ainsi aux besoins du traducteur indépendant comme à ceux des entreprises.

Quelques producteurs de logiciels ont sans aucun doute trouvé leur inspiration dans les logiciels de banques de données. Mais tous les logiciels ne sont pas conçus comme des logiciels de banque de données.

La conception du programme a des conséquences importantes sur l'interrogation. Peut-on interroger les fichiers à partir d'un domaine, d'une source, d'un nom d'auteur, etc.? Le terme est-il la seule clé de recherche?

La gestion des synonymes varie d'un système à l'autre. Le plus souvent, l'utilisateur doit saisir les synonymes sur des fiches distinctes.

Rares sont les programmes qui permettent la gestion de fiches comportant trois langues ou plus. Certes, il est possible d'implanter plusieurs langues, mais l'utilisateur ne pourra interroger qu'en mode bilingue. Parfois, le lien entre deux langues se fait par l'intermédiaire d'une langue pivot.

L'utilisateur doit-il remplir obligatoirement tous les champs? Peut-il en fixer le nombre et la longueur?

Dans certains logiciels l'espace est fortement structuré. Les inconvénients sont évidents. Certains champs sont inutiles. En revanche d'autres sont insuffisants. L'organisation de la fiche peut être relativement complexe et compter dix champs ou plus, mais elle peut aussi être très rudimentaire. La longueur maximale des champs varie sensiblement d'un système à l'autre.

Certains produits semblent avoir été conçus indépendamment des besoins des utilisateurs. Ainsi, dans certains programmes les champs sont-ils prédéterminés au départ et ne laissent pas de liberté au traducteur. Dans ce cas l'utilisateur n'a la possibilité ni d'ajouter, ni de supprimer un champ, ni de modifier sa dimension. Parfois, le nombre de caractères offert dans certains champs est tout à fait insuffisant. En outre, la méthode qui consiste à regrouper dans un seul champ des informations aussi différentes que les données grammaticales, les abréviations, le domaine, la définition, les notes, le contexte n'est pas très satisfaisante.

À l'opposé, d'autres programmes offrent une liberté de structuration totale. L'utilisateur se trouve alors en face d'un écran vide. Il fixe lui-même le nombre et la longueur des champs et crée un masque de saisie.

Ces produits se caractérisent par leur absence de structuration. Ils laissent au traducteur la liberté totale d'organiser et de structurer ses champs. Ce manque de structuration rend difficile la coordination en cas d'utilisation par plusieurs personnes. En général, l'absence de champs complique la gestion des informations terminologiques et inquiète l'utilisateur.

D'autres proposent une semi-liberté de structuration. Dans ce cas tous les renseignements complémentaires sont ajoutés assez librement après la vedette, soit entre parenthèses, soit sur des lignes supplémentaires.

Certes, la liberté de structuration permet de prendre en compte les besoins de l'utilisateur. Mais elle implique néanmoins une très grande discipline de leur part, s'ils veulent avoir un produit cohérent, surtout s'ils sont plusieurs à travailler avec le même outil.

Bref, le traducteur ne veut ni d'un système trop rigide ni d'un système trop invertébré.

La gestion de la mémoire est un point important, qui est lié à la conception des champs. Les champs sont-ils sauvegardés intégralement, qu'ils soient remplis ou non? Le programme comprime-t-il l'espace qui n'a pas été utilisé? Ces différences de conception ont des conséquences sur le matériel.

On constate qu'il n'existe pas de logiciel pour banque de terminologie de taille moyenne, compatible avec la majorité des traitements de texte, et répondant vraiment aux besoins terminologiques de la grande majorité des traducteurs, qui souhaitent disposer d'un système se caractérisant par une rigueur de conception et de construction, une cohérence d'organisation, une souplesse de gestion, une facilité d'utilisation.

Ces considérations n'ont, semble-t-il, pas échappé aux éventuels acheteurs qui se font plutôt rares. Il serait intéressant de connaître le nombre d'exemplaires vendus pour se faire une idée exacte du succès remporté par chaque produit et de l'intérêt qu'ils ont suscité. Les producteurs de logiciels se gardent bien de fournir la moindre indication à ce sujet. Mais il semble bien que les utilisateurs, qui ont toujours le dernier mot, ne se soient pas laissés abuser.

La solution consiste peut-être, comme le proposent certains, à former les traducteurs à l'informatique, pour qu'ils soient en mesure de mettre au point leurs propres outils. Après la profession de linguiste-informaticien, on peut imaginer celle de traducteur-informaticien. Il n'est pas sûr que la plupart des traducteurs soient disposés à jouer ce rôle. La traduction est un métier, l'informatique un autre. Même si les complexes à l'égard de l'informatique ne sont pas de mise, les cours de programmation n'ont pas leur place dans les écoles de traduction.

Conception

La fiche constitue l'unité de base de toutes les banques de terminologie.

La conception des dictionnaires et des banques de terminologie est fondamentalement la même. Ces produits sont constitués d'une collection d'articles ou de fiches, organisés autour d'une entrée ou d'une vedette, et qui contiennent des informations sur les choses, sur les concepts, sur les termes ou sur les mots. L'accès à ces informations se fait par l'intermédiaire des mots ou des termes figurant en entrée ou en vedette. Dans tous les cas, le passage par un mot clé est obligatoire.

Les développements récents de l'informatique permettent désormais d'interroger l'article ou la fiche par tous les mots qu'il contient. Cette possibilité constitue un progrès important et multiplie les accès aux informations disponibles. Mais la conception de l'accès reste la même : elle se fait par des mots ou par des termes.

L'informatique facilite la gestion des données lexicographiques et terminologiques. Mais elle n'a pas encore modifié la conception traditionnelle de l'utilisation des outils dans ce domaine. Elle ne fait que reproduire les procédures d'interrogation des dictionnaires en vigueur depuis leur naissance.

Aucun système fondé sur l'accès à l'information par l'intermédiaire des concepts et de leurs constituants (les caractères) n'est actuellement disponible.

Les besoins

Tous les traducteurs doivent pouvoir utiliser les dictionnaires informatisés disponibles dans le commerce et créer leurs propres dictionnaires sur ordinateur.

Le fichier terminologique du traducteur indépendant doit en outre être compatible avec son traitement de texte, se prêter au transfert de données dans le traitement de texte, pouvoir être alimenté à partir du traitement de texte et offrir des champs susceptibles d'être modifiés selon les besoins.

Le traducteur d'entreprise a les mêmes besoins que le traducteur indépendant. Mais la capacité de sa banque de terminologie doit être plus importante; elle doit en outre être interrogeable par plusieurs utilisateurs en même temps; elle doit enfin être compatible avec le réseau interne de l'entreprise et accessible en ligne à tout moment.

De plus en plus, on assiste à l'apparition de programmes permettant de constituer un véritable poste de travail du traducteur. Dans ce cas, il s'agit pour l'ordinateur d'assister le traducteur et non la traduction, au-delà de la simple utilisation en parallèle d'un traitement de texte et d'un logiciel de terminologie. Le poste de travail intégré pourrait à long terme constituer la solution d'avenir pour le traducteur.

Perspectives

Pour alimenter la réflexion sur la conception des dictionnaires de l'an 2001, une équipe de l'Université de Genève¹ a entrepris, dans le cadre d'un projet de recherche mul-

1. Bruno DE BESSÉ (chargé de cours), Michel BONJOUR (assistant), Gilles FALQUET (maître-assistant), Michel LÉONARD (professeur ordinaire), Donatella PULITANO (assistante), Jeanne SINDAYAMAZE (assistante).

tidisciplinaire associant l'École de traduction et d'interprétation, la Faculté des sciences économiques et sociales et le groupe « Bases de données » du Centre universitaire informatique, et financé par le Fonds national de la recherche scientifique, la construction d'un dictionnaire encyclopédique multilingue de concepts.

L'objectif de la recherche est de mettre au point un dictionnaire de concepts dans un domaine rigoureusement délimité. Ce dictionnaire se présentera sous la forme d'une base de données contenant tous les concepts appartenant à ce domaine, ainsi que tous les caractères qui les composent. La méthode retenue pour la description des concepts est celle qui est utilisée en terminologie. La démarche est onomasiologique. Elle procède à partir des choses, des réalités, pour aller aux concepts, puis aux mots ou aux termes.

On entend par concept toute unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribués à un objet ou à une classe d'objets.

On entend par caractère chacune des qualités, des propriétés ou des relations qui composent le concept.

Le système à développer constituera une base de connaissances. Sa construction passe par une modélisation des connaissances effectuée à partir d'une analyse des concepts et de leurs caractères. Il s'agit, pour ce faire, de procéder à une véritable dissection des concepts, de décrire leur contenu, leur organisation et leurs rapports, de montrer leurs relations, de représenter leur structuration, d'établir les liens, hiérarchiques ou non, qui les unissent.

L'interrogation de ce dictionnaire se fera à partir de concepts constitués, ou à partir d'ensembles de caractères constituant des concepts ou susceptibles d'en constituer. Les associations de caractères permettront également de générer des concepts dont l'existence est virtuelle.

La base contiendra les formes linguistiques attachées aux concepts et à leurs caractères, qui joueront accessoirement le rôle de clé d'accès au dictionnaire. Les équivalents linguistiques des concepts seront donnés dans plusieurs langues. Ils seront accompagnés, le cas échéant, d'indications sur les différences de contenu des concepts selon les langues.

Traditionnellement, quand on consulte un dictionnaire ou une banque de terminologie, on interroge un mot ou un terme pour connaître sa définition. Dans le prototype qui sera développé, la démarche consistera à chercher le mot ou le terme à partir du contenu et des éléments de la définition.

Le système se proposera de répondre aux questions suivantes :

- Q. Comment s'appelle un siège à dossier, sans bras?
- R. Chaise.
- Q. Comment s'appelle en anglais un siège à dossier, sans bras?
- R. Chair.

La base de concepts constituera une banque de savoir et servira à l'acquisition de nouvelles connaissances. À l'aide des informations fournies, et notamment d'une description d'un objet ou de l'énumération de ses caractéristiques, le prototype sera en

mesure de répondre aux questions que se pose tout apprenant : Comment s'appelle l'objet qui...? Comment cela s'appelle? Qu'est-ce que c'est?

Un tel dictionnaire provoquera une remise en cause des méthodes lexicographiques et terminologiques. Il mettra en évidence les faiblesses de ces outils et contribuera à leur amélioration.

L'informatique, qui jusqu'alors s'est contentée de faciliter la gestion de ce domaine, pourra enfin apporter une véritable contribution portant sur la conception des outils.

Plusieurs programmes seront créés pour gérer la structure, les concepts et les caractères du domaine, associer les formes linguistiques aux concepts, relier le système de concepts aux formes linguistiques de chaque langue, intégrer les différents médias, permettre toutes les formes d'interrogation du dictionnaire, utiliser la base à des fins d'apprentissage.

Le dictionnaire doit passer à l'ère informatique. L'informatique ne doit plus seulement servir d'aide à l'édition. Cette évolution doit s'accompagner d'une remise en cause et d'un changement des méthodes de production. C'est la conception même des dictionnaires qu'il convient de modifier.

L'objet principal de la recherche projetée sera de fournir un moyen de trouver les mots ou les termes, quand on a seulement l'idée des choses.

Le dictionnaire deviendra ainsi une base de connaissances, associant différents médias. Il abandonnera son rôle de mémoire passive pour devenir un outil interactif intelligent.

Conclusion

Depuis quelques années le traducteur a la possibilité d'utiliser plusieurs banques de terminologie. De nombreux logiciels de terminologie sont également à sa disposition.

Ces outils sont encore loin de lui donner toutes satisfactions. Il est nécessaire de leur apporter de nombreuses améliorations, aussi bien sur le plan informatique que sur le plan terminologique.

La conception de ces banques et de ces logiciels est fondamentalement la même. L'accès se fait par l'intermédiaire de vedettes. Les développements récents de l'informatique permettent d'interroger la fiche par d'autres champs. Cette possibilité constitue un progrès important et multiplie les accès aux informations disponibles.

Aucun système fondé sur l'accès à l'information par l'intermédiaire des concepts et de leurs constituants n'est actuellement disponible.

L'informatique, qui jusqu'alors s'est contentée de faciliter la gestion des données, devrait apporter une véritable contribution portant sur la conception des outils. Les banques deviendront de véritables bases de connaissances, associant différents médias.

Les dictionnaires spécialisés sont bien souvent insuffisants, voire inexistant dans de nombreuses spécialités et pour de nombreuses langues. Quand ils existent, faute

d'une mise à jour fréquente, ils sont inadaptés aux progrès technologiques les plus récents. Une amélioration du contenu des outils et de la méthodologie utilisée pour leur mise au point est à prévoir.

Importance de la traduction dans l'aménagement linguistique de la République centrafricaine

Marcel DIKI-KIDIRI

CNRS (LACITO), Paris, France

Résumé

À l'instar de nombreux pays africains, la République centrafricaine vient de s'engager dans la voie d'un bilinguisme d'État en dotant le sângō du statut de langue officielle conjointement avec le français. L'une des nombreuses implications de cette décision est la promotion du sângō comme langue de rédaction des textes officiels (juridiques, administratifs, politiques, etc.). Or une très importante partie de ces textes devra être traduite du français. En outre, l'activité traductionnelle est envisagée comme partie intégrante des techniques d'élaboration des terminologies dont on a besoin dans le cadre de la normalisation et de l'instrumentalisation du sângō. D'où la nécessité de former des traducteurs comme personnes-ressources de l'aménagement linguistique de la République centrafricaine.

La situation sociolinguistique en République centrafricaine

La République centrafricaine compte une cinquantaine de langues vernaculaires parlées régionalement par des groupes ethniques différents. Ces langues sont, dans leur grande majorité, étroitement apparentées. Elles font partie du patrimoine culturel traditionnel et sont parfaitement adaptées à l'expression des besoins langagiers du monde rural traditionnel.

En plus des langues vernaculaires, s'est développée une langue véhiculaire, le s̄angō, qui s'est répandue sur toute l'étendue du territoire centrafricain, en débordant par endroits sur les pays voisins. Cette expansion géographique s'est accompagnée d'une expansion sociologique, qui a porté l'usage du s̄angō dans des domaines de plus en plus variés. Parmi les jeunes générations, nombreux sont les locuteurs citadins dont le s̄angō est la langue première, quelle que soit l'ethnie à laquelle ils appartiennent par leur naissance. Par rapport aux langues vernaculaires, le s̄angō est incontestablement vu par les populations comme une langue de progrès social, ouvrant sur la vie moderne.

Politiquement, le s̄angō a toujours été perçu par les autorités centrafricaines comme la langue symbole de l'unité nationale et de l'identité culturelle centrafricaine par-delà les groupes ethniques caractérisés par les langues vernaculaires. C'est pourquoi le s̄angō a été doté du statut de langue *nationale* en 1964, soit quatre années après l'indépendance, tandis que le français était dès ce moment-là la seule langue officielle. Depuis le 9 février 1991, le s̄angō a acquis le statut de langue *officielle* aux côtés du français.

Héritage de la colonisation, le français est la langue la mieux équipée pour l'expression de toutes les activités modernes de type occidental : organisations nationales et internationales, administration, commerces, industries, connaissances scientifiques et technologiques avancées, etc. Le français, non seulement domine, mais est perçu comme indispensable au monde de l'écrit. Dans ce domaine, la suprématie du français n'est pas à démontrer. C'est pourquoi le français est la langue de travail de l'État, des sociétés publiques et privées. Or, on estime à moins de 10 pour cent de la population le nombre total des personnes scolarisées capables de maîtriser correctement l'usage du français. La situation est donc telle que 90 pour cent de la population est administrée, jugée, soignée et enseignée dans une langue qu'elle ne parle pas, et qui est la langue officielle de l'État.

La traduction dans l'aménagement linguistique centrafricain

En proclamant le s̄angō langue officielle conjointement au français, les autorités centrafricaines entendent réduire le fossé qui sépare la population centrafricaine majoritairement « sangophone », de l'appareil d'État. De nombreuses transactions orales se font en s̄angō. On passe automatiquement au français quant il s'agit de mettre par écrit ce que l'on a conclu oralement. Il faudra donc développer le s̄angō écrit afin qu'il puisse prendre en charge les actes d'écriture du monde moderne.

La traduction et l'aménagement de la langue de travail

Un des principaux objectifs de l'aménagement linguistique centrafricain concerne l'utilisation légale du s̄angō comme langue de travail de l'État et des sociétés civiles, partout où il y a interaction professionnelle avec le public.

Ceci implique notamment que soient mis à la disposition du public tous les textes de lois, de règlements, de conventions, etc. dans les *deux* langues officielles. Ces

textes existant déjà en français, il faudra les traduire en sângô. Il en est de même pour les textes statutaires, les programmes d'action, les notes d'information, et tous les textes soumis à l'affichage public. Enfin, de très nombreux formulaires, pièces d'identité ou cartes devront être traduits ou repensés en fonction d'une présentation bilingue.

Il faut bien comprendre que si ces textes doivent être rendus disponibles dans les deux langues, le prestataire de service n'est pas soumis à l'obligation d'une traduction systématique de ses services. Il suffit que ceux-ci soient rendus dans la langue officielle la plus à la portée du demandeur de service. Cette disposition peut, du reste, évoluer s'il se révèle nécessaire de légiférer de façon plus précise sur l'utilisation des deux langues officielles. Pour le moment, il ne semble pas que cela soit nécessaire.

La traduction et l'enseignement des langues officielles

L'introduction progressive du sângô dans le système scolaire est un volet essentiel de l'aménagement linguistique. Il est prévu d'intensifier l'enseignement du sângô à l'université et dans les écoles normales afin de former les futurs cadres et enseignants du pays à la maîtrise égale des deux langues officielles. Mais, à l'heure actuelle, la carence des publications littéraires en sângô est immense. Il y a là un effort considérable à faire non seulement pour traduire en sângô tout au moins les meilleurs auteurs centrafricains et africains écrivant en français, mais aussi pour transposer en sângô les très nombreuses productions littéraires orales existant dans les langues vernaculaires. Les concepteurs de manuels scolaires trouveraient là un fonds inestimable tant pour l'enseignement du sângô que du français.

La traduction et la recherche terminologique

Parmi les activités de développement du sângô pour qu'il puisse assumer pleinement son rôle de langue officielle, il y a un important travail de normalisation à accomplir. Bien que des écrits en sângô existent depuis 1911 (Calloc'h)¹, ce n'est qu'en 1984 qu'une orthographe officielle du sângô, basée sur des travaux scientifiques, a été fixée par décret. Des travaux lexicographiques sont en phase d'achèvement, ils proposeront aux utilisateurs des ouvrages de référence fiables et normalisés. Et le développement des lexiques spécialisés ne fait que commencer.

Lorsque nous parlons de traduction comme partie intégrante de l'activité terminologique, nous devons préciser notre pensée afin d'éviter tout malentendu. La technique qui consiste à prendre une liste de mots hors contexte et à inscrire en face de

1. CALLOC'H J. *Vocabulaire français-sângô et sângô-français de l'Oubangui-Chari, précédé d'un abrégé grammatical*, Librairie Paul Geuthner, Paris, 1911. De très nombreux auteurs ont écrit depuis sur le sângô, mais une bibliographie même signalétique nous conduirait bien vite hors du propos de cet article.

chacun des mots de la liste son ou ses équivalents en s̄angō est à exclure complètement en ce qui nous concerne, non seulement pour des raisons théoriques développées ailleurs² mais aussi parce qu'elle produit des résultats très décevants en s̄angō, notamment à cause des règles de saturation des mots composés dans cette langue.

Nous avons donc développé une approche basée sur la traduction de textes suivis que nous avons appliquée avec succès dans la confection de trois lexiques spécialisés : un lexique de civisme, un lexique de mathématiques (niveau sixième), et un lexique juridique. Dans le premier cas, nous avons d'abord rédigé l'ouvrage en s̄angō, puis nous l'avons traduit en français. Dans les deux autres cas, les textes originaux étaient en français et nous les avons traduits en s̄angō.

Au cours de ces traductions, tout le vocabulaire spécialisé est traité en contexte pour garantir la clarté du texte et s'assurer de la meilleure façon de rendre les concepts. La terminologie ainsi produite dans un contexte donné est ensuite vérifiée dans tous les contextes où le terme apparaît afin de s'assurer de la cohérence de ses emplois. Enfin, tous les termes du domaines sont extraits avec leurs contextes d'emploi et placés dans une liste où ils sont comparés les uns aux autres afin de s'assurer que les termes proposés sont les mieux choisis pour les concepts qu'ils doivent rendre, et de procéder, le cas échéant, à des ajustements, voire des harmonisations qui tiennent compte de la totalité des concepts du domaine que l'on s'est donné³. Si l'on aboutit à une liste de mots, celle-ci ne contient que des mots dont on sait déjà comment ils se comportent en discours, et pour lesquels des exemples d'emploi sont automatiquement fournis par les divers contextes déjà vus. Et ce n'est pas du tout la même chose que dans le cas où l'on traduirait d'emblée des mots isolés.

La formation des traducteurs

Dans le cadre de l'aménagement linguistique centrafricain, l'Institut de linguistique appliquée a inscrit dans son programme la formation initiale des traducteurs, des terminologues et des assistants d'enquête sociolinguistiques. Cette formation sera sanctionnée par un diplôme universitaire de technologie (DUT). Il est souhaitable que les meilleurs des étudiants issus de cette formation puissent bénéficier de bourses d'étude pour poursuivre et approfondir leur spécialisation dans des institutions du Nord.

2. Cf. HALAOUÏ Nazam « Questions de méthode en terminologie des langues africaines », *Terminologie nouvelle*, n° 3 Rint, numéro spécial juin 1990.

3. Cette approche traductionnelle de la recherche terminologique a alimenté une réflexion commune des linguistes africanistes et africains engagés dans la réalisation de lexiques spécialisés dans le cadre du module africain du Rint (Réseau international de néologie et terminologie). Cf. note 2.

29

Jargonautes et terminophages ou le traducteur, spécialiste de la langue, au service du consommateur, handicapé linguistique

Louis Yvon CHABALLE et Jean KLEIN

Chaballe Traduction & Communication; Université de Mons-Hainaut, Mons, Belgique

Prologue

« *Der Balluff ist da* ». Traduction française : « Le balluff est là. » Cela ne signifie pas qu'il est présent ou qu'il existe, car même quand il n'est pas là, il est présent.

Par cet exemple, nous voulons montrer ce que peut être le jargon professionnel ou, dans le cas présent, le jargon d'atelier. Un « balluff » est un produit de la firme Balluff de Neuhausen en République fédérale d'Allemagne. Il s'agit d'un « capteur inductif monté dans un portique de chargement d'une cellule de fabrication ».

Le fait qu'il soit là signifie simplement que la DEL (diode électroluminescente) est allumée, ce qui indique que la pince du robot a atteint la butée de fin de course.

Une traduction littérale, comme celle proposée au début, n'est d'aucun secours dans un atelier francophone. Notre propos va tenter d'aborder la manière dont le traducteur peut, dans certains cas — en apportant sa pierre (de Rosette) — éclairer un peu la lanterne du lecteur-consommateur pour lui éviter les affres engendrées par les hiéroglyphes des jargonautes et autres terminophages.

Introduction

Dans un recueil consacré, en partie, à la terminologie, il est inutile, voire peut-être dangereux, de tenter une ou plusieurs définitions des termes « jargon » ou « termi-

nologie », d'abord parce qu'elles sont connues et ensuite parce que ce n'est pas le lieu d'entamer une discussion ou une analyse à ce propos. Contentons-nous donc de renvoyer aux nombreux auteurs qui y ont consacré une partie de leurs recherches ainsi qu'aux normes en la matière, par exemple la norme DIN 2342, partie 1.

L'absence de définitions ne nous empêche cependant pas de recourir à un exemple. Il est emprunté à l'informatique. Comme nous le savons tous, on fait la distinction, dans ce domaine, entre « matériel » et « logiciel ». Dans le jargon professionnel ces termes deviennent respectivement « quincaillerie » et « soft ».

À partir de cet exemple, nous pouvons dégager une tendance générale. La terminologie française de l'informatique privilégie des termes français tandis que, dans le jargon professionnel du même domaine, apparaissent souvent des termes anglais. Cette tendance se manifeste dans tous les secteurs où les Anglo-Saxons, mais aussi les Japonais, jouent un rôle dominant comme dans l'électronique grand public.

Une seconde tendance peut être soulignée : le jargon professionnel — du moins en français — est plus fréquent en langue orale qu'en langue écrite, qui est davantage le domaine de la terminologie. Ceci est peut-être la conséquence du décret paru au début des années soixante-dix interdisant l'emploi de termes étrangers dans les textes officiels et publicitaires français.

Qui utilise la terminologie ou le jargon? Nous envisagerons à la fois l'aspect producteur et consommateur.

Les auteurs de textes

En gros, trois catégories d'auteurs recourent à la terminologie ou au jargon professionnel.

Les scientifiques

Ils peuvent s'adresser à cinq groupes cibles différents. Premièrement, à leurs collègues spécialistes quand, par exemple, ils publient un article dans une revue scientifique. Deuxièmement, aux étudiants en cours de formation dans le domaine lorsque ces scientifiques rédigent des documents pour leurs cours ou des photocopiés destinés à une diffusion interne. Troisièmement, aux techniciens quand ils décrivent un nouveau procédé, une nouvelle machine et son mode d'emploi (notons que ce travail est également réalisé en partie par des rédacteurs techniques). Quatrièmement, aux intellectuels non spécialistes de la matière quand ils écrivent un ouvrage de vulgarisation scientifique. Cinquièmement, au grand public quand ils rédigent un article pour un journal ou répondent à une interview radiophonique ou télévisée.

Ces cinq groupes cibles différents déterminent évidemment le contenu et la terminologie des textes dont la spécificité et le degré de difficulté seront échelonnés en fonction du groupe.

Les rédacteurs techniques

Les groupes cibles auxquels ils s'adressent sont moins nombreux. Il y en a essentiellement trois : les techniciens, les ouvriers qualifiés et le grand public. Ici aussi, le contenu et la terminologie sont déterminés par ces différents groupes. Un exemple éclairant à ce propos figure dans l'ouvrage de Arntz et Picht (1989). Il s'agit du mot allemand *Spiel* désignant le *jeu* entre les pièces mécaniques. Ce mot, défini dans la norme DIN 7182 partie 1 et relevant du domaine de la construction mécanique, devient dans le jargon d'atelier *Luft* et pour le profane *Spielraum*.

Les journalistes scientifiques

Ils ne s'adressent qu'à un seul groupe cible : le grand public. Il s'agit ici de la forme de communication qui est la moins spécialisée, et pour cause. Cela ne signifie cependant pas qu'on n'y a pas recours à la terminologie du domaine, bien au contraire. Toutefois, on n'y retrouve en général que les termes essentiels, indispensables à la présentation de la matière. De tels textes sont hélas souvent des *monstres* parce que dénudés d'isotopie stylistique et terminologique. Il s'agit visiblement du prix à payer pour mettre la science à la portée de tous.

Conséquence

Le contenu et la terminologie d'un texte en langue de spécialité doivent ou devraient permettre une relation harmonieuse entre auteur et consommateur. Si ce n'est pas le cas, ce dernier sera exposé au terrorisme terminologique ou « jargonique », ce qui est loin d'être exceptionnel, car il n'est pas rare que les auteurs perdent de vue le public auquel ils s'adressent.

Les abréviations et les sigles sont un des secteurs privilégiés où s'exerce ce terrorisme linguistique. La situation s'aggrave constamment. Il ne se passe pratiquement pas un seul jour sans que n'apparaissent des néologismes en la matière. Ils sont de tous ordres : officiels, officieux, propres à un seul pays (alors que la même langue est parlée dans plusieurs autres), à une entreprise, voire à un individu. Ainsi, l'abréviation toute personnelle d'un rédacteur technique, pour faire vite et ne pas se donner le mal de recopier chaque fois l'ensemble, est reprise telle quelle par la secrétaire et apparaît aussi telle quelle dans le mode d'emploi sans que personne au monde, hormis le rédacteur, ne sache ce dont il s'agit.

C'est ici que se pose la question fondamentale : que doit faire le traducteur face à ce problème de dysfonctionnement entre auteur et consommateur? Doit-il intervenir, c'est-à-dire doit-il adapter la traduction, devenant par là conseiller au service du consommateur?

Le traducteur au service du consommateur

Définition de la fonction du traducteur en tant que conseiller au service du consommateur

La fonction de conseiller au service du consommateur dépend directement du groupe cible auquel la traduction s'adresse. Elle consiste à mettre la traduction à la portée du groupe cible. Cette intervention facilitatrice pose évidemment un problème épineux : dans quelle mesure le traducteur a-t-il le droit de modifier le texte original pour le rendre plus accessible? Ne court-il pas le risque d'une falsification? Pour éviter cette critique, il faut fixer de manière très précise les limites d'une telle intervention. Elles sont déterminées, d'une part, par les textes eux-mêmes et, d'autre part, par les possibilités d'intervention.

Les textes dans lesquels le traducteur n'est pas autorisé à intervenir

Tous les textes ne peuvent faire l'objet d'une intervention facilitatrice du traducteur. Le meilleur exemple à ce propos est le texte sacré (Bible, Coran, etc.). Saint Jérôme, qui était sans conteste orfèvre en la matière, l'avait bien compris et écrivait à ce sujet : « [...] *absque Scripturis Sanctis, ubi et verborum ordo mysterium est non verbum e verbo, sed sensum exprimere de senso.* » Ceci n'a toutefois pas empêché notre saint patron de commettre ça et là quelques erreurs de traduction dans sa célèbre *Vulgate*. Par la suite, ces erreurs ont été institutionnalisées puisque sa traduction a été adoptée par le Concile de Trente. Elles se retrouvent d'ailleurs dans toutes les langues. Citons à titre d'exemple la célèbre comparaison affirmant qu'« il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux ». Pauvre chameau ou pauvre chas d'aiguille, c'est selon les interprétations. Mais nous serions bien les derniers à critiquer saint Jérôme. Que le traducteur qui n'a jamais fauté lui lance la première pierre... Nous connaissons la suite : ... et ils s'en allèrent tous en commençant par les plus vieux.

D'autres textes ne peuvent subir d'intervention facilitatrice du traducteur, par exemple les textes techniques ou scientifiques de haut niveau que le traducteur arrive tout juste à comprendre (ce qui n'est même pas toujours le cas). Ici, toute intervention serait suicidaire. La seule modification possible en la matière est la correction d'erreurs objectives ou matérielles, par exemple lorsque, dans la table des matières, le titre d'un chapitre ne correspond pas à celui du chapitre lui-même ou lorsqu'il y a incohérence entre les numéros de la figure et ceux du texte. Cela arrive même — rarement il est vrai — dans des demandes de brevets et dans des normes. Cependant, en règle générale, le traducteur ne peut ici agir en tant que facilitateur sauf pour les éléments qui, dans le texte, relèvent directement d'un jargon ou d'une terminologie spécifique au pays du texte original. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Après leur adoption, les traités internationaux constituent eux aussi des textes intangibles. Quand des erreurs de traduction s'y sont glissées — mais s'agit-il vraiment

d'erreurs de traduction? —, il n'est plus possible de revenir en arrière. La tristement célèbre résolution 242 des Nations Unies dans laquelle la version française (la libération des territoires occupés) ne correspond pas à la version anglaise (*the liberation of occupied territories*) en est un exemple magistral. Ceci a engendré toute la série de problèmes que nous ne connaissons que trop bien puisque les deux versions font foi.

Les textes dans lesquels le traducteur peut ou doit intervenir

Textes où la terminologie et le jargon sont spécifiques au pays du texte original

Il s'agit de textes administratifs, juridiques, économiques (y compris les textes commerciaux et publicitaires) mais aussi scientifiques et techniques. Nombreux sont ces textes qui contiennent — certes, à des degrés divers — des termes spécifiques au pays d'origine. Ces termes sont par définition intraduisibles car, dans la langue d'arrivée, ils n'ont pas de correspondant ni sur le plan du signifiant ni sur celui du signifié. Les exemples abondent et sont connus de tous les traducteurs. Il n'est donc pas nécessaire de les mentionner. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à nos articles publiés antérieurement.

Textes ou parties de textes inadaptés au groupe cible

Dans les textes destinés au grand public, certains se veulent intellectuels, d'autres scientifiques, etc. L'effet recherché est évident. Les auteurs veulent flatter le lecteur en lui donnant l'impression qu'il est plus intelligent, plus cultivé que ce n'est en réalité le cas. Cela peut fonctionner dans certaines cultures mais pas partout. Citons l'exemple d'un texte publicitaire : une célèbre marque de riz américain a lancé simultanément une campagne publicitaire télévisée sur les chaînes allemandes et françaises. En Allemagne, un noir d'un certain âge, style sérieux et rempli de sagesse, seul devant un paquet de riz explique « scientifiquement » les vertus et qualités du produit. En France, tout était centré sur l'idée de la fête, un repas de noce à l'extérieur, beaucoup de monde, table magnifiquement garnie de mets succulents et du célèbre riz bien sûr avec le même noir, style détendu et bon papa, qui circule en disant « bon appétit mes amis ».

Tout est là!

Autre exemple, qui constitue la réciproque du premier, tiré du secteur automobile : une brochure publicitaire luxueuse de 16 pages en français éditée par une marque d'automobiles japonaises. La traduire telle quelle en allemand constituerait ni plus ni moins une insulte au client potentiel d'outre-Rhin, car cette brochure est littéralement sans véritable contenu. C'est, pour un esprit allemand, un discours vide et superficiel sur le nouveau véhicule. En conséquence, une traduction fidèle est dans ce cas exclue. Il faut récrire un nouveau texte.

Les interventions facilitatrices du traducteur

Le traducteur peut intervenir dans deux domaines, celui de la terminologie et celui de la phraséologie. Quatre types d'intervention sont possibles : la création, l'ajout, la suppression et la modification.

La création

Il arrive que le traducteur, surtout en technologie de pointe où le développement et les réalisations ne suivent pas le même rythme dans les différents pays, doive trouver des néologismes. Plus exactement, il fait différentes propositions parmi lesquelles le client opérera son choix. Parfois, ce dernier les rejette toutes et impose au traducteur une solution, qui aux yeux de ce dernier n'est pas toujours la meilleure, mais... le client est roi.

Certains néologismes peuvent aller de soi et se fondent sur le principe d'identité, comme l'expression *lock-out technique* construite sur le modèle *chômage technique* pour traduire l'allemand *kalte Aussperrung*. Pour d'autres, hélas, cela n'est pas aussi évident. *Cost control* qui devient coûtenance et ses dérivés coûteneur et coûténir; la maintenique, l'entrepotique, la connectique, la transitique, la documentique, l'interopérabilité, etc.

La création de néologismes par le traducteur doit cependant rester exceptionnelle. Il est exclu que, chaque fois qu'il ne trouve pas un mot dans ses ouvrages de référence ou sa documentation, il recoure à ce procédé. Telle est trop souvent la réaction de jeunes traducteurs encore inexpérimentés qui trouvent par ce biais une échappatoire. Aux réviseurs de réagir contre cette tendance.

L'ajout

Il y a plusieurs formes d'ajouts. Nous n'en examinerons que les principales.

Ajout d'informations complémentaires :

Ils sont nécessaires pour que le client comprenne bien, c'est-à-dire n'interprète pas mal le traduit. Ces informations complémentaires peuvent être présentées sur une feuille séparée quand il s'agit, par exemple, de donner la traduction officielle d'un article de code dont seul le numéro figure dans l'original. Elles peuvent prendre la forme d'une note du traducteur en bas de page ou en fin de texte pour donner la définition d'un terme usuel dans la langue source mais inconnu en langue cible (par exemple « Conseil général ») ou également pour donner la composition et énumérer les compétences d'un organisme similaire mais différent dans le pays de la langue cible.

Ainsi, il serait hasardeux de se contenter de traduire l'allemand *Betriebsrat* par *comité d'entreprise* ou *conseil d'entreprise* sans autres informations complémentaires, car le lecteur destinataire penserait automatiquement au modèle français ou belge et serait donc trompé.

Ajout d'explications à caractère synonymique ou antonymique :

Dans les modes d'emploi destinés au grand public apparaissent parfois des termes techniques qui ne sont pas susceptibles d'être compris par tout le monde. Dans ce cas, il n'est pas inutile d'explicitier ces termes à l'aide de synonymes ou d'antonymes plus simples. Exemple : les hottes aspirantes domestiques peuvent fonctionner au choix comme appareil avec recyclage ou évacuation extérieure de l'air. Il n'est cependant pas certain que le mot « recyclage » soit compris de tous. C'est pourquoi il est souhaitable que le traducteur ajoute entre parenthèses derrière le mot recyclage l'explication « sans évacuation extérieure » comme le font d'ailleurs de nombreux modes d'emploi rédigés en français.

Ajout d'un mot dans la langue internationale du domaine :

Il s'agit essentiellement du latin et de l'anglais. Dans la traduction allemand-français d'un ouvrage en deux volumes sur les serpents venimeux et non venimeux du continent américain sur lequel vivent plus de 3000 espèces différentes apparaissent évidemment toute une série de noms totalement inconnus sur l'ancien continent. Dans ce cas, le latin est la seule planche de salut possible et, même là, il y a des lacunes. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de changer de continent pour rencontrer de tels problèmes. Juste au-delà de nos frontières, aux Pays-Bas, les Hollandais distinguent quatre types de bourdon pour lesquels ils ont évidemment quatre significants différents alors que le français se contente d'un seul.

L'ajout du terme latin est également indispensable pour la traduction de textes de botanique, zoologie, biologie, médecine... ne fût-ce que parce que — contrairement à ce que l'on pourrait croire — les nomenclatures ne sont pas intégralement les mêmes.

L'anglais a également ses domaines où il joue le rôle de langue internationale. C'est le cas de l'informatique par exemple, où l'ajout du terme ou de l'abréviation dans cette langue est fortement conseillé.

La suppression

Suppression de noms propres et de noms de marques de produit :

Dans de nombreux textes apparaissent des noms propres et des noms de marques de produit qui peuvent causer bien du souci aux traducteurs. Dans un article médical en langue allemande sur les prothèses totales de hanche apparaît l'expression *Knochen-Palacos-Komplex*. Après des recherches longues et souvent décourageantes, la solution fut enfin trouvée. *Palacos* est en fait une marque allemande de ciment osseux commercialisé en Allemagne mais parfaitement inconnue en France et en Belgique. Une traduction telle que « l'ensemble os-palacos » aurait donc été parfaitement incompréhensible pour un médecin français, voire francophone. L'omission du nom de la marque allemande s'imposait.

Suppression de dispositions légales spécifiques à un pays :

En dépit des progrès en matière d'harmonisation dans les États membres de la Communauté européenne, il existe encore de nombreuses dispositions légales en matière

de garantie et de sécurité qui ont un caractère strictement national et n'ont pas de correspondant dans les autres pays. Citons l'exemple de l'installation d'une cuve à fioul à l'intérieur du bâtiment. En cette matière, les dispositions légales allemandes sont plus sévères que les belges par exemple. Ainsi, le local où est installée la cuve doit être séparé du reste du bâtiment par une porte blindée, ce qui n'est pas le cas en Belgique. Seul le volume maximal de la cuve est prescrit. Le mode d'emploi allemand pour l'installation de la cuve comporte toute une partie consacrée à la pose de cette porte blindée qui, évidemment, ne doit pas être reprise (traduite) dans un mode d'emploi destiné au marché belge. Certes, il ne s'agit plus ici d'omettre des termes mais bien des passages entiers.

Suppression de mots ou de parties de phrase redondants ou qui pourraient donner au lecteur le sentiment d'être complètement « demeuré » :

Pour les francophones, les langues allemande et anglaise offrent de magnifiques exemples de redondance. Des mots comme *Bohnenkaffee*, *Speiserestaurant* ou *Augenoptiker* sont parfaitement redondants sauf peut-être pour les humoristes qui pourraient distinguer un « opticien des yeux » d'un « opticien-ébéniste » spécialisé dans la fabrication des lunettes de WC. En traduction vers le français, ces termes allemands doivent être obligatoirement amputés de leur moitié.

Par ailleurs, de nombreux modes d'emploi américains présentent une telle redondance et un tel didactisme qu'une traduction fidèle serait le meilleur moyen pour dissuader le client d'acheter l'appareil. Imaginez un texte français du type :

« Cet appareil possède deux touches. Quand on appuie sur la touche de droite, elle est enfoncée et reste enfoncée. Par rapport à la touche de gauche, elle est plus enfoncée et reste dans cette position tant que vous ne réappuyez pas dessus. Pour la libérer, réappuyez dessus... »

Une seule réaction possible : Au secours, à moi Descartes, Tacite et les autres !

Notons que, dans ce dernier exemple, il ne s'agit plus de terminologie mais de phraséologie, un domaine de la traduction extrêmement important et encore trop peu exploré.

La modification

Modification obligatoire :

Il existe des termes qui doivent être changés en langue d'arrivée. Il a déjà été question des noms de marques de produit qui disparaissaient dans la traduction (*cf. supra*). Dans d'autres cas, le même produit est commercialisé sous des noms différents dans des pays différents. Cela n'est pas rare dans le secteur pharmaceutique. Rappelons-nous le tristement célèbre *softénon* vendu en Allemagne sous le nom de *Contergan*. Le traducteur est confronté à de tels problèmes quand il traduit des ouvrages médicaux dans lesquels des traitements sont décrits ou préconisés. C'est évidemment le nom indigène du médicament qui est utilisé et qui doit être éventuellement modifié dans la traduction pour que le lecteur sache de quoi il s'agit.

Un autre exemple de modification obligatoire sont les mets repris dans les modes d'emploi des cuisinières et des fours. Beaucoup d'habitudes alimentaires, de plats et de recettes de cuisine sont très spécifiques à une région ou à un pays. Ainsi, le plat préféré du chancelier fédéral Helmut Kohl, le *Saumagen*, qu'il n'hésite pas à offrir à ses hôtes de marque, est parfaitement inconnu en France et il est peu probable qu'une « panse de truie farcie » trouve beaucoup d'amateurs dans l'Hexagone, sans parler des *Knödel* et autres étouffe-chrétien d'outre-Rhin.

Ici, il faut obligatoirement transformer ces plats et leur durée de cuisson en les remplaçant par des plats français.

Modification recommandée :

L'adaptation de la traduction au groupe cible et aux habitudes du pays comporte également des changements qui, à première vue, paraissent superflus. Ainsi, dans le mode d'emploi d'une hotte aspirante, l'expression allemande *der gefederte Drehbolzen* pourrait être traduite par « le boulon rotatif monté sur ressort », mais dans un tel mode d'emploi, les francophones préfèrent « système de verrouillage » ou « vis de fixation » non seulement parce que c'est plus simple pour le consommateur mais aussi parce que, dans un tel contexte, les Français préfèrent la fonction de l'objet alors que les Allemands privilégient sa description.

Modification inutile :

Le traducteur pourrait être tenté d'aller trop loin dans son adaptation. Illustrons cela par un exemple. En Allemagne, les prises et les fiches avec terre (*Schukosteckdose* et *Schukostecker*) sont différentes de celles utilisées en France et en Belgique. Les prises ne possèdent pas de broche et les fiches pas de trou correspondant. Les deux contacts assurant la mise à la terre sont disposés latéralement sur la prise et sur la fiche. Lors de la traduction du mode d'emploi d'un appareil électrique avec prise de terre, le traducteur pourrait se montrer perfectionniste et traduire « fiche » ou « prise avec terre, système allemand ». Cette précision est cependant inutile, car les appareils vendus en France et en Belgique auront été modifiés en conséquence, soit par la firme elle-même, soit par l'importateur, et posséderont une fiche avec terre, système français.

Modification impossible :

Parfois il n'est pas possible pour le traducteur de jouer un rôle facilitateur, soit parce qu'il n'est pas capable d'« adapter » un terme ou une expression aux besoins du consommateur, soit parce que son donneur d'ordre le lui interdit. Il n'existe pas que des bonnes relations entre traducteur et donneur d'ordre ou traducteur et chef de service. Les relations peuvent même être parfois tendues.

Exemple : traduction néerlandais-français d'un texte publicitaire pour un appareil de photo reflex. Demande expresse du client : faire court, dimensions maximales 3 × 2 cm.

Traduction proposée : Ayez le bon reflex. Achetez le...

Le donneur d'ordre de langue maternelle flamande a refusé cette traduction, même après les explications du traducteur sur le jeu de mots « reflex/réflexe », considérant qu'il s'agissait purement et simplement d'une faute d'orthographe.

Conclusion

Dans le domaine de la terminologie et du jargon professionnel, il est évident que le traducteur peut et doit intervenir dans un sens facilitateur dans l'intérêt du lecteur. Cependant, ses interventions ne pourront être que limitées et ciblées. De plus, dans ce travail, il sera toujours un peu placé entre l'enclume et le marteau, c'est-à-dire entre le donneur d'ordre et le consommateur. Comme le savent tous les traducteurs, ce n'est pas une position agréable mais, en introduisant dans son opération traduisante cette dimension facilitatrice, en devenant par son action intelligente et efficace traducteur-conseiller, il pourra rendre un service non négligeable à la fois à son client et aux destinataires de la traduction.

30

La station de travail du traducteur professionnel et ses implications pédagogiques

Jean KLEIN et Louis CHABALLE

Université de Mons-Hainaut; Chaballe Traduction & Communication, Mons, Belgique

Remarques préliminaires

Le point de vue développé ci-dessous est celui du traducteur professionnel indépendant, non asservi à un système de traduction automatique, ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse y avoir recours de manière ponctuelle.

Le produit envisagé est la traduction finalisée.

Introduction

Pendant les deux dernières décennies, la station de travail du traducteur professionnel a plus changé qu'au cours de toute l'histoire de la traduction. Ceci est dû essentiellement à une révolution :

- **économique** d'abord, ce qui a engendré une circulation planétaire des personnes, des biens et des services;
- **technique** ensuite avec l'apparition d'une multitude de produits et d'appareils destinés à l'usage quotidien mais aussi à la mise en œuvre de techniques des plus sophistiquées;
- **technologique** enfin avec l'avènement de l'électronique et de toutes ses applications.

Cette révolution a modifié fondamentalement l'environnement traductionnel car elle influence de façon décisive les trois étapes de la traduction, à savoir la phase préparatoire, l'opération traduisante et le produit fini, c'est-à-dire la présentation du « traduit ».

Matériels, logiciels et produits informatiques utilisés en traduction

Matériels

Configuration de base actuelle : PC 80286 avec un lecteur de 3,5 pouces (720 Ko), un lecteur 5,25 pouces (360 Ko), un disque dur d'une quarantaine de mégaoctets, une MEV de 1 Mo et une imprimante laser bas de gamme. En deçà de cette configuration, il est pratiquement devenu impossible de faire de la traduction professionnelle.

Configuration idéale actuelle (permettant la PAO) : PC 80386 avec un lecteur de 3,5 pouces (720 Ko ou 1,44 Mo), un lecteur de 5,25 pouces (360 Ko et 1,2 Mo), 4 Mo de mémoire vive, un écran couleur haute définition pleine page (ou mieux encore double page = DIN A3), une imprimante laser avec 20 à 30 polices de caractères résidentes (en EPROM ou sur cartouche), un scanner, un lecteur CD-ROM, disques durs amovibles et/ou un streamer pour l'archivage des fichiers.

Configuration de la station du traducteur en 2001 (voir schéma) : ordinateur personnel à base de 80486, 8 à 16 Mo de MEV, avec lecteur de disquettes haute capacité, disque compact réinscriptible à accès rapide, scanner (OCR et graphique), carte télécopieur/modem sur RNIS, imprimante laser haute définition (1200/2400 ppp), liaison avec des banques documentaires (documentation, terminologie), courrier électronique, impression à distance, liaison avec un système de traduction automatique (TGV = traducteur à grande vitesse).

Grande révolution technologique attendue par tous les traducteurs en l'an 2... : la saisie vocale. Elle présente, par rapport à la traduction automatique, l'avantage de fournir un premier jet raisonné, qui est déjà un premier aboutissement, c'est-à-dire un texte dont les incohérences directes et erreurs orthographiques et stylistiques auront pu être immédiatement corrigées en intervenant sur le clavier. La qualité de ce premier jet permettra une révision efficace, ce qui n'est pas toujours le cas en traduction automatique. En effet, au delà de 25 pour cent de correction, toute révision peut être qualifiée de non rentable. Cela signifie qu'il vaut mieux alors traduire une nouvelle fois le texte plutôt que de le corriger.

L'avantage de la saisie vocale par rapport à la traduction au dictaphone est tout aussi évidente : il s'agit de la vision directe du texte sur écran que ne permet évidemment pas le dictaphone. De plus, dans le cas de phrases difficiles, alambiquées ou particulièrement longues qui ne peuvent être traduites au dictaphone, il est possible de les saisir manuellement au clavier avant de reprendre la dictée.

Logiciels

- logiciels d'exploitation (DOS 5.0 et supérieur, Unix, OS/2...);
- interface utilisateur graphique, orientée objet (Windows...);
- logiciels de traitement de textes (Word [for Windows], WordPerfect [for Windows], etc.);
- logiciels de conversion (si ces fonctions ne sont pas intégrées dans les nouveaux logiciels; par exemple Software Bridge);
- logiciels utilitaires permettant de restaurer des fichiers endommagés (PC-Tools, Norton Utilities, etc.);
- logiciels permettant la création de terminographies informatisées résidentes ou non en fonction des programmes utilisés (INK, TERM-PC, TERMEX, etc.);
- logiciels de présentation, de mise en page, notamment pour la traduction page à page, les tableaux (Pagemaker, Ventura, Interleaf, etc.);
- logiciels de traduction automatique (Logos, Metal, Systran, Alps, etc.);
- logiciels d'archivage actif de la documentation et des traductions (système du type Canofile équipé d'un écran, clavier, scanner à grande vitesse, disque compact réinscriptible, imprimante laser).

Produits

- banques de données documentaires (Celex, Perinorm, Credoc, etc.);
- banques de données terminologiques (Eurodicautom, Infoterm, Termium, etc.);
- dictionnaires automatiques unilingues ou multilingues (*Robert électronique*, *Har-rap's*, dictionnaire de synonymes, etc.);
- correcteurs orthographiques intégrés aux traitements de texte ou indépendants (permettant une analyse contextuelle du type Hugo, Grammatik avec vérification stylistique);
- programme de comptage des mots/caractères du texte (cette fonction est intégrée dans les traitements de texte de la dernière génération — comptage de caractère, de mots... permettant une adaptation aux différents marchés).

Moyens électroniques de transmission du texte traduit

Transmission par support informatique (généralement sous forme de disquette).

Transmission par télécopieur (attention à la qualité du produit). Utilisation de plus en plus fréquente des cartes intégrées.

Transmission par modem avec probablement à l'avenir possibilité de demande d'impression directe chez le destinataire.

En résumé

Face à ce monde — ne devrait-on pas dire à cette jungle — de matériel, de logiciels et de produits, le traducteur se trouve désarmé et, hélas, très souvent grugé par des « marchands de soupe de tout poil » qui profitent de son ignorance ou de son incompetence en la matière pour lui vendre des appareils, des logiciels et des produits inutiles, sous- ou surdimensionnés, peu performants ou franchement mauvais.

Il en va d'ailleurs de même pour les malheureux clients qui commandent des traductions auprès de bureaux ou de services dont l'incompétence n'a d'égal que la malhonnêteté intellectuelle et pécuniaire. On trouvera en annexe à titre d'exemple deux extraits de textes — l'un technique, l'autre touristique — réalisés à l'aide de programmes de traduction automatique. Ils constituent un véritable scandale mais aussi une insulte au client et à la profession de traducteur tout entière.

Les implications pédagogiques

La formation

Il est clair que le traducteur ou l'étudiant en traduction ne peut rater le train électronique. La « traduction d'avant-hier » (papier, crayon ou stylo) « ou d'hier » (machine à écrire), qui existe encore dans certains milieux, est définitivement dépassée sur le plan professionnel. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de former les étudiants à la « traduction d'aujourd'hui », c'est-à-dire aux appareils, logiciels et produits qui leur permettront de travailler sur une configuration de base avec les logiciels et les produits indispensables à ce qu'est devenu le métier de traducteur. Or, dans de nombreux instituts universitaires de traduction, cette formation n'est pas prévue dans le programme des cours. Seules les facultés allemandes sont en train de les introduire plus ou moins systématiquement. De plus, cela suppose des investissements importants que les pouvoirs publics ne sont pas toujours prêts à consentir pour des études classées dans la catégorie sciences humaines où l'équipement technique est le parent pauvre et frise l'indécence par rapport aux équipements accordés aux filières scientifiques. Il faut donc trouver des astuces pour permettre aux étudiants de ne pas se sentir ridicules ou révoltés à cause d'une carence de formation quand ils seront confrontés à la réalité professionnelle. Tout comme on n'imagine pas pouvoir former des interprètes de conférence sans cabines d'interprétation, on ne peut plus, à l'heure actuelle, former des traducteurs sans salle d'ordinateurs où ils peuvent disposer du matériel adéquat, à raison d'une configuration de base pour quatre à cinq étudiants, auquel il faut ajouter une vingtaine de postes plus élaborés pour la confection des travaux plus importants tels que les mémoires de fin d'études, notamment ceux qui concernent la terminographie.

Mais le matériel n'est pas tout. L'initiation aux logiciels d'exploitation, de traitement de texte et de terminologie est tout aussi indispensable. Cela permettra d'éviter les nombreux tâtonnements, les erreurs trop fréquentes dues à de mauvaises mani-

pulations, les pertes de fichiers qui peuvent parfois être dramatiques, etc. De plus, la traduction d'un texte présenté selon les règles de la typographie constitue l'indispensable touche finale de l'apprentissage de la rigueur qui est l'essence même de l'opération traduisante et de son inévitable complément, la révision. Ils sont, hélas, encore nombreux les jeunes diplômés incapables de présenter une traduction de qualité professionnelle, c'est-à-dire une traduction dans laquelle une erreur d'orthographe (y compris la ponctuation) par page ou une erreur typographique (y compris les espaces) par page est déjà une erreur de trop.

C'est à ce prix que l'on pourra conférer à la formation un caractère de professionnalisme devenu aujourd'hui strictement indispensable pour permettre une insertion normale dans le métier.

Le recyclage et la formation continue

Si la formation à la « traduction d'aujourd'hui » est indispensable dans les études de traducteur, elle est tout aussi impérative pour pouvoir préparer la « traduction de demain », car les appareils, les logiciels et les produits informatiques évoluent très vite et, si l'on n'y prend garde, on peut se trouver très vite dépassé. Il faut donc se tenir au courant des évolutions et des innovations en la matière.

Outre la formation technique et juridique indispensable, le traducteur du XXI^e siècle doit être au fait de quatre grands domaines :

- l'informatique,
- la traductique/terminotique,
- la documentique,
- la transitique.

L'informatique

Planche de travail du traducteur de demain, l'ordinateur personnel du traducteur sera relié à de multiples réseaux de services en tous genres (documentation, terminologie, courrier électronique, etc.)

La saisie vocale nous semble constituer une des principales innovations de demain. Le traducteur dictera directement à son ordinateur qui procédera simultanément à une première correction orthographique.

La traductique/terminotique

Le traducteur — souvent isolé dans un bureau — le sera de plus en plus puisque les contacts personnels seront remplacés par des liaisons visiophoniques et que, sans être physiquement présents sur place, les documents seront accessibles à (très grande) distance.

Le papier disparaîtra de plus en plus de l'environnement traductionnel et se verra remplacer par les supports informatiques. Finis les encyclopédies et les dictionnaires difficiles à ranger et à manipuler. L'image accessible sur une simple pression de touche deviendra l'interlocuteur privilégié du traducteur.

La documentique

Le paradoxe veut que la disparition du papier s'accompagne d'une accentuation du rôle du traducteur dans le cycle de vie du document écrit. Partant de l'écrit et aboutissant à l'écrit, le traducteur devra apprendre à créer, présenter, modifier et archiver ses propres documents. L'archivage — dernier maillon de la chaîne — déterminera le processus même de création. Et, quand on sait que, en vertu de la nouvelle législation sur la responsabilité du fait des produits défectueux, le traducteur peut être tenu pendant trente ans pour responsable des erreurs de traduction, on voit à quel point cette fonction n'est pas à négliger.

La transitive

La multiplicité des plates-formes matérielles et logicielles impose au traducteur — l'une des plaques tournantes dans l'échange des informations — de suivre pas à pas l'évolution de l'échange électronique des données. Son isolement en tant que travailleur et son intense liaison avec les banques de toutes sortes feront de la transmission des données le cordon ombilical propre à assurer sa survie. Chaudement blotti dans son bureau, la vie de ce géniteur à distance ne tiendra qu'à un fil : la ligne de communication.

Conclusion

La profession de traducteur est en pleine mutation. Les exigences s'accumulent dans le sens où il ne suffit plus aujourd'hui de simplement bien traduire, mais il faut aussi savoir présenter son « traduit » grâce aux moyens électroniques modernes. En outre — il ne faut pas se leurrer —, ces exigences vont encore s'accroître. Un jour, on vendra de moins en moins de traductions au profit de produits finis complets, comme des brochures en différentes langues ou une brochure en plusieurs langues imprimées en quadrichromie par le procédé offset. Cela signifie que, au fil des ans, le traducteur risque de devenir de plus en plus un intégrateur de services. Mais c'est là un autre sujet.

En dessous de quel seuil de qualité...

Jean-Marie WAAUB

Université de Mons-Hainaut, Mons, Belgique

Les « Industries de la langue », nées vers 1980, avouent un objectif : « initier une stratégie commerciale » et un enjeu : « maîtriser le processus d'industrialisation de l'information »¹. Sous-domaine de l'ingénierie linguistique, la traductique signifie pour le métier de traducteur le passage du stade artisanal au stade industriel. Le terme *station de travail du traducteur* annonce, pour l'an 2001, la fonction de maillon dans une chaîne de production, maillon robotisable au même titre qu'un poste informatisé dans une chaîne de montage.

Ainsi, une logique de production de masse se développe : le multilinguisme des institutions internationales, l'essor des bureaux de traduction, la professionnalisation des traducteurs individuels imposent la quantité comme facteur prépondérant des coûts de production et donc de la rentabilité, de la viabilité de ces entreprises.

Discréditer le perfectionnisme, tout en sauvegardant une certaine exigence de qualité permet de considérer comme inévitables différentes formes de compromis entre quantité et qualité, notamment en TA et en TAO².

-
1. E. BIERIN, A. MOULIN, F. PICHAULT, *Les industries de la langue : un marché en devenir*, OWIL, Université de Liège, p. 7.
 2. Voir notamment W.J. HUTCHINS, *Machine Translation : Past, Present, Futur*, Ellis Horwood, Ltd, 1986; plus spécialement p. 329-331 et notamment :
« Une traduction de qualité médiocre non révisée peut se justifier, si elle est produite en peu de temps et à bon marché, et si elle ne doit pas être publiée. Si on désire une meilleure qualité, il est indispensable de recourir à une collaboration entre l'homme et la machine » (p. 330, ma traduction).

En passant³, il me suffira de rappeler que le débat, lancé il y a trente ans par BAR-HILLEL, sur les perspectives d'une traduction entièrement automatique de haute qualité (FAHQT, acronyme en vogue chez les jargonautes) n'a cessé de rebondir⁴.

Aujourd'hui, on trouve sur le marché — on nous les a présentés ici-même — divers produits (banques terminologiques, dictionnaires intelligents, encyclopédies sur CD-ROM, et même des analyseurs sémantiques) dont l'ambition est de relever le défi.

Pour évoquer l'état de la question, et tenter d'y répondre, je me propose de mettre sous la loupe un paragraphe, publié le 22 février 1991 par *le Vif/L'Express*, tel qu'il a été traduit de l'anglais au français par un système de TA et révisé par un post-éditeur⁵. Ce texte appartient typiquement à une production industrielle destinée à une communication de masse; l'homme doit ici accepter d'être relayé par la machine. Toutefois, dans cet environnement de machine-prothèse, une situation paradoxale semble s'installer; alors que le technologisme ambiant prétend substituer à la faillibilité de l'homme la fiabilité de la machine, c'est l'inverse qui se produit : on tolérerait que la machine puisse se tromper dans la mesure où l'homme (lecteur naïf, ou traducteur professionnel, ou expert dans un domaine spécialisé) se révélerait capable de la corriger. Telle est l'hypothèse que je me propose de soumettre à une analyse traductologique.

Voici donc le texte source :

The parties decided to divide the programme between "core areas" dealing with the essential components of economic transition, and sectoral development needs supporting balanced growth of the economy consistent both with the reform and with easing the hardships endured by the Polish people. The aid will consist of a mix of technical assistance, training and direct financial contributions. Special attention will be paid to the specific needs of the worst affected regions in Poland.

Sur la qualité de ce texte, qui peut-être n'est pas un original, je m'abstiendrai de tout commentaire. Mais il fallait le traduire.

Voilà le texte brut (*the raw translation*) produit par l'ordinateur :

Les partis ont décidé de diviser le programme entre les « secteurs du cœur » traitant des composants essentiels de la transition économique, et le développement sectoriel exige la croissance équilibrée de soutien de l'économie com-

3. Les différents articles sont rassemblés dans BAR-HILLEL, *Language and Information, Selected Essays on their Theory and their Application*, Addison-Wesley, Reading, Mass., 1964, Part III; plus spécialement p. 166-179.

4. Même si le terme « traduction de haute qualité » a été souvent critiqué parce que trop vague, les prérequis de toute traduction de bonne qualité définis par Bar-Hillel (*op.cit.*, p. 212) restaient à l'ordre du jour du Colloque CETIL-EUROTRA de Luxembourg (voir documents de travail sur la composante sémantique, 29 mai 1978). Tout récemment, le Colloque de Maastricht des 4-6 janvier 1990 s'est encore une fois penché sur les questions de sémantique computationnelle (voir Marcel Thelen et Barbara Lewandowska-Tomaszczyk (éds), *Translation and Meaning, Part 1*, Maastricht, Euroterm, 1990 et spécialement p. 1-121). Aujourd'hui comme naguère, il appert que certains problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution générale automatisable.

5. Le document illustre un article intitulé « La machine contre Babel » dans lequel Olivier Rogeau présente pour un large public le programme EUROTRA et le système SYSTRAN. C'est ce dernier qui est responsable de la traduction en cause (*Le Vif/L'Express*, 22/2/91, p. 22-26).

patible à la fois avec la réforme et avec le soulagement des difficultés supportées par les personnes polonaises. L'aide consistera en mélange d'assistance technique, formant et dirigera des contributions financières. Une attention spéciale sera prêté aux besoins spécifiques des plus mauvaises régions affectées en Pologne⁵.

Cet objet de consommation est-il consommable (lisible, interprétable)? Quel brouet, quelle basse cuisine, le client boulimique est-il disposé à digérer? Le lecteur naïf trouvera quelque peu barbares les syntagmes *secteurs du cœur* et *personnes polonaises*, mais un fifrelin de bon sens lui permettra de substituer au second l'expression adéquate : *peuple polonais*; par contre il risque de se perdre en conjectures (cardiaques ou nucléaires) pour interpréter le premier. En effet, le terme du texte source (TS) *core areas* ne peut être élucidé qu'à travers une connaissance paradigmatique (*core = most essential part*, cf. Cobuild) et/ou grâce à une perception des correspondances intra-textuelles (c'est-à-dire *the essential components of the economic transition*). Autrement dit, il faut relire le TS et l'interpréter, en quoi un traducteur humain eût été infaillible d'emblée. Constatons toutefois que le réviseur de service a corrigé efficacement par *secteurs centraux*.

Comme professeur de traduction, je ne suis pas satisfait du choix de *composants*, là où *composantes* semble s'imposer. Si le réviseur n'a pas jugé bon d'intervenir, c'est qu'il a trouvé que le terme proposé était interprétable; interprétable, certes, mais inexact. Ne jetons pas la pierre au réviseur : le système automatique aurait pu disposer d'un dictionnaire de transfert un tant soit peu plus intelligent, c'est-à-dire capable de distinguer un contexte économique de contextes chimiques ou électroniques.

Un quatrième barbarisme, syntaxique celui-ci, vient en fin de paragraphe hérissier l'épiderme sensible du lecteur : (a) « les plus mauvaises régions affectées en Pologne » — lecteur qui rétablira comme l'a fait le réviseur : (b) « les régions les plus gravement affectées en Pologne »; encore qu'un traducteur robotisé préférera : (c) « les régions de Pologne les plus gravement affectées ».

Sur ce cas, je voudrait faire deux commentaires. Tout d'abord, une évaluation qualitative de ces trois versions; (a) se situer à la limite du non-sens, (b) au niveau interprétable mais incorrect et (c) au rang supérieur : à la fois correct, authentique, et transparent⁶? Deuxième remarque, d'un point de vue computationnel, j'y vois une double insuffisance syntaxique : le programme d'analyse de l'anglais n'a pas été en

5: Le journaliste du *Vif* affirme que, même s'il reste « quelques fautes », la traduction automatique SYSTRAN est « la plus au point » (sic, p. 25). Dans sa contribution au Colloque de Maastricht (« Bedeutung and Bedeutungsverwendung im Lichte der maschinellen Übersetzung » *loc. cit.*, p. 79-89) Annemarie Schmid a analysé les aspects contextuels des processus de signification que ne parviennent pas à traiter ni SYSTRAN (pour la TA) ni ALPS (pour la TAO). Je n'ai pas l'intention d'ajouter une pierre si petite soit-elle à ce lynchage. Tout comme Annemarie Schmid, je tiens à mettre en lumière des types de comportement que la dynamique du langage inspire à l'homme, en l'occurrence au traducteur, et qui constituent une barrière que ni la TA ni la TAO ne semblent pas pouvoir franchir (contraction d'après le dernier paragraphe, p. 89).

6. Dans les milieux de l'ingénierie linguistique, de telles distinctions sont qualifiées de stylistiques, alors qu'il s'agit de non-sens et de grammaticalité.

mesure d'établir la différence entre *worst* (adv.) et *worst* (adj.); la synthèse du français n'a pas été capable de produire l'ordre des mots adéquats. Une règle contextuelle de transfert pourrait être formulée comme suit :

the worst = V-ed + N **le + N le plus gravement** + V-é

toutefois, l'ambiguïté localisée sur *worst* est aggravée parce qu'elle se compose avec l'ambiguïté localisée sur *affected*; il peut en effet s'agir d'un V-ed ou d'un adj. On vérifiera aisément que l'adjectif possède des traits sémantiques non compatibles avec *regions*.⁷

J'aborderai maintenant deux points cruciaux où le réviseur est intervenu parce que la machine avançait des traductions incorrectes à un niveau élémentaire de syntaxe. Dans chaque cas, son intervention est indispensable car le lecteur naïf ne peut interpréter correctement le produit brut qui lui est proposé. Prenons tout d'abord :

(d) « la croissance équilibrée de soutien de l'économie » qui devient — cela va de soi (cela ne va-t-il pas?) :

(e) « la croissance équilibrée du soutien à l'économie »

avec une restitution plausible de prépositions qui rend intelligible ce qui ne l'était pas. Hélas, trois fois, le beau sens et la belle forme ainsi reconstruits induisent le lecteur en erreur : si nous remontons à la source (il le faut bien...) nous lisons :

(f) *supporting balanced growth of the economy*, c'est-à-dire :

(g) « le soutien d'une croissance équilibrée de l'économie »

— ce qui est une autre histoire.⁸ Certes le rédacteur du TS aurait pu trouver meilleure formulation pour sa pensée.

Laissons provisoirement la discussion de ce passage en suspens, pour aborder le deuxième cas où le réviseur a dû intervenir à un niveau de structuration syntaxique plus global. Lorsque le lecteur aborde la troisième phrase,

« L'aide consistera en mélange d'assistance technique, formant et dirigera des contributions financières »

il se doute — si naïf soit-il — que la machine ne tourne pas rond; que faire de ce « **formant** » totalement déconnecté du reste de la phrase. Ce dont il ne se doute pas, c'est que le programme — qui semble assez intelligent pour coordonner deux membres de phrase au futur (« l'aide consistera... et dirigera... ») — organise en réalité un contresens parfait, notamment parce qu'il ne perçoit pas le polysémie de *direct* traité comme verbe et non comme adjectif. Pour établir l'interprétation correcte, le réviseur ne peut s'appuyer sur le simple bon sens : il doit relire le TS de très près et repérer une structure de coordination reliant trois termes, à savoir : « un mélange de A, B,

7. Ma remarque n'a pas pour objet de dénigrer le système. Ce qui m'importe, c'est de suggérer deux choses : (a) on se contente de procédures inadéquates pour ne pas alourdir le système et (b) on n'est pas en mesure d'intégrer le savoir-faire du réviseur dans une machine qui ne dispose pas d'un module d'apprentissage.

8. Autrement dit, (d) est une forme agrammaticale, interprétable, tandis que (e) est une forme grammaticale, interprétable aussi; mais toutes deux véhiculent un faux sens, presque un non-sens. La portée de l'erreur reste limitée, il est vrai, mais vous ne perdez rien pour attendre.

et C », où B (*training*) donne **formation** et C (*direct financial contributions*) des **contributions financières directes**. En dérapant sur le domaine de la coordination (**consistera... et dirigera...**) la machine a produit un leurre de carton, contre lequel l'analyse du traducteur intervient avec la rapidité et la précision d'un missile.

Maintenant, revenons à cet autre leurre de carton que même le réviseur humain n'a pas pu débusquer dans la syntaxe de la première phrase. Ce n'est pas par hasard qu'il s'agit une fois encore — en partie du moins — de définir correctement le domaine d'une coordination (*and*). Certes, coordonner, comme le fait la machine, « **les parti(e)s⁹ ont décidé de diviser le programme... et le développement sectoriel exige...** » est grammaticalement correct. Mais ce texte est-il interprétable? Quelle cohésion discursive trouver à cette coordination de deux assertions dont les propos (thèmes, sujets) ne présentent guère de progression ou d'articulation logico-sémantique et dont les prédicats (rhèmes, verbes) sont actualisés dans des perspectives temporelles et aspectives si peu compatibles?

Par la volonté du rédacteur — celui-ci n'a-t-il pas le droit, la liberté de choisir sa forme d'expression? — nous nous trouvons confrontés à un nœud complexe d'ambiguïtés : domaines de la préposition *between* et de la coordination *and*, ambiguïté morphogrammaticale de *needs* (V ou N), et ambiguïté syntaxique de *supporting* (COD du V *needs* ou expansion du N *needs*). Il n'empêche qu'un lecteur humain quelque peu sensible aux structures parallèles et entraîné à pratiquer un découpage intelligent lira :

« *divide the programme between*

(a) « *core areas* »

dealing with the essential components...

and

(b) *sectoral development needs*

supporting balanced growth of the economy... »

Ne sommes-nous pas peu fiers d'avoir déjoué les pièges tendus par la machine et par le rédacteur? Or la stratégie adoptée par le traducteur humain ne semble pas facile à définir. En l'occurrence, tout se passe comme si la possibilité de construire mentalement (*with the mind's eye*) un parallélisme structural caractérisé par deux arches de très longue portée avait conduit le lecteur à éliminer toute autre interprétation.

Certes, il convient de se garder de tout triomphalisme humaniste et de vérifier expérimentalement le comportement d'un THNAO — cet éternement jargonistique désignant le traducteur humain non assisté par ordinateur. J'ai donc soumis ce désormais célèbre paragraphe à la sagacité d'une centaine d'étudiants de première et seconde licences. Les résultats détaillés — repris dans le tableau ci-joint (appendice II) — confirment, si besoin en était, la triple ambiguïté de la première phrase : les sujets se répartissent globalement en trois groupes, en fonction de trois interprétations :

(A) 32 sujets perçoivent correctement le parallélisme; 17 d'entre eux l'explicitent; pour eux *needs* est un nom;

9. Le réviseur est bien inspiré de rectifier **partis** en **parties**. Il lève ainsi une ambiguïté purement lexicale. Pour ce faire, il ne peut utiliser aucun élément formel du contexte; il a bien dû faire appel à sa connaissance des événements récents. Quel logiciel pourrait le suivre dans cette voie?

- (B) 31 sujets se trompent sur la portée de la conjonction de coordination (dans le domaine de la préposition *with* au lieu de celui de la préposition *between*), tout en interprétant correctement *needs* comme nom;
- (C) 29 sujets (le petit tiers) se trompent à la fois sur le domaine de la préposition *between* (interrompu avant le *and*) et sur la nature de *needs* (interprété comme verbe).

Remarquons que sept sujets ont produit un texte acceptable mais qui conserve la triple ambiguïté de l'original. Enfin, six sujets donnent une version non interprétable.

Il apparaît maintenant que l'ordinateur et le réviseur — le second sous l'influence *maléfique* du premier — se rangent dans le troisième groupe. L'ordinateur est bien excusable d'ailleurs : je ne vois pas qu'une stratégie préférentielle, fondée sur le principe de *late closure* ou sur celui de *minimal attachment*¹⁰, permettrait computationnellement la stratégie des arches parallèles et de portée maximale. Le pourrait-on, il faudrait encore que la machine puisse faire le bon choix entre ces stratégies contradictoires : je ne vois pas sur quels éléments formels du contexte elle pourrait se fonder. Si seulement elle eût pu reconnaître en *needs* un nom plutôt qu'un verbe... Comme je l'ai montré plus haut, seule une analyse fine de la structure et de la cohésion discursives l'eût permis.

S'agit-il vraiment de TA ou même de TAO? Je parlerai plutôt, en préférant une syllabe quasi pharaonique, de TMAH, c'est-à-dire de traduction mécanique assistée par l'homme, pour montrer du doigt un système qui fait du traducteur humain un esclave coûteux mais assez fiable, subordonné aux caprices coûteux d'une machine bien trop faillible.

L'environnement majeur que le traducteur humain doit mettre en œuvre reste et restera son propre environnement mental¹¹. Pour conclure, je soumettrai à votre réflexion une question : l'explosion quantitative et multilingue justifie-t-elle le recours à la machine-prothèse, si nous sommes menacés de devenir des presque analphabètes consommateurs de textes fétiches, perdus dans un univers de machines qui réduiront le sens au plus petit commun dénominateur de leurs ignorances pour communiquer entre elles et manifester un pouvoir dont nous serons les objets, mais aussi les sujets exclus? Je suis persuadé que cette perspective apocalyptique ne nous menace pas dans un avenir immédiat, mais il appartient aux traducteurs comme aux autres gardiens de la fonction langagière de préserver l'intégrité de celle-ci.

10. L. FRAZIER, *On Comprehending Sentences : Syntactic Parsing Strategies*, Ph.D. Thesis, University of Connecticut, 1979, cité par Kurt Haverkort dans sa contribution au Colloque de Maastricht, *loc. cit.*, p. 35.

11. Georges L. BASTIN, « L'adaptation — condition et concept », *Études traductologiques*, 1990, p. 215-230. J'ai quelque peu détourné à mon profit sa remarque : « Précisons... que le traducteur-adaptateur fait partie du *milieu*. Il est son propre environnement et, de ce fait, impose ou s'impose des conditions par les choix délibérés qu'il fait » (p. 218).

Appendice I

Jan 15 15:06 1991 phare Page 1

The parties decided to divide the programme between "core areas" dealing with the essential components of the economic transition, and sectoral development needs supporting balanced growth of the economy consistent both with the reform and with easing the hardships endured by the Polish people. The aid will consist of a mix of technical assistance, training and direct financial contributions. Special attention will be paid to the specific needs of the worst affected regions in Poland.

^e Les partis ont décidé de diviser le programme entre les "secteurs du cœur"
traitant des composants essentiels de la transition économique, et le
développement sectoriel exige la croissance équilibrée ^{de} soutien de
l'économie compatible à la fois avec la réforme et avec le soulagement des
difficultés supportées par les ^{personnes} polonaises. L'aide consistera en
mélange d'assistance technique, ^{de formation} formant et dirigera ^{des} contributions
financières. Une attention spéciale sera prêter aux besoins spécifiques des
plus mauvaises régions affectées en Pologne.
les parties concernées

Appendice II

Interprétations des domaines de *between* et de *and*.

A) **between « core areas »... and sectoral development needs (= N)**

A') idem + explicitation (d'une part... d'autre part...)

B) **between « core areas » dealing with the essential components of... and/with/ sectoral development needs (= N)**

B') idem + explicitation (*cf.* A', ou avec X et avec Y)

C) **between « core areas » ./ and sectoral development needs (= V)**

D) ambiguïté non résolue mais interprétable OK (needs = N)

E) interprétation incorrecte ou incohérente

Successivement (dans l'ordre de passation des tests — sur 3 jours)

(a) (b) (c) : 3 groupes de 2^e licence; sous-total : t'

(d) (e) : 2 groupe de 1^{re} licence; sous-total : t''

| | A | A' | (A + A') | B | B' | (B + B') | C | D | E | N |
|------|----|----|----------|----|----|----------|------|---|---|-----|
| (a) | 4 | 1 | (5) | 2 | 1 | (3) | (5) | 0 | 2 | 15 |
| (b) | 3 | 2 | (5) | 3 | 1 | (4) | (1) | 2 | 1 | 13 |
| (c) | 1 | 2 | (3) | 3 | 0 | (3) | (9) | 0 | 1 | 16 |
| (d) | 2 | 2 | (4) | 5 | 0 | (5) | (7) | 3 | 1 | 20 |
| (e) | 5 | 10 | (15) | 14 | 2 | (16) | (7) | 2 | 1 | 41 |
| t') | 8 | 5 | (13) | 8 | 2 | (10) | (15) | 2 | 4 | 44 |
| t'') | 7 | 12 | (19) | 19 | 2 | (21) | (14) | 5 | 2 | 61 |
| GT) | 15 | 17 | (32) | 27 | 4 | (31) | (29) | 7 | 6 | 105 |

L'ordinateur est une vraie machine à écrire

Jean-René LADMIRAL

Université de Paris-X-Nanterre, CERT, ISIT, France

À entendre tout ce qui s'est dit à ce colloque de Mons, j'en étais venu à douter si ma propre communication présentait encore quelque intérêt. Ma contribution est en effet proprement élémentaire — et je dirai, pour parer à une objection qu'on pourrait y faire, archaïque. Et puis une conversation en marge du colloque m'a rassuré, quand l'une de nos collègues nancéenne, très avancée dans la recherche sur l'informatisation de la traduction (qui nous occupe ici), m'a confié (à table) que quand il lui arrivait d'avoir un texte à traduire, occasionnellement, elle en revenait au dispositif crayon-papier. Du coup, il m'est apparu que ce que j'ai à dire sur le sujet avait quand même bien sa place au sein de ce concert de communications souvent très sophistiquées, très « *high-tech* ». Mon propos, en l'occurrence, se situe au niveau « existentiel » de ce que j'appellerais une phénoménologie du vécu de la technologie.

Comme quelques autres, j'entends adopter ici le point de vue du traducteur. C'est sur la base d'une pratique effective de la traduction qu'ont été développées les réflexions qu'on va lire; et surtout elles ne vont qu'à faciliter, à « optimiser » cette même pratique, au niveau minimaliste d'une expérience de la traduction au jour le jour¹. Concrètement, il s'agit de répondre à un certain type de difficultés que rencontre tout traducteur.

En schématisant, on pourra regrouper les difficultés de traduction sous quelque six rubriques.

1. Sans oublier le niveau didactique de la formation des traducteurs, cf. ma communication aux Journées européennes de la traduction professionnelle (UNESCO, Paris, le 25 mars 1987, dont les Actes ont été publiés dans la revue co-éditée par l'Université de Paris-VIII (Vincennes à Saint-Denis) et Hachette : *Encrages*, n° 17, Printemps 1987.

1. On pense d'emblée aux difficultés de langues, et d'abord à celles que présentent la langue source (Lo). Comme s'il suffisait de « maîtriser » une langue étrangère (L2) pour être traducteur!
2. En fait, dans l'exercice de la pratique, c'est plus encore la langue cible (Lt), langue maternelle (L1) elle-même, qui fait problème. Le traducteur ne le sait que trop — et plus encore ceux qui, comme certains d'entre nous, sont en charge de former les apprentis traducteurs...
3. Il y a aussi les difficultés d'ordre terminologique : c'est un point tout à fait essentiel et primordial, notamment dans le domaine, quantitativement privilégié, de la dite traduction professionnelle ou « technique ». L'informatisation apporte là beaucoup à la *station du traducteur de l'an 2001* (ainsi qu'en font foi bien des contributions à notre colloque).
4. De même, il y a les difficultés de traduction qui appellent un travail de documentation, car elles exigent du traducteur une connaissance du domaine (*subject-matter*) : dans le domaine technique, la traduction ne pourra souvent être faite efficacement qu'en faisant fond sur les *realia* auxquels réfère le texte.
5. À quoi on devra ajouter, à mi-chemin des compétences proprement linguistiques et de cette connaissance « sigmatique », une plus ou moins grande familiarité avec l'arrière-plan des présupposés culturels que véhiculent différenciellement les langues en présence, dans la mesure où les traducteurs sont aussi des professionnels de la communication interculturelle².
6. Enfin, il y a la difficulté à réexprimer, à reformuler le message en langue cible, après le *saltus* faisant rupture avec les signifiants propres au texte source. Ces difficultés de traduction relèvent de l'écriture, c'est-à-dire de l'*expression* écrite. Ce sont exclusivement ces dernières dont je traiterai ici.

Elles apparaissent dans ce qui constitue pour moi la « seconde phase » de l'opération traduisante. Pour m'en tenir à l'essentiel, je dirai en effet qu'une description adéquate et opérationnelle du fonctionnement de l'opération traduisante en nous permet de distinguer *deux phases*³. Quand on consulte les, déjà relativement abondants, ouvrages théoriques sur la traduction, on y trouve souvent des schémas fort complexes et sophistiqués qui, à grand renfort de linguistique et de théorie de la communication, voire de psychologie (de seconde main), s'attachent à pousser très loin dans le détail l'analyse, en multipliant les phases et les instances censées décrire les processus à l'œuvre dans le cours de l'activité traduisante : il en résulte des « algorithmes » de traduction très compliqués, qui d'une certaine façon « font joli », mais ne contribuent

2. C'est un point qu'a évoqué à plusieurs reprises la communication de Karla Déjean Le Féal par exemple. Cf. Jean-René LADMIRAL et Edmond Marc LIPIANSKY. *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin, 1989 (Bibliothèque européenne des sciences de l'éducation).

3. Cf. Jean-René LADMIRAL, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot, 1979 (Petite Bibliothèque Payot, n° 366), p. 232 et *passim*; ainsi que mon étude sur « Traduction et ambiguïté », in *BRISES* (Bulletin de recherches sur l'information en sciences économiques, humaines et sociales), n° 7, octobre 1985, p. 59 sqq.

que médiocrement à une clarification et à la connaissance réelle des processus effectifs. Je dirai que l'essentiel tient dans les deux phases suivantes :

1. une phase de « lecture-interprétation », où il s'agit de comprendre (de « décoder ») le texte source;
2. une phase de « réécriture » (*rewording*), où il s'agit de produire un texte cible.

Entre les deux, d'une phase à l'autre, il s'opère une « alchimie » psychologique ou psycholinguistique un peu mystérieuse : c'est le *salto mortale* de la « déverbalisation », qu'à notre niveau nous laisserons dans ce que les psychologues appellent une « boîte noire » (*black box*) pour étiqueter leur propre ignorance provisoire. Concrètement, il s'agit de « laisser tomber », d'oublier les signifiants du texte source (To), tout en retenant (aux deux sens du mot) les éléments de signification et même en les intellectualisant, en les conceptualisant, en les faisant passer du verbo-linguistique au logico-cognitif, pour pouvoir les faire réapparaître grâce à un ajustement de signifiants nouveaux dans l'autre langue (Lt). Cette *déverbalisation* va de pair avec une certaine tension psychologique car elle désigne un travail mental qui permet d'assurer l'articulation entre ces deux phases différentes, elles-mêmes matérialisées par des postures corporelles distinctes :

1. une attitude de réception perceptive (et intellectuelle) avec mouvements concomitants des globes oculaires, accommodation du cristallin, etc. ;
2. une attitude de production mentale et musculaire, avec subvocalisations phona-taires (?), manipulation (« manuelle ») d'un clavier, ou utilisation (vocale et manuelle) d'un dictaphone, etc.

Curieusement, lesdits ouvrages traductologiques passent en général très rapidement sur cette articulation binaire, problématique mais essentielle, où se fait le travail de la déverbalisation : on se contente le plus souvent d'un étiquetage énigmatique (« transfert », ou même « traduction »...), quand on ne passe pas tout simplement le problème sous silence⁴ ! Au lieu de cela, on raffine sur l'avant-traduction et sur l'après-traduction, alors que l'essentiel tient, encore une fois, dans ces deux phases dont la déverbalisation assure l'articulation psychologique, binaire. Tout au plus convient-il sans doute d'ajouter une troisième phase — ou plutôt : une « deuxième-et-demie » — qui est la phase des *relectures*, permettant d'assurer une vérification du texte cible obtenu, ce *feed-back* faisant apparaître l'éventuelle nécessité de procéder à certains réajustements ou « réglages » (*cf. inf.*).

Les difficultés de traduction qui m'intéressent ici sont, donc, des difficultés d'expression écrite, que le traducteur rencontre dans la « seconde phase » de son travail. Ce sont des difficultés que je dirai d'ordre à la fois psychologique et littéraire.

4. À vrai dire, il existe quand même en traductologie certains chercheurs qui ont commencé à étudier le fonctionnement psycholinguistique du traducteur et de l'interprète : *cf.* Hans P. KRINGS, *Was in den Köpfen von Übersetzern vorgeht*, Tübingen, G. Narr, 1986 (Tübinger Beiträge zur Linguistik, n° 291); voir aussi les travaux de Erika Diehl (Genève), ainsi que ce qui se fait autour de Danica Seleskovitch à l'ESIT (Paris). Par ailleurs, j'ai publié un premier bilan de mes recherches en psychologie sociale de la traduction dans *La communication interculturelle, op. cit.*, p. 21-76.

Sur le plan *psychologique*, ce qui met le traducteur en difficulté, c'est la constante nécessité d'avoir à concilier un ensemble d'impératifs différents, dont l'accumulation fait qu'au bout du compte ils sont contradictoires. Dans l'idéal, en effet, une traduction devra « rendre » le sens exact, mais aussi la connotation, une métaphore ou une « image », telle allusion ou référence culturelle, un jeu de mots reposant sur le double sens possible d'un terme, mais aussi des effets qui se situent au niveau du signifiant, comme des allitérations, un nombre de syllabes (de « pieds »), etc. En soi, pris isolément, chacun de ces aspects est traduisible; mais tout n'est pas « compossible ». Il est *a priori* tout à fait improbable et, dans la pratique, on fait très généralement l'expérience qu'il est effectivement exclu qu'il y ait dans les ressources de la langue cible une équivalence où se retrouvent justement tous les différents aspects qui coïncident dans l'item de la langue source qu'il s'agit de traduire. Il faudrait supposer qu'il y ait entre les langues une sorte d'« harmonie préétablie » panlinguistique, alors que nous faisons constamment l'expérience du contraire en tant que traducteurs (et en tant que linguistes). De fait, certains d'entre nous ont eu l'occasion de vivre des situations d'« ateliers de traducteurs », en groupe, où toutes les solutions proposées à tel problème de traduction sont écartées les unes après les autres, car elles négligent toujours un aspect du texte source; au point que, de proche en proche, la traduction devient impossible.

Ce n'est pas autre chose que nous éprouvons, de façon tacite, dans notre pratique de la traduction individuelle et solitaire. Mais cette accumulation de contraintes contradictoires fonctionne un peu comme le mécanisme du *double bind* mis en évidence par l'École de Palo Alto. Psychologiquement, cette accumulation d'injonctions contradictoires induit une inhibition de l'action, c'est-à-dire de la production des énoncés cible : d'où ces « pannes d'écriture » que nous connaissons bien. C'est pourquoi j'ai pu parler de véritables « blocages » psychologiques et même d'un « complexe du traducteur », avec une perte corrélative des moyens d'expression extrêmement frustrante⁵. Il y a là, pour ce scripteur sous influence qu'est le traducteur, comme l'équivalent d'une « castration » symbolique. Or il m'apparaît que ce type de difficultés de traduction appelle (au moins) deux sortes de réponses. D'abord, à ce problème psychologique, il existe paradoxalement une réponse d'ordre discursif ou intellectuel : une réponse « traductologique », une réponse qui se situe au niveau même du discours théorique *sur* la traduction. C'est une problématique que j'ai développée en d'autres lieux et que je me contente d'indiquer ici⁶. Mais j'avancerai que, non moins paradoxalement, il y a aussi une réponse d'ordre technique, et plus précisément informatique, du côté du traitement de texte.

5. Cf. *Traduire : théorèmes pour la traduction*, op. cit., p. 25.

6. Sur cet aspect de mes « théorèmes pour la traduction », cf. mes deux études : « Technique et esthétique de la traduction — Quelle théorie pour la pratique traduisante? », in Actes des Journées européennes de la traduction professionnelle (Paris, 25-26 mars 1987), publiés dans la revue *Enrages*, loc. cit., p. 190-197 et « Traductologiques », in Marie-José CAPELLE, Francis DEBYSER et Jean-Luc GOESTER (éds.), *Le français dans le monde*, n° spécial : *Retour à la traduction*, août-septembre 1987, p. 18-25.

Psychologique, le problème ainsi posé au traducteur est aussi un problème d'ordre *littéraire*. Non pas seulement au sens élargi et « technique » où les historiens désignent les textes comme des « monuments littéraires » et où il s'agit ici de la traduction des textes *écrits* (par opposition à la « traduction orale » qui est l'affaire de l'*interprète*). J'entends que, dans la seconde phase de son travail, le traducteur se pose des problèmes d'« écriture », au sens plein du mot, où écriture rime avec littérature. Il est dans une situation analogue à celle de l'écrivain confronté au fameux vertige de la « page blanche ». Cela est vrai du traducteur littéraire, bien sûr; mais ce l'est aussi du traducteur « technique », dans une certaine mesure. Certes, les difficultés dont je viens d'allonger la liste comme à plaisir, un peu plus haut, ne se présentent jamais toutes ensemble au traducteur littéraire, ni *a fortiori* au traducteur technique. Il reste que, lorsqu'il s'agit de rédiger un texte cible (Tt), c'est-à-dire d'abord un *texte* tout court, et de triompher des difficultés d'expression que l'on rencontre, la traduction technique elle-même pose aussi *ipso facto* un problème d'écriture, au sens littéraire du terme. En ce sens, entre traduction littéraire, traduction générale et traduction technique, il n'y aurait qu'une différence de degré mais non pas une différence de nature. Il y a une dimension littéraire, fût-elle minimale, dans toute traduction digne de ce nom : les difficultés de traduction littéraires que rencontre la traduction technique sont seulement moins fréquentes et moins délicates.

Le moindre paradoxe n'est pas qu'à ces difficultés de fonctionnement psychologique et de travail littéraire l'ordinateur puisse apporter des éléments de solution. Je ne pense pas ici à la grosse informatique : celle de la dite « machine à traduire » dont, naguère encore, on avait craint qu'elle ne voue la profession de traducteur au chômage. Je ne fais pas référence ici à la TA (traduction automatique), ni même à la TAO (traduction assistée par ordinateur), mais à une utilisation beaucoup plus modeste de l'informatique, à savoir le traitement de texte (TDT), tel que permettent de le pratiquer les micro-ordinateurs personnels (qu'on peut avoir chez soi, comme celui sur lequel je suis en train de « composer » le présent texte). En quelques années, depuis le temps où l'ordinateur inquiétait la profession, les choses ont en effet bien changé et je dirai que maintenant nous avons apprivoisé le « bidule » informatique. Comme le disait plaisamment l'ancienne présidente de l'Association des traducteurs littéraires de France, Françoise Cartano, l'ordinateur est devenu comme un « petit animal familier » qui fait partie de l'environnement de tout traducteur (même littéraire) et dont il ne pourrait plus guère se passer.

On peut résumer *grosso modo* l'histoire des « infrastructures » de l'écriture traduisante en distinguant trois époques :

- 1) celle de la plume et du système crayon-gomme-stylo;
- 2) celle de la machine à écrire et
- 3) celle de l'utilisation des outils informatiques;

c'est-à-dire en l'occurrence, pour ce qui m'intéresse ici, celle du traitement de texte.

On croit souvent que la rupture la plus importante intervient avec l'apparition de l'ordinateur (en passant, donc, de la deuxième à la troisième des trois « époques » qui viennent d'être évoquées). S'il est vrai qu'il en est bien ainsi, dès lors qu'on prend en compte l'ensemble des multiples potentialités techniques que recèle l'ordinateur

mis au service de l'activité traduisante, je préciserai qu'à mes yeux, lorsqu'il s'agit spécifiquement et exclusivement du traitement de texte comme dispositif d'aide à l'écriture traduisante, la rupture se situe ailleurs. C'est quand on passe de la plume (du stylo) à la machine à écrire, du *manuscrit* (MS) au « *tapuscrit* » (TPS), que l'on doit changer sa « technique » d'écriture et de traduction. Alors que le traitement de texte nous permet, pour ainsi dire, de « réinventer le stylo », et le crayon lui-même ! En effet, la composition sur écran de ce qui sera un « *compuscrit* » (CPS), sur disquette (puis éventuellement, sur papier), fonctionne un peu comme une sorte de stylo immatériel, mental : comme un de ces « immatériaux » grâce auxquels il devient possible de capitaliser certaines facilités de la technologie moderne tout en revenant aux ressources de souplesse et de créativité propres à l'expérience d'un travail proprement *artisanal* de l'écriture.

Pour en traiter ici, je prends le risque de ne tenir que le discours fragile, léger ou « impressionniste » d'une expérience. Il s'agit de parler de ce que j'ai appelé le vécu de la technologie informatique du traitement de texte : comment vivons-nous la chose ? et qu'en faisons-nous ? Ma thèse est la suivante : s'il est vrai que, comme le disait (à peu près) Mac Luhan, *the medium is the message*, le paradoxe est que le traitement de texte nous permet, donc, de réinventer le stylo, c'est-à-dire d'en revenir à une écriture traduisante d'avant la machine à écrire. Du même coup, la dimension littéraire ou « rédactionnelle » de la traduction (de toute traduction, encore une fois) ne s'en trouverait pas « aplatie », elle retrouverait là au contraire toute sa place.

Ce qu'en français il est convenu d'appeler une « machine à écrire » (une machine-à-écrire) mériterait mieux de s'appeler une « machine à taper ». La vraie « machine à écrire », c'est l'ordinateur avec un logiciel de traitement de texte ! La dite machine-à-écrire (« sur » laquelle, naguère encore, nous avions coutume de « taper » nos textes) recèle un potentiel d'aliénation, à côté des mérites qu'on lui connaît : elle ne permet guère le retour, les remords d'écriture, les « repentirs » ; elle nous oblige à concevoir d'abord entièrement notre phrase avant de la taper, presque à la « subvocaliser » intérieurement, et à la sortir « tout armée » de notre tête. Cela peut convenir à certains écrivains ou scripteurs, mais pas à d'autres : pas à moi notamment, et notamment pas à ces scripteurs-là que sont les traducteurs, quand ils sont confrontés à un texte difficile. C'est à un problème d'écriture — de cette écriture particulière qu'est la traduction, l'« écriture traduisante » — qu'est confronté le traducteur qui est un « co-auteur », un « réécrivain »⁷.

Mais si l'on est fondé, dans un premier temps, à souligner les convergences — entre l'écriture proprement dite de l'écrivain et l'écriture traduisante ou « seconde » du traducteur — je voudrais marquer ici une différence essentielle, qui renvoie à une problématique que j'ai thématifiée dans les termes d'une *Esthétique de la traduction*⁸. Je n'entends pas par là la célébration « esthétique » de la traduction comme Art de traduire ; je prends le mot *esthétique* au sens étymologique, où $\alpha\iota\sigma\theta\eta\tau\iota\varsigma$ désigne en

7. Cf. *Traduire : théorèmes pour la traduction*, op. cit., p. 22 et passim.

8. Cf. le numéro spécial, consacré à *La traduction*, de la *Revue d'esthétique*, n° 12 (daté de 1986 — paru en novembre 1987).

grec la sensation, la perception. En ce sens, mon « *esthétique* de la traduction », c'est l'attention portée à ce que j'appellerais volontiers (en pastichant le langage de certains psychosociologues) le « ressenti langagier » de l'écriture traduisante, et particulièrement de la mienne quand je suis en train de traduire. C'est un élément essentiel, coextensif à la réécriture qui constitue la « seconde phase » de l'opération traduisante : c'est le moment du *feed-back* qu'assure le rebalayage du texte cible par une ou plusieurs vagues de relectures. Ce travail se situe dans la foulée immédiate de la réécriture et, en cela, il s'agit bien là moins d'une troisième phase que d'une « seconde-et-demie ».

Quand j'écris « pour mon compte », en « première personne », c'est-à-dire quand j'assiste aux ébats de la petite ménagerie intérieure des idées que j'ai en tête et que je me figure que cela mérite que je l'épingle sur le papier pour en faire un texte, quand je me hasarde à « écrire » donc, j'éprouve très souvent que ce que je viens d'écrire se trouve dire un peu autre chose que ce que j'avais pensé vouloir lui faire dire. Mais très souvent aussi, quand j'ai la surprise de voir s'être glissé sous ma « plume », sous les touches de mon clavier, quelque chose que je n'avais pas pensé dire, il arrive que je me réjouisse de cette espèce de cadeau que vient de me faire mon inconscient (?) et que je décide de l'accepter, de le reconnaître comme s'il était de moi ! et d'ailleurs, c'est bien le cas, quand même...

Mais il est bien clair que ce supplément littéraire de l'écriture — ce *débordement heuristique* qu'il lui arrive de nous apporter — que peut (proprement) s'offrir l'écrivain (*stricto sensu*), toute la déontologie du traducteur consistera à se l'interdire. Là où l'auteur peut engranger telle rencontre d'écriture imprévue, presque inconsciente, en se disant : « bonne prise ! » — le traducteur dispose quant à lui de cette pierre de touche qu'est le texte original, qui le lui interdit totalement.

Or ce qui est vrai là par excès de l'écriture, au sens restreint, ce l'est aussi par défaut de cette « écriture seconde » qu'est la traduction. Le traducteur devra être vigilant, attentif à ce que son propre texte « veut dire », par lui-même, au-delà de l'intention dont a pu procéder son écriture. Tant il est vrai que nos textes, nos « enfants de papier » acquièrent par rapport à nous la même autonomie que nos enfants de chair, c'est-à-dire qu'ils sont devenus autre chose que nous, une fois que nous leur avons donné naissance. Je suis le premier lecteur de mon texte, non pas seulement au sens où c'est une évidence, une platitude, mais au sens où j'assiste le premier à la façon dont il « fait sens », indépendamment de moi, et éventuellement contre mon intention de départ. Et là, j'indiquerai au passage le risque d'ambiguïté que comporte l'expression de *vouloir-dire*, par ailleurs bienvenue, qu'utilise volontiers Danica Seleskovitch. En effet, il ne faut pas confondre ce que le texte « veut dire » (en anglais : *means*) et ce que son auteur « veut dire » — en deux mots (en allemand : *meint*), au sens d'une intention réelle — ou plutôt : a voulu dire, a *peut-être* voulu dire...

De ce point de vue, si l'on adopte donc l'attitude qui relève de ce que je viens d'appeler une « esthétique de la traduction », le travail de l'écriture traduisante, consistera à procéder à tout un ensemble de *réglages* sur mon texte pour ne lui laisser dire que ce que j'avais voulu expressément lui faire dire. Or la perfection matérielle de la frappe typographique représente une aide déterminante à cette optimisation pro-

gressive du texte cible, car elle permet une *objectivation* de « mon » texte, que je peux lire dès lors comme s'il était d'un autre. À quoi vient s'ajouter l'avantage qu'avec le traitement de texte, c'est d'emblée que j'obtiens cette perfection typographique assurant une lisibilité optimale — laquelle permet au (re-)lecteur que je suis devenu d'« accrocher » tout de suite la moindre scorie d'écriture qui, autrement, aurait pu m'échapper. Surtout, elle se reconstitue perpétuellement sur écran, quelles que puissent être mes corrections; alors que, sur le support papier d'un tapuscrit, c'est très rapidement que les surcharges qu'entraînent lesdites corrections font perdre au texte cette lisibilité transparente sans laquelle je ne puis me mettre dans la disposition « esthétique » de réception, à l'écoute de ce que me dit mon texte, en quelque façon malgré moi.

Plus concrètement, et pour ainsi dire « en amont » de l'analyse qui vient d'être faite : quand le traducteur est « en difficulté(s) », il arrive que ce soit en raison d'une de ces « panne d'écriture », d'un de ces « blocages psychologiques » qu'induit chez lui (au niveau de la « seconde phase » de son travail de traduction, c'est-à-dire au moment de la « réécriture ») la nécessité d'avoir à concilier pratiquement des impératifs dont l'accumulation fait qu'ils sont finalement inconciliables, comme je l'ai montré plus haut; eh bien! il m'est apparu que le traitement de texte apporte, paradoxalement, une réponse informatique à ce problème psychologique. C'est notre expérience commune, à nous autres traducteurs, de nous être trouvés confrontés à des phrases que leur achèvement littéraire rendait « intraduisibles » à nos yeux : que ce soit par excès ou par défaut, qu'il s'agisse d'une phrase décourageante par sa plénitude et son ampleur « proustienne » indomitable ou d'une phrase merveilleusement réussie dans le raccourci de son efficacité aphoristique. Il nous est arrivé de nous être laissé fasciner par une telle phrase, d'une façon quasiment « hypnotique ». Tombés en arrêt devant elle, nous restons les yeux fixés sur elle — comme si c'était à l'horizon de cette hypnose, en relisant sans cesse, pour ainsi dire « compulsivement », ces mots du texte source, qu'allait émerger magiquement et l'on ne sait où, comme en filigrane ou entre les lignes de ce texte source, la solution d'une équivalence-cible toute faite. Et pourtant nous savons bien par ailleurs que plus nous sommes dans la dépendance de la fascination, moins nous sommes en mesure de mobiliser nos ressources expressives. Il y a là comme une sorte de castration symbolique, une impuissance d'écriture.

Paradoxalement, dans ce type de situation « nouée », le bidule informatique peut faire des miracles, car il cumule les avantages du stylo *et* de la « machine-à-écrire ». Comme avec mon stylo, je vais pouvoir me hasarder à écrire « n'importe quoi », je veux dire : des bouts de phrases, des esquisses, des variantes, des syntagmes hétéroclites, des éléments fragmentaires d'un *geste phrastique* à venir... et disposer tout cela en attente, dans l'espace non linéaire de la page, crayonner, faire des « graphes », des renvois, etc. — sans m'imposer tout de suite le censure « surmoïque » d'une exigence d'achèvement; alors qu'à la « machine-à-écrire », encore une fois, il faut avoir déjà sa phrase en tête avant de la coucher sur le papier. Bref, je vais pouvoir « débloquer » la situation, *désinhiber* mon écriture, en prenant congé du « perfectionnisme » qui pèse souvent si lourd sur le traducteur. Mais en même temps, comme s'ils étaient tapés à la « machine-à-écrire », ces linéaments d'une écriture encore timide et fragile, inchoative, évanescence, presque velléitaire, se trouvent d'emblée crédités d'une trans-

parence à la lecture que leur confère la perfection d'une frappe typographique et qui, du coup, induit une dynamique de formulation et de reformulation, permettant ainsi le redémarrage de l'écriture traduisante.

S'agissant précisément de rassembler et de mobiliser nos ressources expressives pour lever le type de difficultés de traduction auquel je fais référence ici et pour produire ainsi un texte cible, nous savons tous l'importance du « premier jet ». Mais il est tout aussi clair qu'il doit être ensuite soumis au contrôle des relectures successives qui permet l'optimisation progressive du texte cible thématifiée plus haut. Ainsi entendue, l'esthétique de la traduction a la fonction critique d'un examen par la grâce de ce retour (*feed-back*) du texte cible qui permet de mobiliser la fonction psycholinguistique de contrôle (*monitor*), coextensive à notre compétence linguistique (en L1, voire en L1', L1"...), en tant qu'elle est en l'occurrence essentiellement une compétence de réception.

Tout mon propos aura été d'indiquer ici comment, même dans des cas difficiles, et particulièrement dans ces cas-là, le traitement de texte permet de mener de pair les deux mouvements opposés et complémentaires dont procède toute écriture, et en particulier l'écriture traduisante : il permet à la fois de cultiver les vertus du « premier jet » et de satisfaire aux exigences de l'*achèvement* littéraire.

Mais en l'occurrence, s'agissant spécifiquement de traduction, il aura fallu mettre en place un dispositif de *désurmoïsation* de l'écriture; et je me suis attaché à montrer que le traitement de texte peut fonctionner dans ce sens. Il permet en effet de s'affranchir en partie du « surmoi » linguistique et littéraire relativement tyrannique des francophones (au moins chez les scripteurs de ma génération), qui contribue à rendre l'exercice de la réécriture traduisante si difficile, si pesante. Mais cette désurmoïsation que permet la technologie informatique, par le jeu qu'elle autorise dans cette sorte de jardin d'enfant de l'écriture que nous offre l'écran, ne fait que rendre plus aisée la gestion de la fêlure psychologique du traducteur; elle ne fait qu'induire une certaine désinhibition de l'écriture. Bien évidemment, elle ne dispense pas de la nécessité constante de faire des *choix de traduction*⁹ : en elle-même, elle ne règle pas le problème des « variantes ».

Il reste que la possibilité de tripoter, de tapoter un peu « à l'aveuglette » ou « à tâtons » sur les touches du clavier, de « faire joujou » avec le bidule informatique est de nature à nous affranchir des *pesanteurs* de l'écriture traduisante, de cette impression que nous avons parfois que tout cela pèse des tonnes! C'est peu, et c'est beaucoup. Paraphrasant Georges Brassens, je dirai que — comme d'autres choses parfois — l'écriture traduisante, « ça s'commande pas »! enfin, pas toujours...

L'expérience de traduire, c'est qu'il arrive qu'on soit tellement dans la dépendance du texte original, pour ainsi dire sous sa coupe, qu'on va projeter le souvenir du sens qu'on a du texte source sur le texte cible dont on a conçu le brouillon; en sorte qu'on ne sera plus en mesure d'en percevoir, d'en « recevoir » (*rezipieren*), les faiblesses. Bien plus, quand on a un manuscrit (papier), ne fût-ce qu'un tout petit peu surchargé, les difficultés matérielles de relecture (*cf. sup.*) font qu'on doit « accompagner » le

9. *Cf. Traduire : théorèmes pour la traduction, op. cit.*, p. 211 *sp.* et *passim*.

texte ainsi écrit (au brouillon) d'un effort de signification, on est en somme conduit à le « porter » par une subvocalisation intériorisée. On est en quelque sorte dans une attitude d'« assistance maternelle » par rapport à son « enfant de papier »; et cette sollicitude fera encore qu'on n'en verra plus les faiblesses. C'est pourquoi il va falloir l'objectiver et travailler à établir une déconnection, un *découplage* de ces « deux phases » de l'opération traduisante dont il a été question au début de la présente étude. Paradoxalement — à l'instar de l'écrivain, mais *a contrario* — il faudra s'exercer à écouter sa propre traduction comme si c'était un texte original (comme un texte qui n'aurait pas été « traduit-de ») et, donc, comme le texte d'un autre. D'où, encore une fois, l'intérêt stratégique de la perfection matérielle immédiate de la frappe que permet le traitement de texte.

Les problèmes de traduction dont j'aurai traité ici sont donc bien des problèmes d'écriture. C'est pourquoi j'ai parlé d'*écriture traduisante*. La problématique que j'ai indiquée plus haut dans les termes d'une « esthétique de la traduction » en marque la spécificité, puisqu'il s'agit de l'écriture cible d'un sens source qui lui est préexistant. En ce sens, l'écriture traduisante est un cas remarquable, plus encore qu'un simple cas particulier, de l'écriture en général. Cela dit, il n'est pas vrai non plus que le sens à traduire existerait préalablement sur le mode d'une sorte d'objectivité « ontologique ». Il se joue dans le travail de l'écriture (traduisante) une dialectique de l'adéquation réciproque qui, dans les cas difficiles, exige un va-et-vient entre les deux phases de l'opération traduisante. Le sens ultime du texte source « advient » finalement dans l'achèvement de l'écriture du texte cible, tant il est vrai qu'en réalité « on ne traduit pas tant ce qui est écrit, que ce qu'on pense qu'a pu penser celui qui a écrit ce qu'il a écrit quand il l'a écrit¹⁰ ».

Le moindre paradoxe n'est pas que la traduction puisse être et soit si souvent un moyen d'accéder à sa propre écriture (écriture première, majeure). Au reste, on se souviendra du conseil que nous donnait nos anciens maîtres, à savoir de *recopier* des pages de Stendhal ou de Valéry, par exemple, pour apprendre à (bien) écrire. Là, le paradoxe est encore plus éclatant! La traduction est une méta-écriture, une réécriture : traduire, c'est un peu recopier. C'est au demeurant encore le même paradoxe que connaissent bien les philosophes, puisque c'est dans la foulée même de l'apparente soumission au maître que le disciple conquiert l'autonomie de sa raison, de la raison qu'il laisse affleurer en lui, et qu'il en vient à naître à sa propre pensée, à engendrer une philosophie qui lui sera propre.

Dans cette perspective, le recours à l'ordinateur et au traitement de texte n'est pas seulement l'utilisation d'un outil « technique » au sens où il ne ferait que faciliter, alléger et accélérer les choses, sans rien changer d'essentiel. Il y a là en effet deux thèses : pour certains, comme pour Jean-Louis Lebrave¹¹, l'ordinateur n'est que ça;

10. Cf. Jean-René LADMIRAL et Edmond Marc LIPIANSKY, *La communication interculturelle*, op. cit., p. 53.

11. Cf. notamment Jean-Louis LEBRAVE, « Le traitement de texte : machine à écrire ou instrument d'écriture », in *Le texte et l'ordinateur* : numéro spécial de la revue *LYNX* (Linguistique Institut Nanterre Paris-X), n° 17 (1987), p. 12-20.

mais on peut soutenir aussi, comme je me suis attaché à le faire, que le traitement de texte induit une dynamique spécifique de l'écriture (traduisante). Encore une fois, ce qui est vrai ici de la traduction l'est aussi de l'écriture tout court, *mutatis mutandis*; et ce que j'ai indiqué ici rejoint les travaux que mènent d'aucuns dans le cadre du dispositif des « ateliers d'écriture »¹². C'est aussi le sens de mon titre, où n'apparaît pas le concept de traduction, en partie parce que le contexte du colloque de Mons rendait cette information redondante et en partie parce que mon propos aura été de traiter de l'écriture traduisante comme cas remarquable de l'écriture.

À vrai dire, le choix de ce titre résulte aussi des critiques adressées par Christian Boitet à la platitude totale de mon titre initial (« Le traducteur et le traitement de texte »); alors qu'il avait par ailleurs l'amabilité de me féliciter pour ma communication elle-même, où il a vu un produit « haut de gamme » et que, à l'en croire, j'aurais pu me dispenser de qualifier d'« archaïque » (comme je l'ai fait au départ). Si je me permets ces quelques citations pour ainsi dire autophilologiques, c'est qu'elles sont l'occasion de pointer la différence entre la « sophistication » technologique de la plupart des autres communications et ce que j'ai tenté de faire ici.

Mon propos a été de tenir ici un « discours *soft* » : le discours fragile et subjectif d'une phénoménologie, dont je postule qu'elle induit une facilitation psychologique de l'opération qu'elle décrit. L'essentiel étant la dimension de re-*création* du texte. S'il m'est permis de reprendre à mon compte l'idée (flatteuse) que c'est là un produit « haut de gamme », c'est au sens où il faut bien n'y voir que du *soft-ware* intellectuel, pour ainsi dire — par opposition au *hard-ware* informatique, logiciels compris! Je pourrais aussi parler de « bricolage », au sens paradoxalement positif qu'a pu prendre le mot dans le contexte épistémologique des sciences sociales, avec Claude Lévi-Strauss et Pierre Bourdieu. Au delà de cette conclusion, je veux faire encore trois remarques, comme en post-scriptum.

D'abord, il faut bien dire qu'au rebours de tout ce qui vient d'être dit, certains scripteurs préfèrent encore écrire sur du papier plutôt que de concevoir sur écran. Ce sont sans doute en partie ceux qui s'arrangent bien de taper leurs textes directement à la machine à écrire (*cf. sup.*). Il y a là des différences de personnes, et certainement aussi de générations... L'équation personnelle joue un très grand rôle puisque, lorsqu'il s'agit d'écriture traduisante, c'est finalement du rapport éminemment individuel que chacun de nous entretient à l'écriture en général (*überhaupt*) qu'il est question ici; et la phénoménologie que je me suis hasardé à en proposer ne peut manquer de renvoyer de façon déterminante à ma propre subjectivité. C'est ainsi que pour moi — quand je suis traducteur, mais aussi quand j'écris pour mon propre compte, comme c'est le cas avec la présente étude — la composition sur écran *directement*, sans passer par l'étape préparatoire d'un « manuscrit » (écrit à la main), est une aide décisive à la production écrite. D'autres préfèrent en passer (encore) par la phase de l'écriture manuelle; et certains ne se servent du traitement de texte que comme d'une machine à écrire

12. Voir les travaux de Claudette Oriol-Boyer et de l'équipe de Grenoble qui édite la revue *TEM* (texte en main). Dans le contexte qui nous occupe, citon *TEM*, n° 3/4: « Écriture et ordinateur », Hiver 1984/Printemps 1985.

perfectionnée, pour y taper leurs textes achevés précédemment écrit sur papier. S'il est vrai que le travail du manuscrit est un peu lourd, on conçoit que d'aucuns y aient du goût. Écrire au stylo confère une sorte de présence charnelle au texte : le crissement de la plume contre la feuille, un frottement qui est presque une caresse, et la mouillure de l'encre. Comme en écho à Robert Charlebois, qui « roule à bille sur du papier », je dirai qu'on peut y trouver un plaisir qui fait penser à celui qu'on aurait à skier sur le papier : il y a une surface blanche, immaculée, sur laquelle on laisse la trace mouillée d'une souillure qui est celle de ma main, de mon corps. On peut penser aussi à d'autres analogies plus profondes, plus intimes...

Mais on pourra aussi trouver un inconvénient à l'utilisation du traitement de texte par le traducteur. La possibilité de corriger indéfiniment son texte sur écran diffère d'autant l'échéance *du* texte « définitif ». Tendanciellement, c'est l'idée même que nous nous faisons d'un texte qui est là remise en cause. À plus forte raison pourrait-on dire de la traduction qu'elle est, comme la psychanalyse, « interminée, interminable » (pour reprendre les termes d'une traduction, elle-même contestable), ce qu'elle était déjà en raison de la nécessité de la remettre sans cesse sur le métier. Le traitement de texte vient là « en remettre » sur ce qu'on pourrait appeler le « complexe de Sisyphe du traducteur », qui n'en a jamais fini de négocier avec lui-même pour amender ses compromis d'écriture, toujours plus ou moins susceptibles d'être améliorés. Il est clair qu'il y a là une aporie, angoissante pour toute écriture, et beaucoup plus encore pour l'écriture traduisante. Mais est-ce que s'en plaindre, ce n'est pas trouver que la mariée est trop belle?

Enfin, il y aurait matière à esquisser une plainte de l'utilisateur de traitement de texte. On ne parle pas assez de ses malheurs, de l'horreur des textes perdus : il y a ses fausses manœuvres, mais il y a aussi les sautes de courant électrique, et les pannes de l'ordinateur lui-même. Il faut rappeler qu'on doit faire des doubles et multiplier les sauvegardes. Plus grave encore : il conviendra de se prémunir contre les « virus ». Et si l'on doit faire réparer son ordinateur, il faudra s'attendre au pire!

La formation du traducteur en l'an 2001

Karla Déjean LE FÉAL

Université Paris 3, Paris, France

Partout dans le monde, la traduction pragmatique fait piètre figure. Une grande partie des traductions est de qualité médiocre, voire franchement mauvaise.

Certes, toutes les traductions ne sont pas l'œuvre de traducteurs professionnels. Certaines sont effectuées sporadiquement par des personnes qui connaissent une langue étrangère et se sentent, de ce fait, une vocation pour ce travail, surtout s'il s'agit de textes relevant de leur spécialité.

Mais bien qu'ils aient alors l'avantage de connaître à fond le sujet traité, le résultat de leurs efforts ne rend que rarement compte de cet atout. C'est qu'ils ne maîtrisent pas la technique de traduction et ne peuvent donc pas tirer profit de leurs connaissances du sujet. Ce sont ces dernières, en revanche, qui font le plus souvent défaut aux traducteurs professionnels, d'autant plus que la technicité des sujets augmente à mesure que la spécialisation devient la règle dans presque tous les domaines.

Toutes les conditions sont donc réunies pour faire échec à la traduction dans bien des cas. Il faut de plus y ajouter ceux où la traduction est effectuée vers la langue étrangère ou en l'absence de connaissances suffisantes de la langue de départ.

La maladie dont souffre la traduction est multifactorielle. La méprise sur la faculté de traduire, assimilée à la connaissance d'une langue étrangère, et la sous-estimation des compétences requises pour la traduction, qui en résulte, en sont tout aussi responsables que l'absence de protection légale du titre ainsi que — et c'est là un point important — l'inadéquation de la formation en traduction.

En effet, le principal mérite de la formation actuelle est de rehausser le niveau des connaissances linguistiques des traducteurs professionnels. Son véritable objectif, par contre, à savoir l'enseignement de la technique de traduction, s'en trouve encore

trop souvent éclipsé. De plus, en associant l'enseignement de la traduction à l'enseignement des langues, elle entretient le malentendu sur la traduction dans le grand public et réduit par conséquent davantage encore son impact sur les données de la pratique. Pour les mêmes raisons, elle attire ceux qui n'ont souvent pas un profil de traducteur et rebute ceux qui l'auraient peut-être. Finalement, bien qu'elle passe pour professionnelle, elle forme, dans l'hypothèse la plus favorable, des techniciens de la traduction, mais non pas de véritables professionnels de la communication multilingue. De ce fait, elle n'est pas en mesure de faire avancer la professionnalisation de cette activité, qui continue d'être organisée et gérée par des non-spécialistes.

Pour que la traduction puisse relever le défi de notre civilisation moderne, il faut réformer la formation. En effet, sans être le seul facteur de progrès, elle en constitue néanmoins le plus important puisque ce n'est qu'à travers elle que l'évolution du savoir traductologique peut avoir un effet sur la pratique de la traduction, sur sa qualité et donc sur son utilité pour la communication internationale.

Encore faut-il que la formation elle-même — son objectif, son organisation et son contenu — se mette au diapason de cette mission. Il faut donc la réformer.

L'objectif de la formation renouvelée

L'objectif en l'an 2001 doit être la formation de véritables professionnels de la communication multilingue. À l'heure actuelle, la solution des problèmes qui se posent dans ce domaine est laissée aux employeurs et aux donneurs d'ouvrage. Or, ceux-ci ignorent le plus souvent les conditions qui doivent être remplies pour le bon fonctionnement de la communication. Le traducteur ne sert généralement que d'outil à l'exécution de desseins qui sont nés avant tout de préoccupations financières et matérielles. Leur efficacité est rarement mise en cause, car les ratés de la communication ne sont pas toujours apparents pour ceux qui en sont responsables et quand ils le sont, c'est à l'exécutant qu'on en tient rigueur et non pas à l'employeur ou au donneur d'ouvrage qui, sans le savoir, est à l'origine d'une commande insensée.

Or, la traduction ne pourra remplir pleinement sa fonction que dans le respect des contraintes et des règles fondamentales de la communication multilingue. Comme c'est le traducteur qui devrait être particulièrement bien placé pour connaître ces contraintes et ces règles, c'est à lui que devrait revenir le rôle de stratège de la communication.

Pourtant, la plupart des traducteurs actuels ne seraient pas capables d'assumer ce rôle, même si on le leur proposait, puisque leur formation, pour autant qu'ils en ont reçu une, ne les y a pas préparés.

Bien au contraire, la formation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui constitue un frein à l'évolution de la fonction du traducteur parce qu'elle cherche non pas à optimiser la communication transculturelle, mais simplement à satisfaire la demande du marché. Ainsi, la plupart des écoles enseignent le thème et attestent à leurs diplômés qu'ils le maîtrisent alors qu'elles savent ou devraient savoir que le thème ne peut jamais répondre aux normes professionnelles de qualité. En occultant ce fait, non seulement elles maintiennent les étudiants dans l'ignorance des règles élémentaires à respecter en

traduction, mais les incitent à les violer, pour arranger l'employeur ou le donneur d'ouvrage qui ne voit que la commodité de la solution sans savoir qu'il sera le premier lésé.

Afin de rompre ce cercle vicieux, il faut tout d'abord changer l'orientation de la formation. Au-delà de l'enseignement de la technique de traduction, elle doit viser une prise de conscience des mécanismes mentaux qui entrent en jeu dans la communication transculturelle, des conditions nécessaires à son fonctionnement, mais aussi des possibilités que les technologies modernes peuvent offrir à la communication multilingue pour peu qu'elles soient utilisées à bon escient.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réformer aussi l'organisation et le contenu de la formation.

La réforme de l'organisation de la formation

Cette réforme doit passer obligatoirement par la séparation de la formation en traduction de l'enseignement des langues. En effet, la formation de traducteurs n'a pas davantage à voir avec l'apprentissage d'une langue étrangère que la formation de pilotes, par exemple. Dans les deux cas, des connaissances linguistiques constituent un des préalables à la formation, sans pour autant se confondre avec elle. De même que le pilotage d'un avion s'apprend ailleurs que dans les cours d'anglais, la traduction doit donc s'établir comme une discipline à part entière loin des écoles de langues.

Sortie de l'imbroglio des disciplines et purgée de tous les corps étrangers, la formation en traduction peut facilement être réduite à une durée d'une année universitaire au maximum. En effet, il ne faut pas davantage de temps pour apprendre ce savoir-faire qui n'est que l'orchestration, à des fins de traduction, des capacités et des connaissances qui participent au processus de communication par-delà la barrière des langues.

Une formation de courte durée qui affiche clairement son caractère non linguistique est susceptible d'attirer de nouvelles catégories d'intéressés qui boudent actuellement les cours de traduction : ceux qui connaissent déjà une langue étrangère et ne croient donc pas avoir besoin d'une formation, tout comme ceux qui n'ont pas l'intention de faire de la traduction leur métier et, de ce fait, ne sont pas prêts à investir beaucoup de temps dans une formation supplémentaire.

Chacun d'eux constitue une source potentielle de mauvaises traductions et d'idées reçues. Qu'ils remplissent les conditions de formation ou pas, il y a de fortes chances de voir ces sources se tarir progressivement, car même les candidats recalés seront vraisemblablement amenés à réviser leurs idées sur la traduction et sur leur propres compétences en cette matière. Autrement dit, par le seul fait de sortir de la nébuleuse linguistique, la formation peut contribuer à faire vasciller les préjugés et à éclaircir la situation.

Mais avant tout, il y a fort à parier que parmi ces nouveaux intéressés, on trouvera bon nombre de candidats qui répondront mieux que les étudiants en langues au profil du traducteur de l'an 2001. En effet, les connaissances non linguistiques nécessaires

au traducteur ne peuvent plus dans tous les cas être acquises sur le tas. Elles demanderont de plus en plus souvent des études approfondies du domaine concerné, ce qui suppose des aptitudes et un véritable intérêt pour cette matière. Il y a plus de chances de voir ces conditions réunies chez ceux qui ont spontanément opté pour ces disciplines que chez ceux qui se sont tournés vers les langues.

Il s'y ajoute que les premiers sont davantage susceptibles que les seconds de trouver leur compte dans l'activité traduisante, dont l'attrait est davantage fonction de l'intérêt qu'on porte aux sujets que de celui qu'on porte à la langue étrangère.

Si l'on veut que la formation se limite à ce qui est propre à la traduction, il faut s'assurer que les candidats possèdent les capacités et les connaissances qui entrent en jeu dans le processus de traduction. Ils doivent donc avoir des capacités certaines d'analyse et de synthèse, une bonne maîtrise de leur langue maternelle à l'écrit, les connaissances non linguistiques nécessaires à la traduction dans les domaines où ils comptent travailler et une compréhension suffisante d'une langue étrangère.

Il est indispensable que l'ensemble de ces préalables soient réunis; si l'un d'eux fait défaut, le processus de traduction ne peut s'accomplir normalement. Tous les efforts didactiques seraient alors vains. Ce serait vouloir enseigner la pâtisserie sans farine. Et de même que la cuisine n'est pas l'endroit qu'il faut pour faire pousser le blé, de même le cours de traduction n'a pas pour fonction de créer un bagage cognitif, mais d'apprendre à s'en servir dans un but déterminé.

La réforme du contenu de la formation

Bien que le processus de traduction comporte deux phases, celle de l'analyse du texte et celle de la réexpression, ni l'une ni l'autre n'est spécifique de ce processus. Prises séparément, chacune de ces opérations mentales fait partie de nombreuses autres activités humaines. Que l'une ne se fasse pas dans la même langue que l'autre n'est pas non plus le propre de la traduction. Du moment qu'on peut lire dans une langue étrangère, on s'approprie des connaissances et des idées qu'on est amené, tôt ou tard, à réexprimer dans sa langue maternelle sous une forme ou sous une autre.

Pour qu'on puisse parler de traduction, il faut que ce soit exactement les mêmes idées qui soient réexprimées, et cela dans le même but et sous une forme qui produit le même effet. C'est cet impératif d'équivalence qui constitue le lien entre les deux opérations.

En raison des différences entre les langues elles-mêmes et la manière de les utiliser, on ne peut réaliser cette équivalence qu'en dégageant le sens du texte pour le reformuler ensuite dans l'autre langue.

À première vue, ce passage obligé par le sens ne devrait pas poser problème du moment qu'on dispose des connaissances nécessaires à la compréhension du sens du texte et à l'expression de ce sens dans sa langue maternelle. Mais pour les besoins de la traduction, il faut parvenir à débarrasser complètement le sens des formes linguistiques de départ afin de pouvoir lui imprimer les formes propres à la langue d'arrivée.

C'est cette déverbalisation totale qui est à la fois particulière à la traduction et difficile à réaliser.

Elle ne réussit d'ailleurs que s'il y a simultanément activation des formes adéquates dans la langue d'arrivée. Celles-ci exercent, tels des aimants, une attraction sur le sens qui lui permet de se libérer complètement de la langue de départ et de passer sans encombre dans la langue d'arrivée.

Cette déverbalisation totale du sens et l'activation concomitante des structures d'accueil représentent le savoir-faire propre du traducteur. C'est donc sur ces opérations, qui impliquent une mobilisation maximale des connaissances linguistiques et non linguistiques dans un effort conjugué d'analyse et de synthèse, que doit se focaliser l'enseignement. En effet, les étudiants doivent prendre conscience de la démarche à suivre et en acquérir la maîtrise.

À l'heure actuelle, l'enseignement porte essentiellement sur ce qui précède et sur ce qui suit cette opération charnière du processus de traduction. L'opération elle-même est traitée comme la boîte noire à laquelle on ne touche pas. C'est ce qui explique qu'on s'attache davantage aux préalables qu'au processus même de la traduction et que la formation se termine souvent là où elle devrait commencer.

Par conséquent, les méthodes didactiques doivent être réformées elles aussi. Il faut mettre au point des méthodes qui permettent de guider l'étudiant pas à pas à travers cette phase critique du processus jusqu'à ce qu'il ait suffisamment intériorisé la démarche pour pouvoir la suivre seul et sans aide. Une méthode de ce type est en cours d'élaboration.

Si l'on considère que le passage d'une langue à une autre est un processus dynamique dont la force motrice consiste en un effort conjugué de déverbalisation et d'évocation de formes verbales adéquates au sens dégagé dans la langue d'arrivée, on comprend pourquoi le thème ne peut pas être appris. C'est qu'une langue étrangère n'exerce pas la même attraction que la langue maternelle sur la pensée qui cherche à s'exprimer. Par conséquent, le processus manque de dynamisme. Il s'y ajoute que le peu d'attraction qu'il peut y avoir est souvent exercé par des formes verbales supposées adéquates, alors qu'elles ne le sont pas en réalité.

C'est pour les mêmes raisons que le processus de traduction ne peut pas aboutir lorsque les connaissances non linguistiques sont insuffisantes. Mais alors que ce type de déficit peut le cas échéant être comblé, l'inaptitude de la langue étrangère à la fonction de langue cible est quasiment irrémédiable; si l'on peut apprendre à mieux manier une langue étrangère, on aura toujours plus ou moins de mal à « sentir » cette langue. Or, c'est le sens de la langue qui est à la base du magnétisme propre à la langue maternelle. Comme il ne se développera jamais suffisamment dans la langue étrangère, celle-ci est, par son essence même, inapte à servir de langue d'arrivée. Il suffit de lire n'importe quel thème pour s'en convaincre.

Le thème n'aura donc plus de place dans la formation rénovée. Pour les combinaisons linguistiques pour lesquelles on ne peut pas encore l'éviter dans la pratique, faute d'un nombre suffisant de traducteurs, on le remplacera par une initiation au travail en équipe, en attendant que le déficit se résorbe.

Cette initiation au travail en équipe remplira une double fonction. Tout d'abord, elle assurera que les étudiants prennent conscience des conditions et des modalités à respecter pour que des traductions fiables soient réalisées en coopération avec une efficacité comparable au travail individuel. Ainsi les critères de choix du coéquipier, les phases du travail qui nécessitent la présence de celui-ci, le rôle d'animateur que le traducteur doit assumer et le contrôle qu'il doit exercer sur le travail effectué en commun méritent une attention particulière, car l'importance de ces paramètres est souvent méconnue, ce qui entraîne alors l'échec ou du moins une efficacité moindre du travail en équipe.

En outre, cette initiation au travail en équipe aura une fonction dissuasive. En effet, mieux que toute explication théorique ou méthodologique, l'expérience vécue que constitue, pour le futur traducteur, la réalisation de « thèmes » avec l'aide d'un locuteur natif de la langue d'arrivée permet de le vacciner durablement contre toute velléité de s'y risquer seul. Cette immunisation est loin d'être inutile, car même en l'absence de pressions extérieures, on est facilement enclin à surestimer ses capacités dans une langue étrangère. C'est que faute de « sentir » la langue, il ne peut y avoir autocritique, et la critique de tiers se fait dans le vide à cause de l'anonymat qui pèse sur la traduction pragmatique.

Le travail en équipe comme moyen de compenser un déficit de connaissances linguistiques mais aussi non linguistiques, tout comme d'autres stratégies qui permettent de réaliser des traductions dans de bonnes conditions, malgré un manque de compétences locales, devront faire partie de la formation du traducteur en l'an 2001, afin de le préparer à son rôle de conseiller et de gestionnaire de la communication interculturelle. Les stratégies évoquées évolueront avec les progrès de l'informatique et de la télématique. Dès à présent, la simple utilisation de la télécopie permet d'effectuer les traductions là où se trouvent les compétences. Il est également possible d'ores et déjà de créer des réseaux de traducteurs spécialisés et de mettre en pratique des systèmes de traduction assistée par ordinateur grâce auxquels des traductions peuvent être réalisées par des spécialistes du sujet sans qu'ils connaissent une langue étrangère.

Le progrès technique ouvrira d'autres voies. L'essentiel est que le traducteur du futur soit motivé pour les explorer. Il le sera dès qu'il aura pris conscience de tout ce qu'implique l'activité traduisante : le processus lui-même, ses préalables et donc aussi les limites de ses propres compétences. Il ne sera pas nécessaire pour autant de donner plus de poids à l'enseignement théorique. Il suffit d'intégrer celui-ci dans les cours pratiques et de transposer les préceptes théoriques en une didactique raisonnée dans une perspective non seulement technique mais aussi déontologique et donc vraiment professionnelle.

Pour que le modèle de formation présenté ici puisse avoir tout l'impact voulu, il faut que les mentalités changent non seulement chez ceux qui enseignent la traduction, mais aussi chez ceux qui enseignent les langues étrangères. Il serait nécessaire tout d'abord de diversifier l'offre des cours de langues pour tenir compte de la diversité des buts poursuivis par l'apprentissage. S'il faut, pour certains usages, avoir acquis une compétence de compréhension et d'expression, il suffit pour d'autres, dont la

traduction, de se limiter à la seule compétence de compréhension. Mais cette compétence doit être plus solide que celle atteinte actuellement dans les cours de langue.

Ce qui est peut-être plus important encore, c'est qu'on renonce dans les cours de langues à tout exercice de traduction. En effet, la traduction pédagogique contribue non seulement à entretenir la méprise sur la nature de la traduction, mais encore à enraciner des réflexes de littéralité qui entravent considérablement l'apprentissage ultérieur de la traduction.

Ce n'est donc qu'au prix d'un effort commun que la formation en traduction peut évoluer. Si jusqu'ici cet effort commun a eu pour résultat que chacune des deux disciplines empiétait sur les attributions de l'autre, il faut désormais qu'il se traduise par une coopération interdisciplinaire qui sera d'autant plus fructueuse qu'elle respectera la spécificité de l'une et de l'autre. Toutes les deux y gagneront pour le plus grand bien de la traduction et de la communication transculturelle face aux défis du XXI^e siècle.

Former des formateurs de traducteurs pour le XXI^e siècle. Pour un stage intégré et francophone de traduction

Jean-Claude GÉMAR

Université de Montréal, Montréal, Canada

J'ai choisi de vous parler de **formation** plutôt que de théorie ou de méthodologie, parce que c'est aussi de cela que l'humanité a besoin, demain comme aujourd'hui, et peut-être demain plus encore qu'hier. Pour situer mon propos, je commencerai par une citation du poète écossais Kenneth White qui m'a frappé par sa vision des choses :

Voilà ce que peut faire une traduction : relier des cultures étrangères l'une à l'autre, et préparer le terrain d'un *tertium quid*, un nouveau monde intellectuel.¹

Ce nouveau monde intellectuel, je vous invite à le créer et à le développer, par le truchement de la traduction mais en passant par la formation des formateurs, cela afin de multiplier le plus possible la diffusion des connaissances et du savoir-faire.

Nécessité de la formation

Le développement inouï des communications auquel nous assistons depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale a propulsé la traduction orale comme écrite au rang de

1. Tirée d'un de ses recueils de poèmes, *Une apocalypse tranquille*, Paris, Grasset, 1985, p. 52. Il n'est pas sans intérêt de souligner que K. White, poète de langue anglaise, écrit aussi en français et traduit souvent vers le français, entre autres avec sa femme, traductrice, ses propres textes.

discipline universitaire   part enti re, enseign e dans un grand nombre de pays. Si l'on peut  piloguer sans fin sur la nature de la traduction (est-ce un art, une science, un savoir-faire ou une technique?), en revanche on ne mettra pas en doute le fait qu'elle s'enseigne et s'apprend. C'est qu'elle r pond   un besoin social reconnu par l'universit , parfois depuis des si cles comme en Espagne, au Portugal ou en Italie. Ce besoin a donn  naissance, dans la plupart des pays d'Europe,   une tradition bien  tablie, g n ralement fond e sur une langue v hiculaire.

Cette exp rience accumul e sur plusieurs d cennies, cette pratique interne et externe, les pays industrialis s et  conomiquement avanc s ont le devoir de les communiquer aux pays d munis, non pour qu'ils les reprennent   leur compte telles quelles et sans am nagement ni adaptation,   l'instar de certains mod les occidentaux import s directement sans discrimination ni distanciation critique d'aucune sorte, mais pour leur faire gagner un temps pr cieux dans le processus de r flexion et d'analyse pr alable   la mise en  uvre de programmes d'enseignement de la traduction et de ses disciplines associ es. Or, qui dit enseignement sous-entend *p dagogie*, autrement dit mani re d'enseigner (conception,  thique de l'enseignement) en fonction de crit res propres   un pays,   sa culture et   la langue qui la v hicule.

Aussi, avant de songer   appliquer des m thodes de traduction, il importe de s'interroger longuement et profond ment sur le pourquoi et le comment de la traduction, tout particuli rement sur les enjeux culturels et m thodologiques que laisse pressentir la formation du traducteur de l'an 2001.

La traduction, pratique intemporelle

Activit  aussi vieille que l'humanit ², la traduction est essentiellement « humaine » jusque dans les ann es soixante. On consid rait alors sa manifestation la plus visible et connue, la traduction litt raire, comme un art. Depuis le d veloppement de l'informatique, la traduction, de moins en moins le seul fait de l'homme, devient de plus en plus celui de la science et de la technique. Elle est notamment une activit  moins autonome, puisque sa r alisation est plus ou moins  troitement li e, selon le domaine d'application,   l'utilisation r pandue, entre autres, des moyens et techniques suivants :

- traitements de textes,
- traduction assist e par ordinateur (TAO),
- traitement automatique de l'information,
- banques et banquettes de terminologie,

ainsi qu'aux progr s de l'intelligence dite artificielle qui se r percutent sur la traduction automatique (TA).

2. Ou presque : quelque 5000 ans attest s depuis la d couverte r cente (1975) des tablettes d'Ebla, pr s d'Alep, en Syrie, remontant au III^e mill naire avant J.-C. et couvertes d'inscriptions cun iformes qui en font le lointain anc tre de nos dictionnaires de traduction entre le sum rien et l' blaite.

Il s'ensuit que la nature même de la traduction a changé. On attend du traducteur davantage un savoir-faire qu'une simple compétence. La part des textes « pragmatiques » augmente, car ils sont le produit des innombrables activités humaines des sociétés actuelles, assoiffées de connaissances — mais pas nécessairement de savoir — et dévoreuses d'informations en tout genre. Proportionnellement, la place de la traduction traditionnelle, celle des textes « esthétiques », ne cesse de diminuer au profit de la traduction utilitaire, de nature strictement commerciale, économique, technique ou politique.

Qu'il le veuille ou non, qu'il le déplore ou s'en réjouisse, le traducteur est bien obligé de suivre cette évolution. Le professeur de traduction aussi.

La traduction, acte de foi

Si l'opération de traduction est bien, selon les théoriciens du langage, un acte de communication avant tout, elle est au moins autant un acte de foi : foi dans la *réussite* de la communication interlinguistique recherchée. Le but premier du traducteur est en effet de réussir à :

- 1) comprendre le message;
- 2) le rendre;
- 3) le faire passer.

Pour ce faire, la machine ou la technique ne représente qu'un moyen plus ou moins efficace de faire passer la communication. Le traducteur reste irremplaçable, du moins pour le moment : c'est la machine qui est (encore) au service de l'Homme, et non le contraire.

Aussi importe-t-il de former le traducteur sur le *double* plan de la compétence et de la performance (ou savoir-faire). En premier lieu, le traducteur doit avoir atteint un niveau de compétence suffisant dans la langue source pour comprendre le texte de départ (TD) le mieux possible. Ensuite, le niveau de son savoir-faire doit être au moins égal pour produire en langue cible un texte *équivalent*³ du TD.

Le traducteur a donc une double (et même quadruple) obligation, à la fois vis-à-vis des langues source et cible et à l'égard des textes de départ et d'arrivée.

Responsabilité et formation du traducteur : la partie...

La responsabilité du traducteur devant la société est grande. Elle est plus ou moins lourde selon le type de texte en cause, selon qu'il sera porteur ou non d'enjeux engageant la totalité ou une partie de la collectivité, un groupe ou une personne seulement. C'est toute la différence que l'on peut établir entre un texte fondamental, comme la « Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen », une quelconque convention collective et le mode d'emploi d'un aspirateur.

3. Ce qui ne veut pas dire « identique », notion mathématique d'égalité absolue entre les termes.

La formation du traducteur doit aussi le pr parer   assumer cette responsabilit , qui ne sera pas moins contraignante en l’an 2001 qu’elle ne l’ tait au XIX^e si cle, en 1918 ou 1980, parce que le texte sera affich  sur un  cran cathodique plut t que r dig  sur une simple feuille de papier.

La formation actuelle du traducteur repose sur un certain nombre de pr suppos s :

1. connaissance des langues (d part et arriv e);
2. ma trise des outils documentaires (la documentation);
3. solide culture g n rale;
4. formation en terminologie g n rale et, le cas  ch ant, dans un domaine (et ses modes d’expression : la langue de sp cialit ).

Le traducteur de l’an 2001, lui, devra poss der une :

1. **connaissance pouss e** des langues : **3** ou **4**, et non 1 ou 2 seulement;
2. **ma trise** des *machines et des moyens informatiques*, dont celle des banques de donn es et autres dictionnaires  lectroniques;
3. **formation approfondie** en *terminologie-linguistique* g n rale et appliqu e. Cela pour r pondre aux nouveaux besoins du march ;
4. **vaste culture g n rale**, diversifi e, scientifique *et* litt raire comprise.

D’apr s ce profil de formation, la responsabilit  du professeur de traduction, le formateur, est  galement double :

- 1) il doit enseigner un **savoir-faire**, amener le traducteur au degr  de comp tence suffisant pour en faire un bon « travailleur » de la langue, poss dant   fond les bases de son m tier, notamment   partir de l’emploi plus ou moins g n ralis  de la machine.

C’est l’obligation absolue du formateur, celle que l’on est en droit d’attendre d’une personne qui pr pare   un m tier, qu’elle forme des ing nieurs, des comptables ou des dentistes. Mais le formateur doit en outre :

- 2) enseigner aux futurs traducteurs un **savoir- tre**, celui qu’ils devront ma triser pour vivre dans le XXI^e si cle, o  l’on verra se r pandre   peu pr s partout les fruits du progr s de la technique, soit les syst mes informatiques et la TAO.

L’obligation du formateur, en l’occurrence, n’est que relative — car fonction du contexte socio- conomique, notamment, dans lequel il enseigne — mais les incidences n’en seront que plus graves, selon qu’il aura pris en compte ou non le facteur humain.

L’enjeu, ici, est d’ordre personnel (c’est l’individu qui est en cause), mais le c t social qu’il entra nera n’en sera pas moindre pour autant.

... et le tout : la responsabilit  collective

Le futur travailleur des industries de la langue du XXI^e si cle⁴ est appel     uvrer dans des conditions qui seront sans doute plus faciles sur le plan mat riel, technique,

4. Ce terme englobe traducteurs, interpr tes, terminologues, r dacteurs, r viseurs, etc.

grâce au support informatique, mais qui n'en seront pas moins exigeantes sur le plan humain, personnel. En effet, les conditions de travail favoriseront l'isolement de l'individu dans une activité y prédisposant déjà, exigeront un niveau d'attention encore plus élevé. Il en découlera, entre autres, une fatigue accrue, des risques plus grands d'erreur, des rapports sociaux distendus et une convivialité réduite.

En outre, l'addition de la technique et de l'information, c'est-à-dire le traitement automatique des données, ne produit pas nécessairement une augmentation du savoir, un progrès de la pensée ni, *a fortiori*, un savoir éclairé dont profiterait le traducteur, mais plutôt des éléments, des fragments de connaissance : les morceaux d'un puzzle à reconstituer et qu'il lui appartient d'exploiter optimalement. Autrement dit, il reste le maître du jeu.

Il faut donc se garder de voir dans le progrès que représentent les machines et l'électronique la solution à tous nos problèmes de civilisation. La traduction, ni moins ni davantage que les autres activités humaines fondées sur le fonctionnement de l'esprit, n'est pas prète de se faire toute seule. Les banques de données n'ont pas rendu désuets les dictionnaires traditionnels, elles ne se substituent pas à la pensée et au jugement, et encore moins à l'intelligence : elles ne sont que la manifestation, spectaculaire certes, de son savoir-faire, pas de son savoir-être.

Or, c'est le savoir-être qui doit être développé si l'on veut que la condition humaine, au XXI^e siècle, conserve sa raison d'être et que la science et la technique n'écrasent pas l'être humain sous le poids du progrès. Un élément de réflexion sinon de réponse nous est donné par Octavio Paz, pour qui

Le grand secret de notre époque est sans doute de trouver le point où le principe de changement se confond avec celui de permanence. Pour qu'entre le passé surpeuplé et le futur inhabité advienne enfin le présent⁵.

À cet égard, la traduction joue un rôle éminent dans le dialogue interculturel, notamment en ce qu'elle est une quête permanente de l'équilibre.

La traduction, médiateur du dialogue interculturel

La traduction, en rapprochant les langues, incite et prédispose au dialogue. Elle donne accès à une culture étrangère dans ce qu'elle a de plus intime et de plus original : la langue et les valeurs qu'elle exprime. Démarche ethnographique, la traduction met en scène une civilisation qui prend forme devant les yeux du lecteur, lequel se trouve ainsi placé en situation d'empathie. Un lien direct et personnel est alors établi entre deux cultures. De plus, en exposant les différences culturelles et, parfois, linguistiques, la traduction prépare à la diversification du dialogue et tend à faire évoluer la norme linguistique autant que culturelle. Elle est alors une arme braquée contre l'intolérance et la négation de la différence.

Enfin, la traduction est un vecteur de médiation entre les langues et les cultures. Elle a pour vocation de placer sur un pied d'égalité les éléments qu'elle met en œuvre.

5. *L'Express international*, n° 1933, juil. 1988, p. 50.

M diatrice, elle  tablit spontan ment l' quilibre entre les langues voire les cultures en pr sence, auxquelles elle conf re en principe le statut d' galit  puisqu'elle place l'une au niveau de l'autre. Elle ne rabaisse pas, elle  l ve. Telle est ou devrait  tre sa finalit .

Viennent ensuite les probl mes d'* thique*. Pendant longtemps, la traduction s'est born e aux langues mortes. Sa p dagogic s'en ressent encore. Elle n'est pass e de fa on d cisive aux langues vivantes qu'au cours des derni res d cennies. Il en d coule un risque inh rent   la mise en contact de deux langues. La traduction est potentiellement dangereuse lorsque, par maladresse, n gligence ou ignorance, elle devient le jouet du traducteur qui se laisse influencer par la langue de d part.

La forme comme le fond peuvent en souffrir, gravement parfois, au d triment du destinataire ou du lecteur ordinaire, habituellement peu port    s'interroger sur ce qu'il lit et   mettre en doute la comp tence du traducteur.

Il n'est pas jusqu'  la mani re de traduire qui ne soit porteuse d'enjeux⁶. Selon que le professeur de traduction adoptera tel style ou vocabulaire, telle norme linguistique, il orientera, qu'il le veuille ou non, l'apprentissage. Sa responsabilit  est lourde, sur les plans moral, social, culturel et m me politique, car l'id ologie n'est jamais tr s  loign e des extr mes : trop de « puret  » (de la langue) fait pendant au laxisme que l'on d nonce par ailleurs *urbi et orbi*.

Un autre risque, grave, que Claude L vi-Strauss a bien d crit⁷, se pr sente en situation de communication humaine : il est tr s malais  pour une personne de comprendre tout   fait l'Autre, les Autres. Plus la langue, la culture, les m urs et les usages d'un peuple sont  loign s des n tres, plus nous  prouvons de la difficult  voire de la r ticence   en reconnaître objectivement la valeur.

Aussi, afin de rapprocher les interlocuteurs du dialogue interlinguistique et interculturel et de favoriser la compr hension des autres, je propose un renouvellement des termes du contrat implicite de coop ration Nord-Sud.

Les conditions d'un dialogue renouvel 

Jusqu'ici, me semble-t-il, le dialogue interculturel s'est d roul  de fa on contradictoire, soit unilat ralement dans le sens Nord-Sud. Or, un dialogue est, par essence, *bilat ral*. Il engage les parties r ciproquement. En l'occurrence, plus que la lettre du contrat, c'est l'*esprit* dans lequel il devrait  tre ex cut  qui importe. Il faut que le dialogue soit r tabli dans sa signification premi re, qu'il n'aurait jamais d  perdre, celle d'une voie de communication — non   sens unique mais bien   double sens — entre deux interlocuteurs ou groupes d'interlocuteurs : \longleftrightarrow .

6. Je renvoie le lecteur au texte de la communication que j'ai pr sent e sur ce sujet au VI^e congr s mondial de la FIPF (Qu bec, juillet 1984) et parue dans *Dialogues et cultures*, la revue de la F d ration internationale des professeurs de fran ais (volume 27, 1985, p. 91-99), sous le titre « Les enjeux culturels et sociaux de l'enseignement du fran ais en contexte de bilinguisme et de traduction ».

7. Dans la pr face de son livre *Le regard  loign * (Paris, Plon 1983), o  il aborde le sujet d licat du racisme.

Pour atteindre un tel objectif, comme dans toute convention, les parties doivent s'obliger, engager leur responsabilité sur une base de réciprocité : une culture contre une autre culture, en vue d'un enrichissement mutuel. Pour cela, trois conditions préalables me paraissent indispensables à toute renégociation, conclusion et application du nouveau contrat :

1. **moyens** — Donnons-nous les moyens de réaliser ce dialogue et les projets, les espoirs dont il est porteur;
2. **volonté** — Efforçons-nous de mener à terme les projets entrepris, quels que soient les obstacles rencontrés en chemin;
3. **assurance** — Assurons-nous que les engagements seront tenus en offrant à nos partenaires cette garantie.

C'est à ces conditions que nous relèverons le défi que pose un dialogue fondé sur l'égalité absolue, et non plus relative, des parties. Une des premières obligations à remplir, au sein du monde francophone⁸ de la traduction, sera de former des formateurs de traducteurs. Ce qui sous-entend, à une époque où un concept est déjà dépassé avant même d'avoir été appliqué, qu'il faut assurer la permanence de la formation, ou au moins une continuité dans l'actualisation des connaissances.

Pour cela, je propose à la francophonie la création d'un stage **francophone** (c'est-à-dire en français) et **intégré**⁹ de formation de formateurs en traduction venant de tous les horizons de la francophonie.

Un stage international francophone et intégré de traduction (SIFIT)

Un tel stage devra être organisé, au minimum, à partir des quatre axes suivants : didactique, théorique, pratique et appliqué (recherche), *en totale interaction*. Cette interaction pourrait être représentée par le schéma ci-dessous :

$$\frac{\text{didactique} + \text{théorie}}{\text{pratique} + \text{application}} = \text{stage}$$

1. **Didactique**. Le premier élément du SIFIT est, comme il se doit dans un stage de formation, le volet didactique. Pour cela, les stagiaires seront initiés à la méthodologie de la traduction et aux principales méthodes de son enseignement et de sa pratique.
2. **Théorique**. Ensuite, vient le volet théorique. Il s'agit d'actualiser les connaissances des stagiaires en matière de théorie générale de la traduction, de TAO et de TA et de faire le bilan des recherches et des résultats obtenus dans ces domaines, afin de les intégrer à la formation.

8. Et je n'entends pas par là uniquement les personnes ayant le français comme langue maternelle, mais également les francophones des deuxième et troisième cercles de la francophonie, ceux qui, dans le monde, ont choisi le français pour s'exprimer, travailler, écrire.

9. J'entends par là le plus complet possible, où les principaux facteurs seront pris en compte.

3. **Pratique.** Un professeur de traduction ne doit pas seulement enseigner la mati re, il doit aussi en conna tre la *dimension professionnelle*, c'est- -dire le monde de la traduction, la profession, son organisation et son fonctionnement, depuis les associations professionnelles jusqu'aux entreprises et aux bureaux de traduction, en passant par les niveaux, normes, usages et contraintes professionnels.
4. **Appliqu .** Par « application » il faut entendre ici particuli rement la *recherche* en traduction et dans ses disciplines associ es (terminologie, par exemple). Autrement dit, il s'agit d'initier les stagiaires aux divers aspects de la recherche (fondamentale et appliqu e), de les superviser dans la r alisation d'un projet   court terme, en vue de leur int gration future   des groupes et r seaux de chercheurs nationaux et internationaux, le tout dans le dessein de favoriser une coop ration internationale en mati re de recherche et la circulation des id es.

De la sorte, par la mise en  uvre coordonn e de ces quatre aspects, le SIFIT sera un stage complet, dans la mesure du possible, qui devrait atteindre ce but : former des formateurs aptes   former   leur tour des formateurs et des traducteurs d'un niveau r pondant aux exigences actuelles et surtout futures de la soci t , d'une part, et, d'autre part, correspondant   l'exercice toujours plus exigeant et pouss  de la profession.

Conclusion

Le d veloppement de la traduction comme discipline r pond clairement aux besoins actuels de communication, d' change et de circulation des id es, des biens et des services.

Cette fonction, utilitaire autant qu'humanitaire, conditionne l' quilibre linguistique du monde et le dialogue des cultures. Je vous invite   offrir avec moi cette chance   nos coll gues et amis moins favoris s de la francophonie et   tous ceux qui ont choisi le fran ais comme langue de communication, pour le plus grand b n fice du dialogue des peuples, pour mieux conna tre l'Autre, c'est- -dire essayer de le comprendre et, ce faisant, peut- tre, arriver   l'appr cier. Ainsi le v eu de Kenneth White sera-t-il r alis  et parviendrons-nous   cr er ce nouveau monde intellectuel, pr figuration de l'humanit  de demain. Le traducteur sera appel    y jouer un r le non n gligeable s'il parvient   contribuer   en  clairer le cheminement.